

Propositions (9) reçues des États membres pour accueillir un bureau extérieur de l'OMPI durant l'exercice biennal 2018-2019, conformément aux Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI (énoncés dans le document A/55/INF/11)

13 avril 2017

TABLE DES MATIÈRES

Annexes

Circulaire

Proposition de l'Azerbaïdjan	Annexe I
Proposition de l'Inde	Annexe II
Proposition de l'Iran (République islamique d')	Annexe III
Proposition d'Oman	Annexe IV
Proposition de la République de Corée	Annexe V
Proposition de la Roumanie	Annexe VI
Proposition de l'Arabie saoudite	Annexe VII
Proposition de la Turquie	Annexe VIII
Proposition des Émirats arabes unis	Annexe IX

C. N 3758

Le Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments aux missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et a l'honneur de se référer à la décision prise par l'Assemblée générale à sa quarante-septième session (22^e session ordinaire), telle qu'elle figure dans le document A/55/INF/11, et à sa quarante-huitième session (26^e session extraordinaire), telle qu'elle figure dans le document A/56/16 Add.2, en ce qui concerne les nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI.

Conformément aux "Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI" énoncés dans le document A/55/INF/11, et à l'issue du processus de consultation mené par le président par intérim de l'Assemblée générale de l'OMPI, Monsieur l'Ambassadeur Jānis Kārklinš, représentant permanent de la République de Lettonie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève, avec les coordonnateurs régionaux à Genève, la liste finale des États membres ayant soumis des propositions visant à accueillir un nouveau bureau extérieur de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2018-2019 conformément aux principes directeurs est la suivante : Arabie saoudite, Azerbaïdjan, Émirats arabes unis, Inde, Iran (République islamique d'), Oman, République de Corée, Roumanie et Turquie (neuf propositions).

Le Bureau international présentera un rapport distinct, factuel et technique sur les nouveaux bureaux extérieurs proposés, ainsi qu'il est indiqué dans les principes directeurs, dans les six langues officielles de l'OMPI, avant le 15 mai 2017, afin que ce rapport soit disponible huit semaines avant la vingt-sixième session du Comité du programme et budget de l'OMPI (10 – 14 juillet 2017) pendant laquelle il sera examiné.

./. Le Bureau international a le plaisir de joindre à la présente une copie des neuf propositions reçues d'États membres pour l'exercice biennal 2018-2019, dans la langue de la présente circulaire.



Le 13 avril 2017

PROPOSITION

de création d'un bureau extérieur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en République d'Azerbaïdjan

La République d'Azerbaïdjan occupe une place importante dans la région, avec sa situation géographique avantageuse, la mise en œuvre de plusieurs projets et programmes d'envergure dans le pays et le rôle croissant de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'innovation, sans oublier une économie de la création et un développement durable présents dans ses industries du savoir et essentiels dans un contexte de forte croissance économique. Pour toutes ces raisons, nous souhaitons proposer la candidature de la République d'Azerbaïdjan pour la création d'un bureau extérieur de l'OMPI.

La proposition de la République d'Azerbaïdjan en vue d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI, établie conjointement par le Comité d'État pour la normalisation, la métrologie et les brevets et le Bureau du droit d'auteur, a été officiellement soumise à l'OMPI par la Mission permanente de la République d'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève dans sa lettre datée du 11 février 2014. Cette question a également été débattue lors de rencontres entre M. Francis Gurry, Directeur général de l'OMPI, M. Eltchin Afandiyev, vice-premier ministre azerbaïdjanais et M. Mahmud Mammad-Guliyev, vice-ministre azerbaïdjanais des affaires étrangères au cours de la visite officielle de M. Gurry à Bakou du 13 au 15 mai 2014; de manière générale, la proposition de la République d'Azerbaïdjan a été accueillie avec satisfaction par la direction de l'OMPI.

Le bureau extérieur de l'OMPI en République d'Azerbaïdjan aura pour mission de représenter l'Organisation dans le pays et de sensibiliser le public aux activités de l'OMPI et au système international de la propriété intellectuelle dans son ensemble.

Les objectifs principaux du bureau extérieur viseront à promouvoir la compréhension et le respect de la propriété intellectuelle, sensibiliser le public, améliorer les systèmes de propriété intellectuelle du pays, simplifier les processus, former le personnel compétent sur les questions de propriété intellectuelle dans les offices nationaux et renforcer la visibilité de l'OMPI ainsi que l'engagement du bureau envers l'Organisation avec la collaboration des offices nationaux de propriété intellectuelle : le Comité d'État pour la normalisation, la métrologie et les brevets et le Bureau du droit d'auteur.

Un bureau extérieur en République d'Azerbaïdjan présenterait de très nombreux avantages en termes de renforcement de la participation du pays aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle administrés par l'OMPI pour résoudre plus rapidement les questions liées à la propriété intellectuelle par une utilisation effective de ces systèmes car il permettrait non seulement à l'Organisation de desservir de manière plus équitable, durable et efficace un vaste territoire et ses environs, mais également de renforcer les capacités en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle dans une région où la plupart des stratégies économiques nationales visent à tirer parti des ressources existantes pour créer de la valeur ajoutée dans des industries à forte intensité de savoir.

Les activités du bureau extérieur consisteront à : promouvoir la recherche, le développement et la sensibilisation sur les questions de propriété intellectuelle entre l'OMPI et le gouvernement, l'industrie, le secteur privé et le public en République d'Azerbaïdjan; fournir une assistance juridique et technique en matière de propriété intellectuelle; encourager l'utilisation des services administrés par l'OMPI en offrant un appui aux utilisateurs et assurer la liaison avec le siège de l'OMPI concernant les questions touchant au travail de l'Organisation. Le bureau

Le présent document a été traduit en français à partir de la version originale anglaise. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

veillera également à développer l'innovation et la créativité dans la région par la promotion de l'utilisation effective des services mondiaux de propriété intellectuelle comme le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le système de Madrid concernant les marques et le système de La Haye concernant les dessins et modèles industriels.

Plus précisément, le bureau extérieur remplira de nombreuses fonctions dont la première sera de fournir les informations et l'assistance nécessaires aux utilisateurs de systèmes de propriété intellectuelle et, ainsi, offrir un service indispensable en épaulant les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'Organisation dans les fuseaux horaires concernés et dans la langue locale.

De plus, il fournira un appui au réseau général de réponse à la clientèle de l'OMPI. En effet, l'OMPI reçoit chaque semaine des centaines d'appels ayant trait à la propriété intellectuelle et, compte tenu des fuseaux horaires, plusieurs d'entre eux ne peuvent être traités après les heures de fermeture des bureaux du siège à Genève. Aussi, l'existence d'un bureau extérieur dans la région apporterait-elle une contribution importante aux services généraux de l'OMPI.

L'une des fonctions du bureau extérieur concerne également l'administration de sites miroir pour les systèmes, plates-formes et bases de données informatiques de l'Organisation aux fins de la sécurité informatique, de la continuité des opérations, de la reprise des activités après un sinistre et du partage de charges.

En outre, le bureau fournira un appui technique en lien avec les différents programmes d'assistance technique administrés par le Secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI tels que : la mise en œuvre du système d'automatisation pour les offices de propriété intellectuelle; la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation destinés à mettre l'information en matière de brevets et de propriété intellectuelle à la disposition des offices de propriété intellectuelle; la création d'établissements d'enseignement supérieur et d'institutions de recherche et la mise en œuvre de systèmes informatiques à l'intention des sociétés de perception des redevances visant à appuyer la gestion du droit d'auteur. Cette fonction servira également à promouvoir le développement et le transfert de technologie.

Une dernière fonction importante concerne le renforcement des capacités en général qui s'articule autour de nombreux domaines et comprend notamment des conférences, des séminaires de formation, des formations de nature technique sur le terrain (par exemple, à l'intention des examinateurs de brevets ou de marques ou concernant des ressources techniques liées à des bases de données), la participation à des programmes et des cours universitaires, des visites d'étude et des formations dans des offices de brevets à l'étranger.

[L'annexe II suit]



सत्यमेव जयते

Gouvernement de l'Inde

Proposition de l'Inde en vue d'accueillir un bureau extérieur en sa capacité nationale

TABLES DES MATIÈRES

I	Introduction	2
II	Raison d'être de la création d'un bureau extérieur en Inde	3
III	Fonctions du bureau extérieur en Inde	5
IV	Objectifs du bureau extérieur en Inde	6
V	Liens entre les objectifs stratégiques de l'OMPI et le bureau extérieur en Inde	7
VI	Valeur ajoutée du bureau extérieur en Inde	7
VII	Besoins des utilisateurs de la propriété intellectuelle en Inde	8
VIII	Viabilité financière et budgétaire	9
IX	Aspects géographiques/situation	9
X	Conclusion	9
XI	Résultats des Offices de propriété intellectuelle en Inde	10-12
XII	Lettre de S. E. Mme Nirmala Sitharaman, ministre d'État du commerce et de l'industrie du Gouvernement indien, exprimant la volonté de l'Inde d'accueillir un bureau extérieur	13
XIII	Base de données statistiques de l'OMPI par pays : Inde	14 Annexe A

Le présent document a été traduit en français à partir de la version originale anglaise. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.



सत्यमेव जयते

Gouvernement de l'Inde

Proposition de l'Inde en vue d'accueillir un bureau extérieur en sa capacité nationale

I. Introduction

1. Conformément aux "Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI" énoncés dans le document A/55/INF/11, le Gouvernement de l'Inde a communiqué à la présidente de l'Assemblée générale ainsi qu'au Directeur général de l'OMPI sa volonté d'accueillir en sa capacité nationale l'un des nouveaux bureaux extérieurs en Inde. À cet effet, une lettre de S. E. Mme Nirmala Sitharaman, ministre d'État (*independant charge*) du commerce et de l'industrie du Gouvernement indien, datée du 28 décembre 2015, a été adressée au Directeur général de l'OMPI (dont une copie est jointe à la présente proposition).

2. Une proposition formelle de l'Inde en vue d'accueillir un nouveau bureau extérieur en sa capacité nationale a été soumise pour examen au Comité du programme et budget (PBC) en 2016. Par ailleurs, à sa quarante-huitième session (26^e session extraordinaire) tenue à Genève du 3 au 11 octobre 2016, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé

- i) d'ouvrir des bureaux extérieurs de l'OMPI au Nigéria et en Algérie,
- ii) de poursuivre les consultations sur l'ouverture d'un bureau extérieur pendant l'exercice biennal en cours et de trois bureaux extérieurs pendant l'exercice biennal 2018-2019 sur la base d'un appel à propositions publié à cet effet par le Secrétariat en vue de prendre une décision sur cette question à la session de 2017 de l'Assemblée générale compte tenu des principes directeurs.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale en 2016, le Directeur général invite les États membres qui souhaitent accueillir un bureau extérieur en leur capacité nationale ou au nom d'un groupe de pays ou d'un groupe régional, s'il en est décidé ainsi par les membres de ce dernier, à soumettre une proposition à cet effet, en vue d'une ouverture pendant l'exercice biennal 2018-2019. Il est demandé aux États membres ayant déjà soumis leur proposition de la soumettre de nouveau au Directeur général, que ce soit en l'état ou sous une forme actualisée.

3. Conformément aux principes directeurs en vigueur concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI, l'Inde soumet par l'intermédiaire du Directeur général sa proposition visant à accueillir un nouveau bureau extérieur en sa capacité nationale, pour examen par le Comité du programme et budget (PBC) pendant l'exercice biennal 2018-2019. Cependant, le Gouvernement indien attend du Comité du programme et budget (PBC) qu'il examine rapidement sa proposition et qu'il recommande à l'Assemblée générale de l'OMPI de prendre une décision dans les meilleurs délais en faveur d'un bureau extérieur national en Inde pendant l'année 2017 en cours.

4. L'OMPI dispose d'un réseau limité de bureaux extérieurs. Ces bureaux ont été créés à Singapour (2005), au Japon (2006), au Brésil (2010), en Chine (2014) et en Fédération de Russie (2014). À l'exception du bureau de Singapour qui couvre la région de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), les autres bureaux de l'OMPI couvrent uniquement les pays dans lesquels ils se situent.

5. L'objectif principal de la proposition de l'Inde consiste à élaborer un système de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permette que l'innovation et la créativité bénéficient à l'Inde, à l'OMPI ainsi qu'aux autres parties prenantes. L'ouverture d'un bureau extérieur de l'OMPI en Inde améliorera aussi la qualité des services de l'Organisation et l'aidera à promouvoir la qualité exceptionnelle de ses services administrés à l'échelle mondiale.

6. La création d'un bureau extérieur en Inde apportera une réelle valeur ajoutée, efficace et rationnelle, à l'exécution des programmes en coordination avec le siège. Le bureau extérieur travaillera ainsi de manière complémentaire avec Genève, pour éviter la répétition inutile des tâches et optimiser les ressources de l'Organisation. Sa rentabilité sera assurée par les services fournis en matière de propriété intellectuelle, dont les besoins sont en constante augmentation dans le pays, favorisant son développement économique et renforçant son économie du savoir. Le bureau extérieur fera partie intégrante du cadre réglementaire et de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI.

7. Un bureau extérieur en Inde renforcera les fonctions principales de l'Organisation, à savoir :

- i) promouvoir les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI;
- ii) mettre en œuvre efficacement des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités;
- iii) promouvoir les traités de l'OMPI;
- iv) mettre en œuvre des stratégies efficaces de communication et de sensibilisation.

II. Raison d'être de la création d'un bureau extérieur en Inde

8. L'Inde a ouvert la voie au développement d'une économie du savoir avec un accent tout particulier sur l'innovation et le renforcement technologique. Les points suivants définissent la raison d'être de la création d'un nouveau bureau extérieur de l'OMPI en Inde.

9. Un programme d'action national global en matière de droits de propriété intellectuelle, dont le slogan est "Une Inde créative; une Inde innovante", a été approuvé le 12 mai 2016 et permettra non seulement de stimuler l'innovation et la créativité dans tous les secteurs, mais également d'avoir une vision claire de la feuille de route à venir. Le document relatif à ce programme d'action est disponible sur le site Web du DIPP (<http://dipp.nic.in>).

10. L'Inde, qui se place en deuxième position des pays les plus peuplés du monde, s'est élevée au premier rang mondial en termes de croissance économique en 2015. Le rapport de 2015 de l'indice mondial de l'innovation l'a d'ailleurs citée en exemple en matière d'innovation dans la région d'Asie centrale et du Sud pour le groupe des pays à revenu moyen inférieur. Le rapport décrit notamment la façon dont l'Inde a réussi à développer sa politique d'innovation au fil des ans et évoque les facteurs d'une telle réussite.

11. L'indice mondial de l'innovation permet de mieux appréhender les multiples facettes de l'innovation. Dans le rapport 2016 relatif à cet indice, publié par l'OMPI le 15 août 2016, on observe que l'Inde a amélioré son classement en remontant de 15 places au soixante-sixième rang. Ce rapport souligne que "l'Inde est un bon exemple de la manière dont les politiques générales peuvent bénéficier à l'environnement de l'innovation". L'Inde arrive en tête du classement pour la région d'Asie centrale et du Sud. Ce résultat remarquable est en grande partie lié à une meilleure performance dans le classement des universités, où l'Inde occupe la deuxième place parmi les pays à revenu intermédiaire et la vingtième place au classement général. Ses points forts sont l'enseignement supérieur et la R-D, y compris les entreprises à forte intensité de R-D à l'échelle mondiale, la qualité des universités et des

publications scientifiques, la sophistication du marché et l'exportation de services en matière de TIC, où elle se classe au premier rang mondial. Pour ce qui est des familles de brevets, le pays a également fait d'énormes progrès et se classe troisième parmi les pays à revenu intermédiaire et trente-septième au classement général. L'Inde obtient en outre d'excellents résultats en ce qui concerne l'innovation par rapport à son PIB. Le programme "Make in India" lancé par le Gouvernement de l'Inde a su dynamiser son industrie manufacturière avec l'objectif de stimuler un écosystème de l'innovation et d'assurer à son économie du savoir et de technologie une position privilégiée à l'échelle mondiale.

12. La mission "Startup India", quant à elle, a donné un nouveau souffle à l'entrepreneuriat au sein des start-ups et encouragé les jeunes esprits brillants du pays. En stimulant la promotion des droits de propriété intellectuelle dans les jeunes entreprises, le Gouvernement indien a ouvert la voie à un système qui facilite la protection des droits des brevets, marques, dessins et modèles industriels et allège la procédure de demande, du dépôt à l'aliénation (y compris la délivrance et l'enregistrement).

13. Enfin, les initiatives regroupées sous le nom de "Digital India" ont mis en place des plateformes à la disposition du public pour y partager leurs idées et leurs talents dans des domaines variés. La révolution numérique verra émerger de plus en plus d'innovations dans le pays, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de l'agriculture, de la santé et de l'environnement, ce qui augmentera significativement le nombre de demandes en matière de propriété intellectuelle.

14. L'innovation technologique aura un impact considérable sur les modèles traditionnels devenus obsolètes en leur insufflant une nouvelle jeunesse, plus en adéquation avec les modèles actuels. Ce type d'innovation touche de nombreux secteurs dans le pays : pharmaceutique, automobile, énergétique, ainsi que la santé, les médias, la gouvernance et l'éducation. En outre, l'Inde se situe en première ligne dans les secteurs de l'informatique et des services informatiques et a été énormément plébiscitée pour l'innovation de ses services ces dernières années. Le pays entend ainsi maîtriser le processus d'innovation de ses produits afin de répondre efficacement aux demandes faisant appel aux services mondiaux de propriété intellectuelle.

15. L'Inde s'efforce aujourd'hui de tirer parti de son dividende démographique et de combler le fossé de l'innovation qui s'est creusé entre les pays développés et les pays en développement. Un développement et une croissance économiques et durables seront véritablement possibles dans le pays grâce aux innovations, aux technologies ainsi qu'aux produits et services autochtones.

16. Dans l'ensemble, les demandes de dépôt de brevet de l'Inde, en particulier les demandes nationales, sont en constante augmentation. Par exemple, les demandes de dépôt de brevet par résident ont augmenté, de 18% en 2005-2006 à 28% en 2015-2016. Un bureau extérieur dans le pays servira à promouvoir et encourager les déposants nationaux à déposer leurs demandes au niveau international par la voie du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) en offrant un appui, des conseils et un accès aux ressources. Et l'OMPI en retirera également un intérêt financier.

17. En ce qui concerne les marques, les demandes d'enregistrement ont également bondi pour dépasser la barre des 200 000 en 2013-2014; au cours de l'année 2015-2016, 283 060 demandes ont été déposées, ce qui constitue un bond de 35% par rapport à l'année précédente. Environ 95% de la totalité des demandes provenait de l'Inde ces dernières années. Un grand nombre de déposants se limitant habituellement à une protection nationale sera encouragé à enregistrer une marque à l'international par le biais du système de Madrid, qui a montré des résultats prometteurs dans le pays, si les équipements et ressources nécessaires sont mis à disposition via un bureau extérieur établi en Inde. Le délai de traitement pour l'examen des demandes d'enregistrement de marques a déjà été abaissé de 13 mois à

1 mois, d'où une avance significative par rapport à l'objectif de mars 2017. Cela témoigne de la détermination de l'Inde à promouvoir la propriété intellectuelle.

18. En ce qui concerne l'examen des demandes de brevet, l'objectif est de faire passer le délai de traitement, actuellement compris entre 5 et 7 ans, à 18 mois d'ici mars 2018. À cette fin, 459 nouveaux examinateurs de brevets ayant des compétences techniques dans divers domaines technologiques ont été recrutés sur une base régulière, en renfort de l'effectif existant de 130 personnes. Cette augmentation exponentielle permettra de réduire significativement les délais de traitement. Par ailleurs, des modifications ont été apportées aux règles relatives aux brevets en vue de fluidifier le processus et de rendre ces règles plus conviviales. La possibilité de rembourser les taxes payées pour l'examen en cas de retrait a été mise en place. Des délais ont été imposés afin d'assurer une aliénation rapide, et le nombre de reports admissibles a été limité. Les demandes peuvent être transférées par voie électronique entre toutes les filiales de l'office des brevets.

19. L'Inde, ayant fortement réduit les taxes liées aux demandes de droit de propriété intellectuelle pour les PME, les microentreprises et les start-ups, a ainsi facilité la protection des droits dans ce secteur qui a contribué de manière spectaculaire à l'essor industriel du pays par la fourniture de produits et services innovants. Plusieurs départements du Gouvernement indien ont entamé le lancement de programmes ciblés en vue de promouvoir les droits de propriété intellectuelle à grande échelle parmi les PME et les microentreprises, une stratégie qui répondra entièrement aux objectifs de l'OMPI en la matière, si un bureau extérieur est établi en Inde.

20. Afin de créer une synergie entre les offices de propriété intellectuelle, l'administration de la loi de 1957 sur le droit d'auteur et de la loi de 2000 sur les schémas de configuration des circuits intégrés a été placée sous la même organisation faîtière que les brevets, les marques, les dessins et modèles et les indications géographiques. Cela permettra de bénéficier d'une approche intégrée et d'une synergie entre les différents offices de propriété intellectuelle et les différentes lois.

21. De fait, à court comme à long terme, la création d'un nouveau bureau extérieur en Inde profitera à l'Inde comme à l'OMPI.

III. Fonctions du bureau extérieur en Inde

22. Sur la base d'une évaluation préliminaire, le bureau extérieur prendra en charge les fonctions suivantes :

i) L'une des fonctions principales de l'OMPI consiste non seulement à fournir des services mondiaux de propriété intellectuelle, générant une quantité importante des ressources financières de l'Organisation, mais aussi à offrir une assistance technique en faveur des pays les moins développés et en développement. Ainsi, environ 96% des revenus de l'OMPI proviennent des taxes pour les services rendus au titre de ses systèmes mondiaux de propriété intellectuelle, c'est-à-dire le PCT, le système de Madrid concernant les marques, le système de La Haye concernant les dessins et modèles industriels, le Centre d'arbitrage et de médiation, etc. Les systèmes du PCT et de Madrid contribuent à la totalité des revenus de l'Organisation à hauteur de 77% et de 16% respectivement. Ayant adhéré aux deux systèmes, l'Inde pourra créer, à l'aide de son bureau extérieur, un environnement propice à la promotion des services de propriété intellectuelle qui augmentera considérablement les demandes en matière de propriété intellectuelle et, par conséquent, constituera une source de revenu supplémentaire pour l'Organisation.

ii) Une autre activité essentielle de l'OMPI consiste à fournir des services d'information et d'assistance aux utilisateurs de systèmes de propriété intellectuelle.

Par exemple, en 2015, le service d'information du PCT qui opère au sein de la Division juridique de l'OMPI a reçu un total de 11 192 requêtes (courriels, appels et télécopies), ce qui correspond à une moyenne de 932 requêtes par mois ou de 45 par jour. Ce sont 47% de requêtes téléphoniques qui ont été soumises en 2015, soit environ 438 par mois, et dont l'origine a pu être déterminée dans 91,7% des cas. Sur les 5458 appels reçus dont on a déterminé l'origine en 2015, 456 (8,35%) provenaient des pays d'Asie. Un bureau extérieur en Inde apportera donc une contribution indispensable en offrant à l'Organisation des services d'assistance aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle dans les fuseaux horaires des pays d'Asie et de manière avantageuse.

iii) Un bureau extérieur de l'OMPI en Inde apportera une réelle valeur ajoutée au réseau général de réponse à la clientèle de l'OMPI. Dans le cas d'un appel reçu en dehors des heures d'ouverture des bureaux du siège à Genève, l'appel sera dévié et traité directement en Inde.

iv) Un bureau extérieur en Inde sera en mesure de fournir un appui technique en lien avec les différents programmes d'assistance technique administrés par le Secteur de l'infrastructure mondiale de l'OMPI tels que la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) destinés à mettre l'information en matière de brevets et de propriété intellectuelle à la disposition des offices de propriété intellectuelle, des universités et des instituts de recherche du pays et des autres pays en développement. Un appui technique fourni de manière intensive par le bureau extérieur sera bien plus économique avec des spécialistes rattachés au bureau qu'avec des spécialistes déployés à partir du siège.

v) D'importantes économies pour l'OMPI pourront être réalisées avec un bureau extérieur en Inde, qui prendra en charge diverses activités de renforcement des capacités comme des conférences, des séminaires de formation, des cours d'été de l'OMPI, des formations de nature technique à l'intention des examinateurs de brevets, des visites d'étude et des formations dans les offices indiens des brevets. Cela réduira les contraintes budgétaires de l'Organisation, en particulier en termes d'organisation des déplacements et de logistique.

IV. Objectifs du bureau extérieur en Inde

23. Le bureau extérieur en Inde propose de réaliser les objectifs suivants :

- i) **promouvoir les services mondiaux de l'OMPI** tels que les systèmes du PCT et de Madrid, et travailler en coordination avec le Gouvernement pour son accession aux autres systèmes dans les années à venir;
- ii) **fournir en temps voulu des services efficaces** aux utilisateurs et déposants des systèmes du PCT et de Madrid, des bases de données mondiales, comme PATENTSCOPE, la Base de données mondiale sur les marques, la Base de données mondiale sur les dessins et modèles, ainsi que des services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI;
- iii) **collaborer** avec le Département de la politique et de la promotion industrielle, les offices indiens de la propriété intellectuelle, y compris avec le contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques et le directeur de l'enregistrement des droits d'auteur, les industries, les entreprises, les associations professionnelles et les chambres de commerce, pour approfondir et promouvoir les projets de partenariats mondiaux de l'OMPI tels que WIPO GREEN et WIPO RE:SEARCH;

- iv) **assurer la coordination** avec le Département de la politique et de la promotion industrielle et les Offices indiens de propriété intellectuelle, y compris avec le contrôleur général des brevets, des dessins et modèles et des marques et le directeur de l'enregistrement des droits d'auteur, et aider le siège à entreprendre des activités d'expansion de la base de données sur les savoirs de l'OMPI IP Advantage;
- v) **collaborer** avec l'Institut national de gestion de la propriété intellectuelle Rajiv Gandhi en vue de promouvoir les activités de l'Académie de l'OMPI au profit des offices de propriété intellectuelle dans toute la région, y compris l'Asie centrale, pour la mise en valeur des ressources humaines et le renforcement des capacités.
- vi) **coopérer avec les institutions des Nations Unies représentées en Inde** en vue de mettre en œuvre des programmes de sensibilisation au titre de la coopération interinstitutionnelle;
- vii) **aider le siège à travailler en coordination avec les experts** et les décideurs indiens en matière de propriété intellectuelle dans le but de découvrir l'expérience de l'Inde en matière d'utilisation des systèmes de propriété intellectuelle pour l'innovation, en invitant ces experts aux réunions;
- viii) **assurer le service ininterrompu de l'OMPI** pendant les plages horaires définies.

V. Liens entre les objectifs stratégiques de l'OMPI et le bureau extérieur en Inde

Objectifs stratégiques de l'OMPI	Objectifs du bureau extérieur en Inde
II Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre	Oui
III Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement	Oui
VII Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux	Oui
VIII Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes	Oui
IV Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle	Oui

VI. Valeur ajoutée du bureau extérieur en Inde

24. L'Inde estime que la création d'un bureau extérieur de l'OMPI dans le pays apportera une réelle valeur ajoutée à l'environnement actuel de l'Organisation, avec les avantages suivants :

- i) créer une solide interface de communication avec les partenaires locaux en Inde, ce que des missions et visites occasionnelles ne permettraient pas. Le bureau

extérieur contribuera fortement à la coopération avec l'OMPI et le Gouvernement indien en vue de répondre aux demandes des utilisateurs des services de l'OMPI;

- ii) réaliser d'importantes économies en matière de frais de déplacement, en évitant que les équipes du siège aient à se déplacer en Inde grâce aux collaborateurs locaux qui entreprendront sur place les différentes activités prévues;
- iii) accueillir des événements tels que séminaires et ateliers, et ainsi contribuer au renforcement des capacités et à la fourniture d'une assistance technique en Inde ainsi qu'en Asie centrale;
- iv) étendre considérablement la couverture géographique de l'OMPI et renforcer son réseau de réponse à la clientèle en fournissant des services que le siège ne peut assurer seul;
- v) faire partie intégrante du réseau mondial des bureaux de l'OMPI avec son bureau extérieur en Inde qui permettra de fournir des services rapides et efficaces aux parties prenantes en Inde et dans le monde entier.

25. De manière générale, les bénéficiaires des services de l'OMPI en Inde atteindront un degré de satisfaction supplémentaire et seront reconnaissants du travail accompli, améliorant ainsi l'image et la réputation de l'Organisation dans son rôle de prestataire de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre.

VII. Besoins des utilisateurs de la propriété intellectuelle en Inde

26. **Dépôt de brevet** : le nombre de demandes de dépôt de brevet en Inde a augmenté en passant de 17 466 en 2004 à 46 904 en 2016, soit un bond de 168%. L'Inde est alors passée du onzième au septième rang en termes de dépôts de brevet ces 10 dernières années, une tendance à la hausse qui n'est pas près de s'arrêter compte tenu du volume croissant des demandes. À noter que, même si plus de 70% des demandes sont effectuées par des déposants étrangers, le nombre de dépôts nationaux a également connu une augmentation.

27. **Adhésion au PCT** : les possibilités qu'offrent la mondialisation et la révolution numérique se traduisent par un nombre croissant d'entreprises indiennes désireuses d'accéder aux marchés mondiaux. Le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) de l'OMPI leur offre un moyen efficace et à moindre coût de protéger leurs technologies de pointe dans plus de 151 pays.

28. L'Inde est membre de l'Union du PCT depuis 1998. Cette année-là, seules 14 demandes internationales ont été déposées par des inventeurs indiens dans le cadre du PCT; en 2014, ce chiffre a été multiplié par 100 pour arriver à 1428 demandes. Pour s'assurer que les entreprises indiennes bénéficient pleinement de l'adhésion de l'Inde au PCT, l'Office indien des brevets s'emploie à adopter et à promouvoir le recours aux services ayant trait au PCT afin d'élargir l'accès à un plus vaste éventail de services peu onéreux qui simplifient et rationalisent le processus de protection des brevets à l'échelon international.

29. **Administration chargée de la recherche internationale** : en octobre 2013, l'Office indien des brevets est devenu une administration chargée de la recherche internationale et une administration chargée de l'examen préliminaire international (ISA/IPEA) dans le cadre du PCT, rejoignant ainsi 16 autres pays qui s'acquittent de cette fonction. Les entreprises indiennes ont désormais plus facilement accès à des services locaux de propriété intellectuelle de haute qualité, outre les services déjà disponibles auprès d'autres administrations chargées de la recherche internationale. Grâce à sa propre base de données sur les brevets et au fait qu'il a accès à d'autres bases de données du monde entier, l'Office produit des rapports de recherche en matière de brevets et des examens préliminaires de haute qualité à des prix extrêmement compétitifs. Au 31 mars 2016, l'ISA avait reçu au total 1365 demandes de rapport de recherche

international et 35 demandes de rapport d'examen préliminaire international. Or, au 31 janvier 2017, le nombre de demandes de rapport de recherche internationale était passé à 2126.

30. **Protocole de Madrid** : depuis l'adhésion de l'Inde, en juillet 2013, au Protocole relatif à l'Arrangement de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, les entreprises indiennes ont également accès à un moyen simple, peu onéreux et convivial de protéger leurs marques sur les marchés mondiaux. Le système de Madrid est un point d'accès aux marchés internationaux pour les déposants et il ouvre également la voie aux entreprises étrangères qui souhaitent implanter leurs activités sur le marché indien. Au 31 mars 2016, 23 632 demandes internationales désignant l'Inde ont été reçues par l'organisme indien d'enregistrement des marques, soit une augmentation de 17,6% sur une période d'un an, un chiffre qui sera vraisemblablement à la hausse durant les prochaines années.

VIII. Viabilité financière et budgétaire

31. Le Gouvernement indien a mis à disposition du futur bureau extérieur des locaux appropriés et S. E. Mme la Ministre indienne du commerce et de l'industrie en a informé le Directeur général de l'OMPI (voir lettre ci-jointe). Il fournira également le mobilier et les équipements de base et prendra les dispositions appropriées pour assurer la sécurité du bureau. Une fois la proposition de création d'un bureau extérieur en Inde acceptée, les privilèges et immunités ainsi que d'autres facilités semblables à celles accordées aux autres bureaux des institutions spécialisées des Nations Unies seront également établis.

32. **Ressources et rapport coût-efficacité** : un avantage majeur de la création d'un bureau extérieur en Inde résidera dans les contributions financières et en nature apportées par le Gouvernement indien. La mise à disposition des locaux à titre gracieux permettra à l'OMPI de se détacher de ses engagements à long terme en la matière. En outre, l'Inde travaillera en étroite collaboration avec l'OMPI et la déchargera pour assurer le fonctionnement du bureau et la promotion de la propriété intellectuelle en Inde et dans l'ensemble de la région.

IX. Aspects géographiques/situation

33. Le décalage horaire entre l'Inde et les bureaux du siège de l'OMPI à Genève est de quatre heures et demie en hiver et trois heures et demie en été, ce qui ne laisse actuellement que quelques heures de temps de travail standard en commun. Cette contrainte constitue un frein important à l'efficacité et à la rapidité des communications entre le siège et les institutions indiennes. La présence d'un bureau extérieur de l'OMPI en Inde permettra de remédier à ce sérieux inconvénient vis-à-vis des engagements de l'Organisation envers le pays.

34. À l'heure actuelle, il n'existe qu'un seul bureau extérieur pour l'Asie et le Pacifique, celui de Singapour. Il ne touche pas directement les intérêts de l'Inde, car il s'occupe uniquement de la région de l'ASEAN. Compte tenu de la forte augmentation des demandes en matière de services de propriété intellectuelle en Inde, un bureau extérieur établi dans le pays aidera à combler ce manque et à répondre aux demandes du système de propriété intellectuelle indien, tout en répondant à l'ensemble des objectifs de l'OMPI.

X. Conclusion

35. L'Inde est pleinement décidée à établir un écosystème de propriété intellectuelle solide, rationalisé, économique et transparent pour répondre aux besoins de son économie innovante et en rapide expansion, avec un accent particulier sur son économie du savoir. L'ouverture d'un bureau extérieur en Inde offrira la poussée nécessaire à la réalisation de ces efforts et, en contrepartie, l'OMPI bénéficiera non seulement de sources de revenus supplémentaires résultant de l'augmentation des dépôts de demandes, mais aussi d'une portée étendue au niveau mondial et d'une sensibilisation et une disponibilité accrues des services de propriété intellectuelle ayant un excellent rapport coût-efficacité.

36. La création d'un bureau extérieur national en Inde trouve un fondement scientifique sensé et s'appuie sur un choix financier prudent à la fois pour l'Inde et pour l'OMPI. Le bureau apportera ainsi une réelle valeur ajoutée au fonctionnement des activités de promotion de la propriété intellectuelle de l'OMPI sans pour autant peser sur son budget.

37. En conclusion, l'Inde et l'OMPI profiteront toutes deux des avantages qu'offrira la création d'un nouveau bureau extérieur en Inde. Le Gouvernement indien, dès lors, se réjouit que le Comité du programme et budget (PBC) examine rapidement sa proposition et encourage l'Assemblée générale de l'OMPI à prendre une décision dans les meilleurs délais en faveur d'un bureau extérieur national en Inde pour l'année 2017 ou pour le prochain exercice biennal 2018-2019.

XI. Résultats des offices de propriété intellectuelle en Inde

1. Brevets

1.1 Données concernant les dépôts de demandes, leur examen, les brevets délivrés et les aliénations

Année	Dépôt	Examen	Délivrance	Aliénation (délivrance + abandon + retrait + refus)
2007-2008	35 218	11 751	15 261	15 795
2008-2009	36 812	10 296	16 061	17 136
2009-2010	34 287	6 069	6 168	11 339
2010-2011	39 400	11 208	7 509	12 851
2011-2012	43 197	11 031	4 381	8 488
2012-2013	43 674	12 268	4 126	9 027
2013-2014	42 950	18 306	4 225	11 672
2014-2015	42 763	22 631	5 978	14 328
2015-2016	46 904	16 851	6 326	21 987
2016-2017 (avril – déc.)	33 580	15 649	6 347	15 910

1.2 Données concernant les dépôts de demandes, les brevets délivrés et les brevets en vigueur

Année	Dépôt		Requêtes en examen	Examens (premier rapport d'examen)	Brevets délivrés		Brevets en vigueur	
	Total	Par Résidents			Résidents	Non-résidents	Résidents	Non-résidents
2005-2006	24 505	4 521	21 926	11 569	1 396	2 924	4 486	11 933
2006-2007	28 940	5 314	20 645	14 119	1 907	5 632	3 473	13 593
2007-2008	35 218	6 040	22 146	11 751	3 173	12 088	7 966	21 722
2008-2009	36 812	6 161	30 595	10 296	2 541	13 520	6 158	24 664
2009-2010	34 287	7 044	28 653	6 069	1 725	4 443	6 781	30 553
2010-2011	39 400	8 312	31 493	11 208	1 273	6 236	7 301	32 293
2011-2012	43 197	8 921	33 811	11 031	699	3 682	7 545	32 444
2012-2013	43 674	9 911	36 247	12 268	716	3 410	8 308	35 612
2013-2014	42 951	10 941	37 474	18 306	634	3 592	7 464	35 168
2014-2015	42 763	12 071	34 958	22 631	684	5 294	7 561	35 695
2015-2016	46 904	13 066	35 960	16 851	918	5 408	7 306	37 218
2016-2017 (avril-déc.)	33 580	9 327	26 503	15 649	819	5 528		

1.3 Demandes de brevet déposées par les résidents et les non-résidents via les différents moyens à disposition au cours des 10 dernières années

Déposants	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016
Résidents	4 521	5 314	6 040	6 161	7 044	8 312	8 921	9 911	10 941	12 071	13 066
Non-résidents											
Demandes ordinaires	1 008	693	834	681	826	816	1 031	1 144	1 228	1 461	1 915
Par voie de la Convention	3 509	3 969	4 453	4 264	2 986	3 728	4 280	4 184	3 704	3 174	3 675
Entrées dans la phase nationale du PCT	15 467	19 768	23 891	25 706	23 431	26 544	28 965	28 435	27 078	26 057	2 8248
TOTAL DES BREVETS DÉLIVRÉS	24 505	28 940	35 218	36 812	34 287	39 400	43 197	43 674	42 951	42 763	46 904

2. **Marques**

Année	Dépôt	Examen	Enregistrement	Aliénation (enregistrement, abandon, refus, retrait)
2007-2008	123 414	63 605	100 857	
2008-2009	130 172	105 219	102 257	126 540
2009-2010	141 943	25 875	54 814	76 310
2010-2011	179 317	205 065	115 472	132 507
2011-2012	183 588	116 263	51 735	57 867
2012-2013	194 216	202 385	44 361	69 736
2013-2014	200 005	203 086	67 873	104 753
2014-2015	210 501	168 026	41 583	83 652
2015-2016	283 060	267 861	65 045	38 846
2016-2017 (avril – déc.)	209 563	416 821	160 363	184 168

3. **Dessins et modèles**

Année	Dépôt	Examen	Enregistrement
2007-2008	6 402	6 183	4 928
2008-2009	6 557	6 446	4 772
2009-2010	6 092	6 266	6 025
2010-2011	7 589	6 277	9 206
2011-2012	8 373	6 511	6 590
2012-2013	8 337	6 776	7 252
2013-2014	8 533	7 281	7 178
2014-2015	9 382	7 459	7 171
2015-2016	11 108	9 426	7 904

4. **Indications géographiques**

Année	Dépôt	Examen	Enregistrement
2007-2008	37	48	31
2008-2009	44	21	45
2009-2010	40	46	14
2010-2011	27	32	29
2011-2012	148	37	23
2012-2013	24	30	21
2013-2014	75	42	22
2014-2015	47	66	20
2015-2016	17	200	26

XII. Lettre de S. E. Mme Nirmala Sitharaman, ministre d'État du commerce et de l'industrie du Gouvernement indien, exprimant la volonté de l'Inde d'accueillir un bureau extérieur

NIRMALA SITHARAMAN
MINISTRE D'ÉTAT (independant charge)
DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
INDE

D.O.No.4/11/2013- IPR-VI/1569

Le 28 décembre 2015

Monsieur le Directeur général,

Permettez-moi de vous adresser mes plus sincères félicitations pour la conclusion fructueuse de la cinquante-cinquième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI qui s'est tenue plus tôt dans le mois. Je tiens également à exprimer mes plus profonds remerciements, à vous, Monsieur le Directeur général, ainsi qu'à votre performante équipe, pour la tenue de l'exposition sur les indications géographiques en Inde, en marge des assemblées. Cet événement organisé conjointement par le Gouvernement de l'Inde et l'OMPI nous offrait l'occasion unique de présenter non seulement le fonctionnement des indications géographiques mais aussi le programme "Make in India" lancé par S. E. M. le Premier ministre de l'Inde en septembre 2014.

Dans notre volonté de stimuler l'innovation, protéger les droits de propriété intellectuelle et répondre aux défis de développement de manière équilibrée en Inde, nous nous efforçons de déployer de nouvelles politiques en matière de droits de la propriété intellectuelle. Un certain nombre de projets d'envergure, comme "Make in India" et "Digital India", ont ainsi été lancés dans ce but. L'on peut donc considérer que la création d'un nouveau bureau extérieur de l'OMPI à New Delhi aura un impact positif, à la fois pour l'Inde et pour l'OMPI, ce que mon prédécesseur avait d'ailleurs transmis en 2014.

Des locaux appropriés seront mis à la disposition du bureau extérieur à titre gracieux, tandis que les privilèges et immunités semblables à ceux accordés à d'autres bureaux des institutions spécialisées des Nations Unies seront également établis une fois la proposition acceptée.

Conformément aux principes directeurs, les propositions du prochain exercice biennal 2016-2017 seront soumises aux États membres pour évaluation et nous espérons que la proposition de l'Inde saura donner entière satisfaction. Je me réjouis d'avance de votre collaboration et de votre soutien dans la réalisation de ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

(Nirmala Sitharaman)

M. Francis Gurry
Directeur général
Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
Genève

XIII. Base de données statistiques des profils nationaux de l'OMPI : Inde (annexe A)

STATISTIQUES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PAR PAYS



INDE

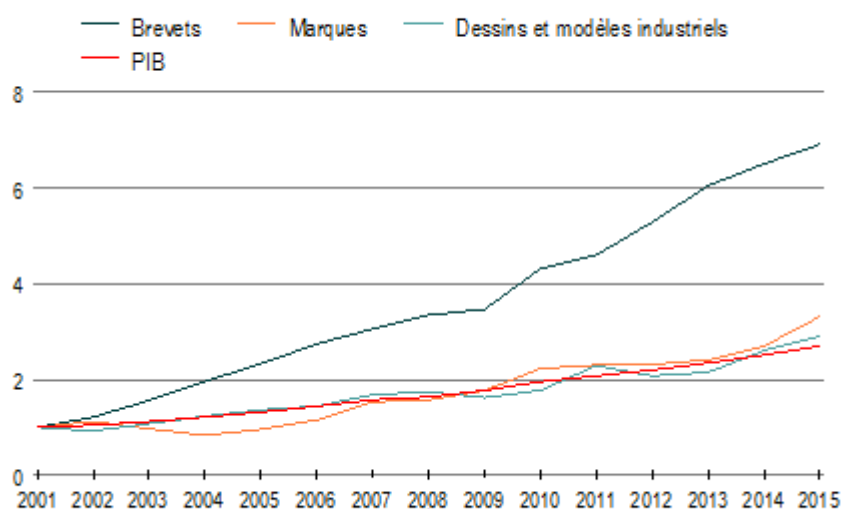
Population (millions d'habitants): 1311,05 (2015) (Rang = 2)

Produit intérieur brut (milliards de dollars É. U.) (dollars constants de 2011 (PPA)): 7512,5 (2015) (Rang = 3)

Dépôts (résidents + à l'étranger) et économie

Année	Brevets	Marques	Dessins et modèles industriels	PIB (dollars constants de 2011)
2001	3 456	81 494	2 839	2784,32
2002	4 164	90 751	2 618	2890,24
2003	5 370	79 488	3 034	3117,42
2004	6 728	67 504	3 465	3364,41
2005	8 028	77 908	3 867	3676,79
2006	9 434	93 736	4 078	4017,41
2007	10 529	125 078	4 759	4363,23
2008	11 546	128 122	4 949	4533,01
2009	11 939	143 626	4 610	4917,39
2010	14 869	181 621	5 030	5421,92
2011	15 896	186 783	6 472	5781,84
2012	18 202	188 154	5 900	6106,70
2013	20 908	196 262	6 101	6512,11
2014	22 445	218 723	7 404	6983,82
2015	23 844	269 705	8 244	7512,50

Dépôts et croissance économique (première année = 1)

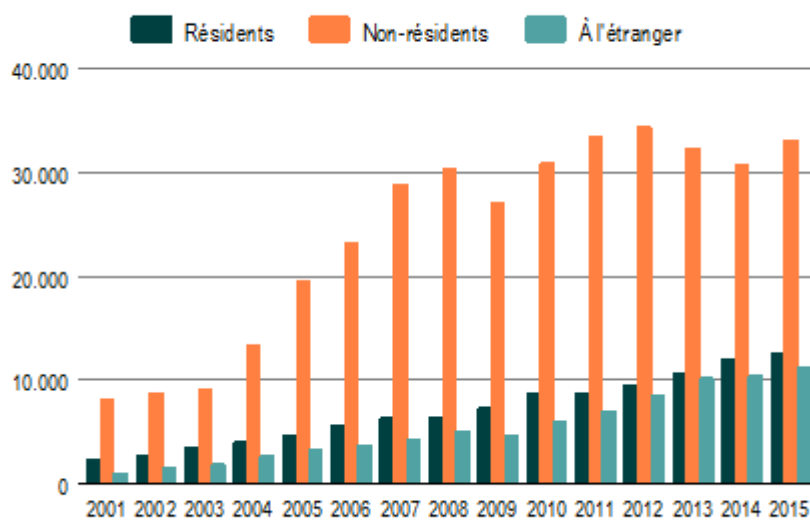


Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Demandes de brevet

Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001	2 379	20	8 213	14	1 077	22
2002	2 693	18	8 772	14	1 471	21
2003	3 425	17	9 188	13	1 945	20
2004	4 014	15	13 452	8	2 714	20
2005	4 721	14	19 661	8	3 307	20
2006	5 686	13	23 242	7	3 748	20
2007	6 296	14	28 922	7	4 233	20
2008	6 425	13	30 387	7	5 121	20
2009	7 262	14	27 025	7	4 677	19
2010	8 853	11	30 909	6	6 016	19
2011	8 841	11	33 450	6	7 055	19
2012	9 553	11	34 402	6	8 649	17
2013	10 669	11	32 362	6	10 239	14
2014	12 040	11	30 814	7	10 405	15
2015	12 579	9	33 079	6	11 265	14

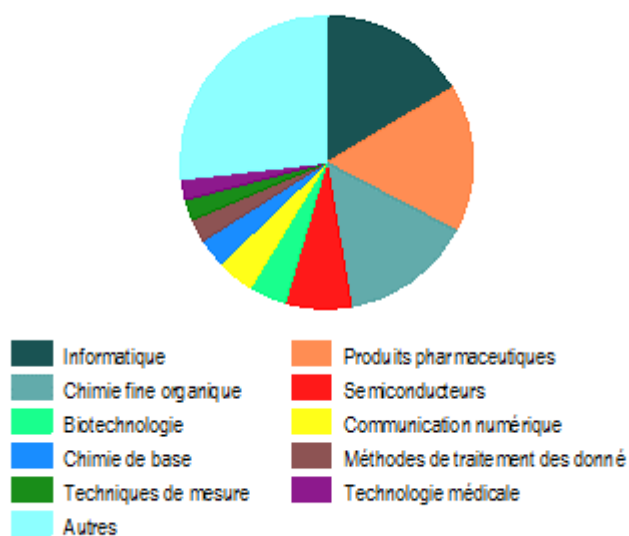
Demandes de brevet



Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Demandes de brevet par principaux domaines technologiques (2001 – 2015)

Demandes de brevet par principaux domaines technologiques (2001 - 2015)

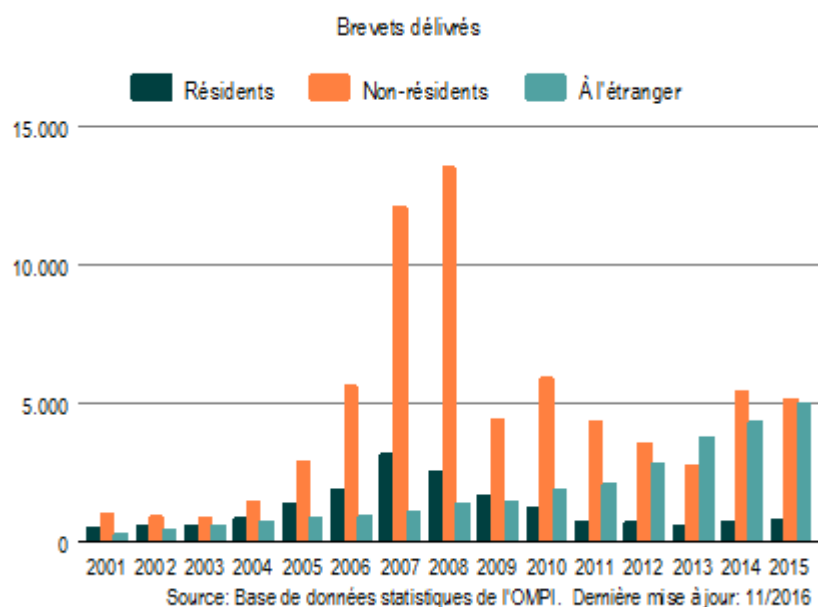


Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Domaine technologique	Part
Informatique	16,34
Produits pharmaceutiques	16,30
Chimie fine organique	14,67
Semiconducteurs	7,33
Biotechnologie	4,10
Communication numérique	4,10
Chimie de base	3,22
Méthodes de traitement des données à des fins de gestion	2,56
Techniques de mesure	2,34
Technologie médicale	2,26
Autres	26,78

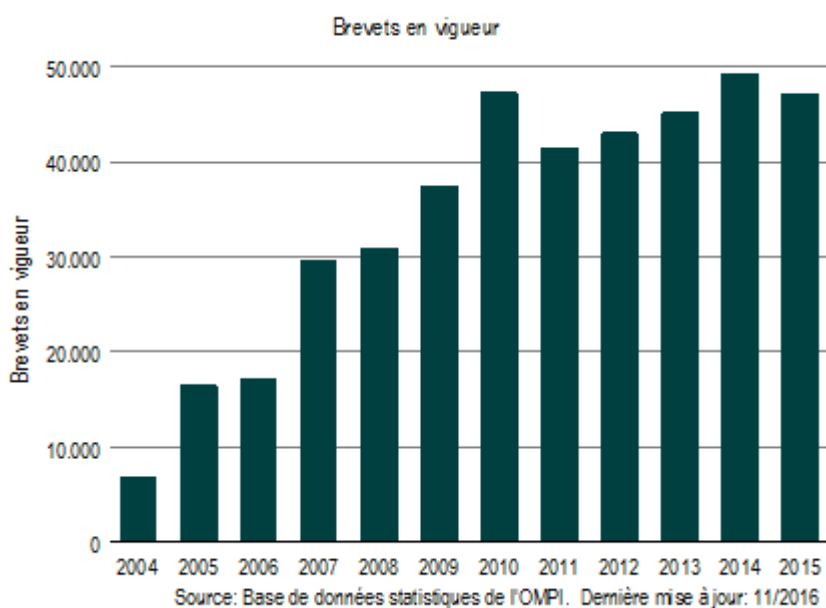
Brevets délivrés

Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001	529	25	1 020	28	288	27
2002	619	23	921	28	425	23
2003	615	27	911	28	621	21
2004	851	21	1 466	17	766	21
2005	1 396	19	2 924	16	888	21
2006	1 907	18	5 632	11	919	22
2007	3 173	13	12 088	7	1 119	22
2008	2 541	14	13 520	7	1 394	21
2009	1 725	18	4 443	12	1 460	22
2010	1 208	23	5 930	10	1 926	19
2011	776	26	4 392	13	2 104	19
2012	722	24	3 606	15	2 861	19
2013	594	27	2 783	17	3 806	18
2014	720	26	5 433	11	4 342	18
2015	822	25	5 200	12	4 980	15



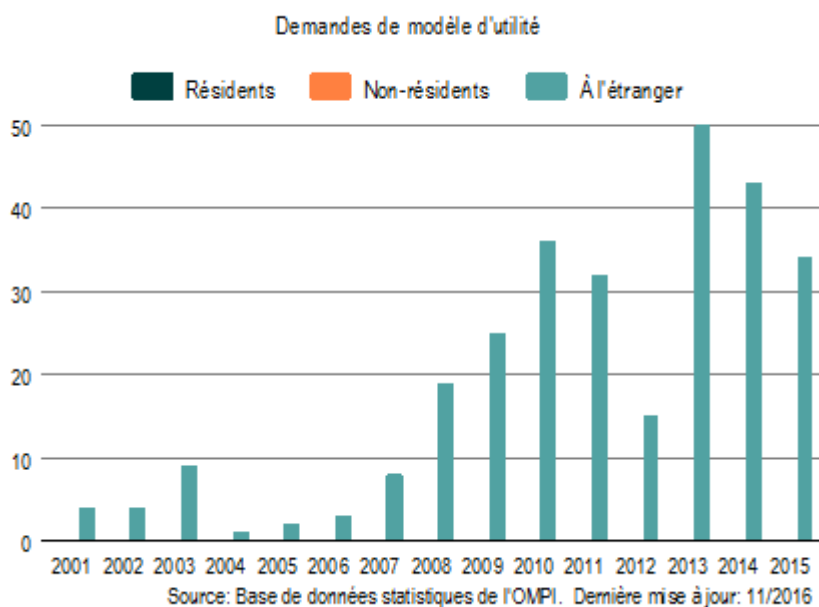
Brevets en vigueur

Année	Brevets en vigueur	Rang
2004	6 857	29
2005	16 419	23
2006	17 066	23
2007	29 688	22
2008	30 822	23
2009	37 334	22
2010	47 224	19
2011	41 361	20
2012	42 991	19
2013	45 103	22
2014	49 272	22
2015	47 113	21



Demandes de modèle d'utilité

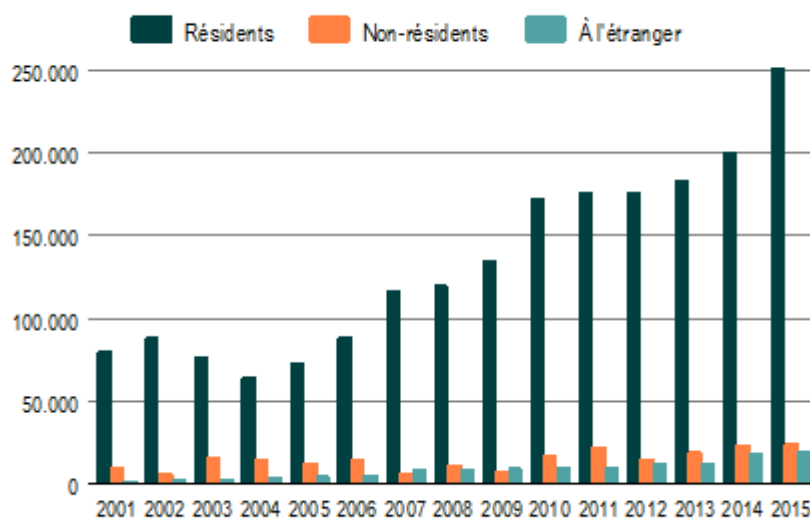
Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001					4	35
2002					4	45
2003					9	40
2004					1	55
2005					2	48
2006					3	42
2007					8	40
2008					19	34
2009					25	32
2010					36	27
2011					32	31
2012					15	39
2013					50	29
2014					43	31
2015					34	32



Demandes d'enregistrement de marques

Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001	79 746	6	10 490	27	1 748	39
2002	88 190	5	5 930	43	2 561	37
2003	76 801	6	15 450	10	2 687	40
2004	63 906	8	15 090	13	3 598	38
2005	73 308	7	12 361	16	4 600	35
2006	88 210	5	15 210	16	5 526	39
2007	117 014	4	6 500	41	8 064	36
2008	119 371	3	10 801	23	8 751	36
2009	134 403	3	7 540	28	9 223	33
2010	172 120	3	17 805	13	9 501	35
2011	176 386	3	22 161	9	10 397	35
2012	176 044	3	14 807	16	12 110	35
2013	183 172	3	19 646	12	13 090	33
2014	200 140	3	23 611	10	18 583	31
2015	250 585	2	24 183	9	19 120	28

Demandes d'enregistrement de marques

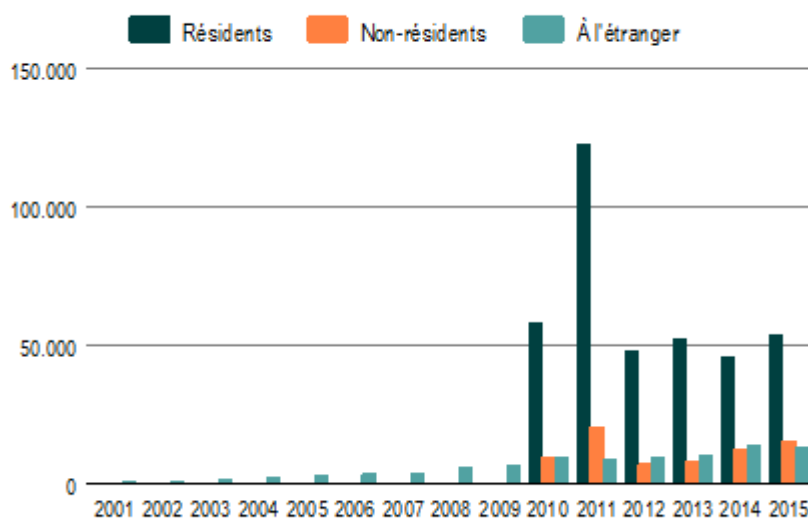


Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Enregistrements de marques

Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001					768	37
2002					811	41
2003					1 544	44
2004					2 045	38
2005					3 140	38
2006					3 504	40
2007					4 031	41
2008					5 767	40
2009					6 855	37
2010	58 117	7	9 695	18	9 321	34
2011	122 440	3	20 503	7	8 890	36
2012	48 014	9	7 177	28	9 460	35
2013	52 117	9	8 140	27	10 657	33
2014	45 720	12	12 794	19	13 952	31
2015	53 515	8	15 607	15	13 607	33

Enregistrements de marques

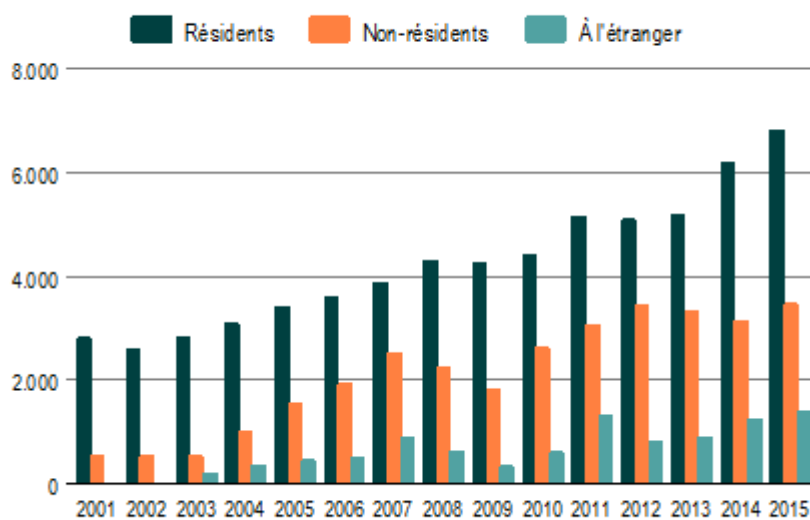


Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles

Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001	2 810	9	540	40	29	47
2002	2 591	11	533	39	27	43
2003	2 816	10	541	42	218	34
2004	3 093	11	1 009	16	372	36
2005	3 407	10	1 542	11	460	35
2006	3 584	10	1 937	10	494	38
2007	3 873	9	2 529	9	886	36
2008	4 308	9	2 249	9	641	39
2009	4 267	9	1 825	8	343	44
2010	4 416	9	2 622	8	614	41
2011	5 156	9	3 060	8	1 316	36
2012	5 100	9	3 445	8	800	43
2013	5 182	9	3 315	8	919	43
2014	6 168	10	3 141	8	1 236	40
2015	6 829	8	3 461	8	1 415	37

Demandes d'enregistrement de dessins ou modèles

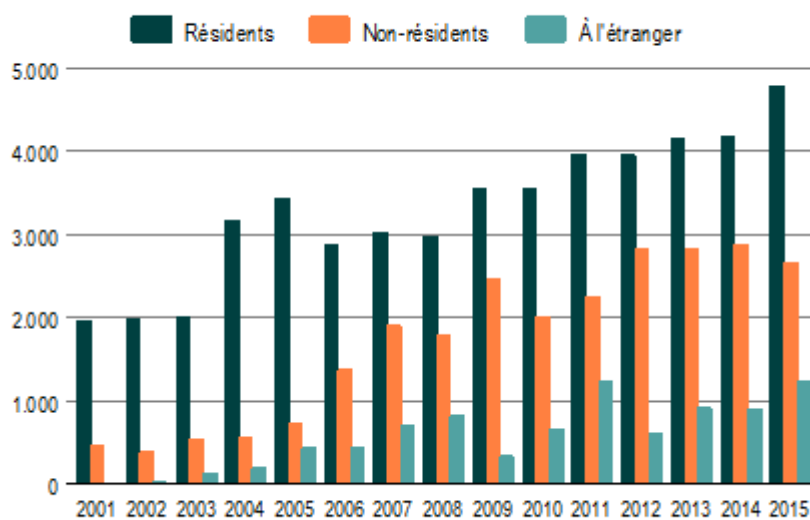


Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Enregistrements de dessins ou modèles

Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001	1 969	10	457	43	15	52
2002	1 974	12	390	44	21	40
2003	2 004	10	543	39	126	36
2004	3 166	10	562	29	195	40
2005	3 439	9	736	16	434	36
2006	2 877	10	1 373	10	430	36
2007	3 026	9	1 902	10	709	37
2008	2 985	10	1 787	9	826	36
2009	3 552	7	2 473	8	339	44
2010	3 562	8	2 005	8	657	40
2011	3 971	8	2 266	8	1 239	35
2012	3 959	8	2 819	8	612	42
2013	4 156	8	2 819	8	921	41
2014	4 179	8	2 878	8	901	42
2015	4 801	8	2 660	9	1 228	39

Enregistrements de dessins ou modèles

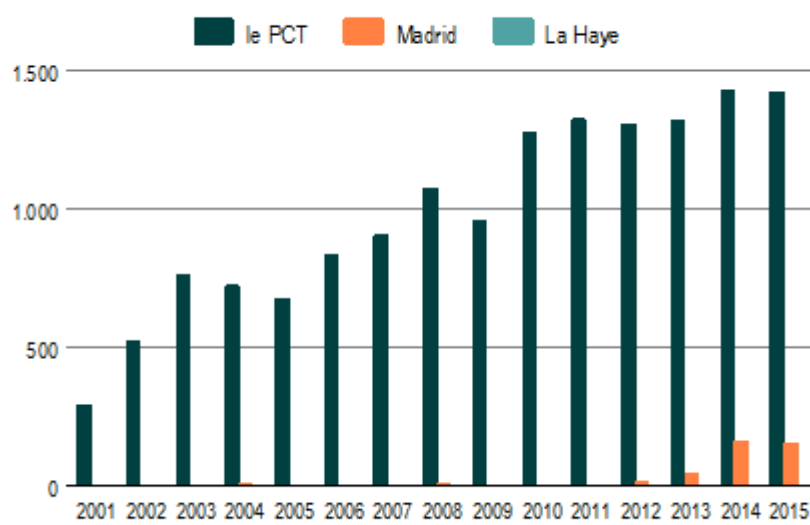


Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Demandes internationales via les traités administrés par l'OMPI

Année	Le PCT	Rang	Madrid	Rang	La Haye	Rang
2001	295	23	2	56		
2002	525	22	1	64		
2003	763	19	2	60		
2004	724	19	7	57		
2005	679	20				
2006	833	20	3	66		
2007	904	20	3	70	2	20
2008	1 073	19	7	63		
2009	960	20	5	65		
2010	1 276	17	1	91		
2011	1 323	18	1	88		
2012	1 309	19	16	58		
2013	1 320	17	45	53	1	46
2014	1 428	17	161	36		
2015	1 423	17	152	37		

Demandes selon le PCT, Madrid et La Haye



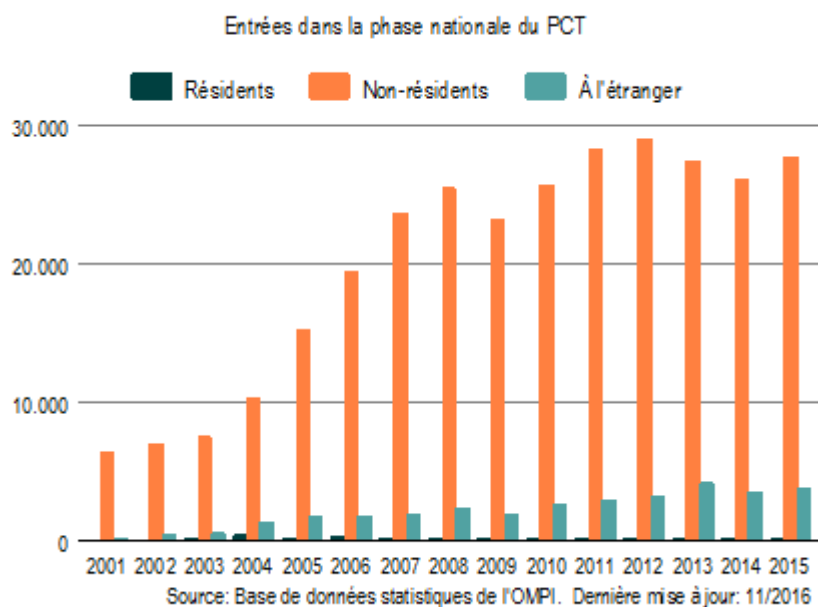
Source: Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour: 11/2016

Principaux déposants de demandes selon le PCT (année de publication = 2015)

Déposant	Publications	Rang
COUNCIL OF SCIENTIFIC AND INDUSTRIAL RESEARCH	110	201
RELIANCE INDUSTRIES LIMITED	58	380
WOCKHARDT LIMITED	46	465
RANBAXY LABORATORIES LIMITED	39	555
INDIAN INSTITUTE OF TECHNOLOGY	30	716
CADILA HEALTHCARE LIMITED	22	965
PIRAMAL ENTERPRISES LIMITED	22	965
DR. REDDY'S LABORATORIES LTD.	20	1035
MYLAN LABORATORIES LTD.	20	1035
LAURUS LABS PRIVATE LIMITED	19	1093

Entrées dans la phase nationale du PCT (directes et via l'office régional)

Année	Résidents	Rang	Non-résidents	Rang	À l'étranger	Rang
2001	8	25	6 343	10	159	28
2002			7 049	10	379	23
2003	207	16	7 510	10	563	20
2004	384	17	10 287	10	1 366	20
2005	173	21	15 171	8	1 788	19
2006	349	18	19 411	7	1 829	21
2007	212	22	23 679	7	1 920	22
2008	237	23	25 469	7	2 341	21
2009	209	23	23 222	7	1 866	21
2010	225	23	25 698	7	2 569	21
2011	216	25	28 240	6	2 942	21
2012	247	24	29 071	6	3 292	20
2013	172	27	27 420	6	4 141	19
2014	258	26	26 082	6	3 542	20
2015	129	30	27 753	7	3 852	20



Source : Base de données statistiques de l'OMPI. Dernière mise à jour : 11/2016

Les statistiques sont fondées sur les données recueillies auprès des offices de propriété intellectuelle ou tirées de la base de données PATSTAT (pour les statistiques par domaine de la technologie). Les données peuvent être manquantes pour certaines années et certains offices ou peuvent être incomplètes pour certaines origines. Les données relatives à la population et au produit intérieur brut (PIB) proviennent de la Division de statistique de l'ONU et de la Banque mondiale.

Un dépôt de résident désigne une demande déposée par un ressortissant du pays concerné; un dépôt de non résident désigne une demande déposée par un déposant étranger. Un dépôt à l'étranger désigne une demande déposée par un ressortissant du pays concerné auprès d'un office étranger.

Lorsqu'un office communique des statistiques sur le nombre total de dépôts sans les ventiler en dépôts de résidents et de non résidents, l'OMPI divise le nombre total de dépôts en fonction de la part rétrospective des dépôts de résidents auprès de cet office.

Les dépôts et l'économie indiquent les demandes de brevet et d'enregistrement de marques et de dessins et modèles industriels dans le monde provenant des déposants du pays concerné (résidents + étranger).

Un dépôt auprès de l'Organisation eurasienne des brevets (OEAB), de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), de l'Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI) ou de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) est traité comme des dépôts multiples à l'étranger dans chaque État membre, alors qu'un dépôt auprès de l'Office européen des brevets (OEB) ou de l'Organisation régionale de la propriété intellectuelle (ARIPO) est comptabilisé comme un dépôt à l'étranger faute d'informations sur les désignations.

Coordonnées : Division de l'économie et des statistiques, OMPI. Tél. : +41-22-338-91-11, mél. : lpstats.mail@wipo.int.

[L'annexe III suit]

Proposition

pour la création d'un bureau extérieur de l'OMPI en République islamique d'Iran

Considérant les Principes directeurs concernant la création de bureaux extérieurs de l'OMPI dans ses États membres, adoptés par l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle en 2015, la République islamique d'Iran souhaite soumettre la présente proposition dont les besoins, objectifs, champs d'activités proposés et installations disponibles sont les suivants :

Contexte historique et géographique de la République islamique d'Iran

1. La République islamique d'Iran est un vaste pays du Moyen-Orient et d'Asie de l'Ouest, situé entre le golfe d'Oman, le golfe Persique et la mer Caspienne, avec une superficie de 1 648 195 km² (au dix-huitième rang des plus grands pays du monde) et une population d'environ 80 millions d'habitants. Il partage ses frontières avec l'Iraq à l'ouest, la Turquie, l'enclave azerbaïdjanaise du Nakhitchevan, l'Arménie et l'Azerbaïdjan au nord-ouest, le Turkménistan au nord-est et l'Afghanistan et le Pakistan au sud-est. Sa position centrale en Eurasie lui a longtemps conféré une importance géostratégique.
2. Avec ses 5000 ans d'histoire passionnante, la République islamique d'Iran a vu succéder les civilisations parmi les plus anciennes du monde, à commencer par la période proto-élamite de 3200 à 2800 av. J.-C, suivie du royaume élamite. On doit l'unification de la région au peuple iranien des Mèdes : il y a fondé le premier des Empires perses en 625 av. J.-C. et par la suite établi son pouvoir culturel et politique. Le pays a atteint son apogée durant la période de l'Empire achéménide, fondé par Cyrus le Grand en 550 av. J.-C. et dont le territoire immense s'est étendu pour arriver, à l'ouest, jusqu'à une partie des Balkans (Thrace et Macédoine, Bulgarie et Péonie) et de l'Europe de l'Est et comprenait, à l'est, la vallée de l'Indus, faisant de lui le plus grand empire de l'Ancien Monde. Il s'est effondré en 330 av. J.-C. durant les conquêtes d'Alexandre le Grand mais a permis de donner naissance à l'Empire parthe qui a ensuite fait place à la dynastie sassanide en 224 après J.-C.; la République islamique d'Iran est devenue l'une des plus grandes puissances du monde avec l'Empire byzantin, pendant plus de quatre siècles.
3. La République islamique d'Iran possède un statut privilégié au Moyen-Orient, qui abrite les réserves naturelles de pétrole les plus importantes du monde et la quatrième jamais exploitée au niveau mondial. De fait, le pays jouit d'une certaine influence sur les acteurs internationaux du marché de l'énergie et de la sécurité et il a longtemps revêtu une importance stratégique grâce à situation géographique centrale en Eurasie.
4. La République islamique d'Iran partage sa langue, sa culture et sa religion avec ses pays voisins; le persan, en plus de l'iranien, est une langue officielle en Afghanistan et au Tadjikistan.

Besoins et objectifs entourant la création d'un bureau extérieur de l'OMPI en République islamique d'Iran

1. Au vu des compétences reconnues en matière de production intellectuelle dans le pays et des importants objectifs réalisés par la République islamique d'Iran dans le secteur de la propriété intellectuelle, aussi bien sur le plan régional qu'au niveau international, la République

Le présent document a été traduit en français à partir de la version originale anglaise. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

islamique d'Iran s'est hissé en tête du classement ces dernières années dans la région. Ces excellents résultats sont principalement dus aux réformes de développement de la production scientifique, technologique et intellectuelle établies dans le document de prospective sur 20 ans (Horizon 2020), le plan de développement de la recherche scientifique du pays et dans les troisième, quatrième et cinquième plans quinquennaux de développement, qui ont permis d'accroître à la fois quantitativement et qualitativement le nombre d'étudiants, de scientifiques et d'universités.

2. Afin de réaliser ces objectifs et réformes en matière de développement et de promotion de la propriété intellectuelle dans le pays, l'Organisation d'enregistrement des actes et des propriétés de la République islamique d'Iran (Centre de la propriété intellectuelle), qui est l'autorité compétente en charge de l'enregistrement de la propriété industrielle et exerce en sa qualité de coordonnateur national de la République islamique d'Iran à l'OMPI, s'est exprimée sur l'importance du rôle de la propriété intellectuelle, dans les secteurs publics et privés, en particulier au cours de ces 15 dernières années.

3. Dans cette optique, en plus des programmes et événements organisés conjointement avec l'OMPI, la République islamique d'Iran a accueilli plus de 300 ateliers et séminaires dans tout le pays en collaboration avec les parcs scientifiques et technologiques, les chambres de commerce des provinces, les universités et les autres autorités et instituts compétents.

4. En outre, la croissance et le développement scientifiques ainsi que la production de savoir ont été favorisés par les parcs scientifiques et technologiques, qui sont devenus essentiels à la commercialisation des idées et se sont ainsi étendus à presque toutes les provinces du pays. L'Organisation d'enregistrement des actes et des propriétés de la République islamique d'Iran, active dans la promotion de la propriété intellectuelle dans les secteurs privés et publics, s'est distinguée dans la formation en matière de propriété intellectuelle non seulement sur le plan national mais aussi au niveau international, notamment avec l'atelier à l'intention des examinateurs de l'Office afghan de la propriété industrielle et, plus récemment, avec la demande émanant de l'Office de la propriété intellectuelle du Tadjikistan en vue d'une formation à l'intention de leurs examinateurs dispensée par le Centre de propriété intellectuelle de la République islamique d'Iran.

5. La République islamique d'Iran a collaboré étroitement avec l'Organisation de coopération économique (ECO) et a accueilli cette année à Téhéran la troisième session de son comité de coordination sur la propriété intellectuelle. Durant cette session, la République islamique d'Iran a proposé d'organiser l'atelier sur la propriété intellectuelle en persan et en anglais à l'intention de tous les participants des États membres de l'ECO, une proposition qui a été accueillie favorablement durant la session du Conseil régional de planification de l'ECO.

6. Grâce à toutes ces activités et avec ses plus de 90 années d'expérience en matière d'enregistrement et de protection de la propriété intellectuelle, la République islamique d'Iran se place en chef de file dans la région et dont les autres pays savent apprécier les compétences et le savoir-faire.

7. Cela étant, stimulé par son niveau d'expertise en la matière, le pays a sensiblement accru ses besoins et demandes de dépôt en termes d'enregistrement et de protection de la propriété industrielle aux niveaux national et international ces dernières années, comme l'indiquent les statistiques publiées par l'OMPI; les demandes de dépôt des différents brevets, marques et modèles industriels ont ainsi considérablement augmenté en 2013 et en 2014, plaçant l'Office des brevets et l'Office des dessins et modèles industriels iraniens parmi les 20 premiers de la liste des États membres de l'OMPI. La République islamique d'Iran s'est même hissée au sommet du classement des pays de la région en 2014.

8. Il convient de rappeler que l'augmentation des demandes du pays est la conséquence directe de la sensibilisation du public, conjuguée au développement d'une culture du respect de

la propriété intellectuelle. Des instruments, règles et règlements juridiques solides et à jour ont également été mis en place tandis que l'adhésion aux différents traités de propriété intellectuelle au cours des 10 dernières années complète le tableau, y compris aux systèmes d'enregistrement internationaux, c'est-à-dire, l'Arrangement et le Protocole de Madrid concernant l'enregistrement international des marques (système de Madrid), l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international (système de Lisbonne) et, plus récemment, le Traité de coopération en matière de brevets (système international des brevets, PCT).

9. Cette augmentation des demandes a entraîné un besoin accru en termes d'exploitation et de commercialisation des brevets et démontre clairement que la création d'un bureau extérieur de l'OMPI en République islamique d'Iran, selon les champs d'activité qui lui seront attribués, contribuerait fortement à promouvoir la propriété intellectuelle ainsi qu'à assurer l'accomplissement des objectifs de l'Organisation en République islamique d'Iran.

10. La République islamique d'Iran est un membre fondateur des Nations Unies, de l'ECO, du Mouvement des non-alignés (NAM), de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et de l'Organisation des pays exportateurs de pétroles (OPEP). Téhéran accueille les bureaux des institutions internationales suivants :

Les Nations Unies, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'Institut culturel et le Secrétariat de l'ECO, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union parlementaire du Secrétariat des États membres de l'OCI, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation islamique internationale pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), le Centre Sud-Sud de l'ONUDI, le Centre d'information des Nations Unies (CINU), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Programme des Nations unies pour les établissements humains (PNUEH, ou ONU-Habitat), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (UNAMA), la Mission d'assistance des Nations Unies en Iraq (UNAMI), le Programme alimentaire mondial (PAM), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Secrétariat de l'Assemblée parlementaire de l'Asie et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

11. Compte tenu de la place privilégiée accordée à la recherche scientifique en République islamique d'Iran et de ses nombreuses universités octroyant un diplôme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle, la création d'un bureau extérieur de l'OMPI à Téhéran pourra jouer un rôle capital dans l'accomplissement des objectifs de l'Organisation dans le pays.

Champs d'activité proposés pour la création d'un bureau extérieur de l'OMPI en République islamique d'Iran

1. Des services de soutien locaux pour les systèmes mondiaux de la propriété intellectuelle de l'OMPI. L'une des principales activités du bureau extérieur sera de coopérer étroitement avec l'Office national (le Centre de la propriété intellectuelle) en appuyant l'utilisation effective des systèmes de l'OMPI, y compris le système de Madrid, le système de Lisbonne et le système international des brevets (PCT), auxquels la République islamique d'Iran a adhéré, ainsi qu'en fournissant les services d'enregistrement aux déposants, en collaboration avec le Bureau international de l'OMPI.

2. Un appui technique en lien avec les différents programmes d'assistance technique gérés par le Secteur de l'infrastructure mondiale de l'Organisation.

3. Des activités de renforcement des capacités et de coopération pour le développement.
4. Une assistance et des conseils techniques aux titulaires de droits de propriété intellectuelle à des fins de développement et de transfert de technologie. La République islamique d'Iran a d'ailleurs collaboré conjointement avec l'OMPI sur divers projets, notamment pour la protection des tapis iraniens et pour la mise en œuvre de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).
5. Un appui facilitant la commercialisation de la propriété intellectuelle et la communication entre l'industrie et les autorités de production intellectuelle.
6. La promotion des activités d'innovation et de création toujours plus importantes dans le pays et la sensibilisation vis-à-vis du rôle que peut jouer la propriété intellectuelle pour une économie du savoir en République islamique d'Iran.

Installations disponibles pour la création d'un bureau extérieur de l'OMPI en République islamique d'Iran

1. L'Organisation d'enregistrement des actes et des propriétés de la République islamique d'Iran, conformément à l'article 52 de la loi concernant l'enregistrement des brevets, marques, dessins et modèles industriels, est l'autorité compétente en matière de propriété industrielle et exerce en sa qualité de coordonnateur national de la République islamique d'Iran à l'OMPI et des Unions de conventions relatives; elle garantit de fournir toutes ses installations en vue de la création d'un bureau extérieur de l'OMPI dans le pays. Un bâtiment séparé de 500 mètres carrés idéalement situé à côté du siège du Centre de la propriété intellectuelle à Téhéran sera prévu à cet effet et pourra être agrandi ultérieurement selon les besoins.
2. Concernant les dépenses administratives, conformément à l'article 63 de la loi concernant l'enregistrement des brevets, marques, dessins et modèles industriels, 50% des revenus en devises étrangères provenant des systèmes d'enregistrement internationaux de propriété industrielle pourront être utilisés pour promouvoir et équiper le bureau extérieur. L'Organisation d'enregistrement des actes et des propriétés de la République islamique d'Iran assurera toute dépense et répondra aux besoins du bureau extérieur de l'OMPI, conformément à l'autorité juridique qui lui sera conférée, en utilisant les moyens financiers usuels ou toute autre source de revenus.

[L'annexe IV suit]

PROPOSITION D'ACCUEILLIR UN BUREAU EXTÉRIEUR

NOM DU PAYS SOUHAITANT ACCUEILLIR UN BUREAU EXTERIEUR :

SULTANAT D'OMAN
(EN SA CAPACITE NATIONALE)

JUSTIFICATION DE L'ACCUEIL D'UN BUREAU EXTERIEUR

1. Le Sultanat d'Oman souhaite accueillir un bureau extérieur afin de contribuer à établir une base solide pour renforcer les efforts de coopération visant la création d'une économie fondée sur le savoir.
2. *Stratégie nationale d'innovation.* La Stratégie nationale d'innovation du gouvernement est ancrée dans son dessein de faire d'Oman l'un des 20 pays les plus innovants au monde d'ici à 2040. Pour y parvenir, il mettra en place un système national d'innovation efficace aux fins du développement durable, mettra en relation et simplifiera les politiques nationales relatives à l'économie diversifiée, l'éducation, la recherche-développement, le transfert de technologie, l'infrastructure nationale et l'entrepreneuriat.

Graphique 1.



3. *Propriété intellectuelle.* La Stratégie nationale d'innovation s'appuie sur des éléments fondamentaux, notamment sur la propriété intellectuelle et la commercialisation des

Le présent document a été traduit en français à partir de la traduction anglaise de la version originale arabe. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version arabe, la version arabe prévaut.

connaissances. Elle est axée sur une communication et une coopération institutionnelle efficace entre les divers organismes ayant un lien avec la propriété intellectuelle à Oman, à savoir le Ministère du commerce et de l'industrie, le Conseil de la recherche, le Ministère de l'enseignement supérieur, le Ministère de l'éducation, le Ministère de l'agriculture et de la pêche, le Ministère du travail, le Ministère du tourisme, le Ministère du patrimoine et de la culture, l'Université Sultan Qabous, l'Autorité publique pour le développement des PME, l'Autorité publique pour l'industrie artisanale, l'Institut judiciaire supérieur, la Direction générale des douanes et l'Autorité des technologies de l'information, ainsi que des entités du secteur privé telles que des cabinets d'avocats et de propriété intellectuelle, des entreprises innovantes et le Fonds pour les petites et moyennes entreprises.

Un plan global a été mis en place pour le flux de commercialisation de la propriété intellectuelle et des connaissances, comprenant une conception d'une société du savoir ancrée dans un système de propriété intellectuelle efficace aux niveaux individuel, institutionnel et national.

Cette conception se décline en objectifs stratégiques, sur lesquels reposent des programmes opérationnels destinés à créer et favoriser des innovations :

- aménagement d'institutions pour les conseils, les services et l'élaboration de politiques dans le domaine de la propriété intellectuelle à Oman;
- augmentation du nombre de sociétés et de PME s'appuyant sur les modèles d'entreprise à valeur ajoutée et les biens corporels et incorporels;
- amélioration des autorités et institutions juridiques ayant les connaissances, les ressources et les capacités nécessaires pour traiter les questions relatives à la propriété intellectuelle;
- augmentation des retombées économiques grâce au transfert de connaissances des centres de recherche vers les marchés;
- meilleure compréhension et prise de conscience de la contribution sociale de la créativité et l'innovation fondées sur la propriété intellectuelle.

4. Doté d'un système de propriété intellectuelle reposant sur des dispositions législatives et des mécanismes d'application, Oman est partie : à la Convention de Berne de l'OMPI, à la Convention de Paris, à la Convention de Bruxelles, au PLT, au TLT, au WCT, au WPPT, au Traité de Nairobi, au Traité de Budapest, à l'Arrangement de La Haye, au Protocole de Madrid et au PCT. Oman est aussi partie à d'autres traités multilatéraux relatifs à la propriété intellectuelle, notamment à la Convention internationale pour la protection des obtentions végétales, à la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à la Convention internationale pour la protection des végétaux, à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à l'Accord sur les ADPIC, à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ainsi qu'à d'autres traités multilatéraux, bilatéraux et régionaux dans le domaine de la propriété intellectuelle.

5. Fermement résolu à respecter les obligations qui lui incombent au titre des divers traités, Oman a mis en place des lois et réglementations qui sont à la base et viennent à l'appui du cadre effectif pour l'innovation, l'investissement et la protection des droits de propriété intellectuelle. Il s'agit notamment de :

Lois	<ul style="list-style-type: none"> • Loi fondamentale du Sultanat d'Oman telle que modifiée par le Décret royal n° 99/2011 • Décret royal n° 49/2009 promulguant la loi sur la protection des droits d'obtenteur relatifs aux obtentions végétales • Décret royal n° 67/2008 promulguant la loi sur les droits de propriété industrielle • Décret royal n° 65/2008 promulguant la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes • Décret royal n° 81/2002 promulguant la loi sur la protection du consommateur • Décret royal n° 29/2002 promulguant la loi sur les procédures civiles et commerciales • Décret royal n° 6/1980 promulguant la loi sur la protection du patrimoine national • Code pénal d'Oman n° 7/1974
Réglementations	<ul style="list-style-type: none"> • Décision ministérielle n° 103/2015 portant adoption du règlement d'exécution de la loi sur la protection des droits d'obtenteur relatifs aux obtentions végétales • Décret n° 103/2008 du Ministère du commerce et de l'industrie portant adoption des règlements d'exécution de la loi sur le droit d'auteur et les droits connexes • Réglementation n° 105/2008 au titre de la loi sur les droits de propriété industrielle

6. *Amélioration des services du Département de la propriété intellectuelle.* Le Département de la propriété intellectuelle du Ministère du commerce et de l'industrie est l'autorité chargée de fournir les services relatifs à la propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les brevets, les dessins et modèles industriels, les marques, le droit d'auteur et les droits connexes. Le Ministère du commerce et de l'industrie a amélioré et modernisé les services du Département de la propriété intellectuelle en valorisant les ressources humaines, en particulier dans le domaine de l'examen des demandes de brevet et de l'enregistrement des dessins et modèles industriels, du dépôt des demandes de brevet et de l'enregistrement des marques au niveau international. À cet égard, la formation d'examineur technique est fournie en coopération avec l'OMPI et des offices nationaux des brevets. En outre, le département de la propriété intellectuelle a commencé à saisir des données bibliographiques relatives aux brevets en utilisant le système IPAS de l'OMPI.

7. *Organismes d'appui à l'innovation*

Le Conseil de la recherche

Établi par le Décret royal n° 54/2005, le Conseil de la recherche a marqué un tournant important dans le processus de développement fondé sur les connaissances du pays. Il est chargé de réglementer et de promouvoir la recherche scientifique grâce à un appui technique et financier. Son objectif est de mettre en place un environnement de l'innovation qui répond à la fois aux besoins locaux et aux tendances mondiales, renforce les liens sociaux et canalise la créativité et l'excellence scientifique.

Le Conseil de la recherche a aussi lancé deux initiatives :

- **Centre d'Oman pour les ressources zoogénétiques et phytogénétiques.** Il a été créé en 2012, à la suite de l'ordre donné par Sa Majesté le Sultan Qabous bin Saïd d'examiner les possibilités d'Oman en matière de protection de ses ressources génétiques considérables à l'échelle mondiale. Sa mission est de promouvoir la reconnaissance, l'exploitation durable et l'évaluation de la diversité génétique inhérente

aux animaux, plantes et micro-organismes d'Oman en tant qu'élément du patrimoine naturel. L'idée est de mettre en place un centre de collaboration pour toutes les activités liées aux ressources zoogénétiques et phytogénétiques afin de contribuer à la recherche locale et aux activités de renforcement des capacités dans le domaine des ressources génétiques et de promouvoir la recherche mondiale ainsi que les innovations scientifiques et pratiques.

- **Technoparc Mascate.** Il s'agit de l'une des principales initiatives du Conseil de la recherche, destinée à encourager la recherche scientifique et l'innovation et à lancer une collaboration entre les secteurs académique, privé et des industries diverses des communautés locales et internationales. Le technoparc cherche à fournir et favoriser un milieu sain pour les chercheurs, les innovateurs et les entrepreneurs en leur apportant les services qui les aideront à améliorer leurs compétences personnelles et à se concentrer sur la recherche scientifique. Il s'efforce aussi de tirer parti de leur capacité à utiliser les connaissances, mettre au point des produits en s'appuyant sur les recherches scientifiques et transformer des idées en produits commerciaux. Cela favorisera les efforts entrepris par le gouvernement en vue de diversifier les sources de l'économie nationale et permettra d'y contribuer.

Centre industriel d'innovation

Lancé en 2010, le Centre industriel d'innovation travaille à l'élaboration de solutions viables pour diffuser une culture de l'innovation dans les industries omanaises. Sa mission est de développer et de promouvoir ces industries et d'aider le secteur industriel à mettre au point des produits et accroître ses capacités à ouvrir de nouveaux marchés à l'échelle nationale et internationale. Le centre vise aussi à soutenir des projets industriels en faisant le lien avec différents centres de recherche, ce qui illustre les avantages de la collaboration avec la communauté des chercheurs dans les universités, les laboratoires de recherche et les centres scientifiques.

Autorité publique pour le développement des PME

Établie par le Décret royal n° 36/2013, cette autorité est chargée de promouvoir les petites et moyennes entreprises (PME) et de renforcer leur rôle dans le développement de l'économie nationale. Pour ce faire, elle propose un large éventail de services techniques, de formations et de conseils. Elle a pour but de renforcer la culture entrepreneuriale et le travail indépendant chez la nouvelle génération et d'améliorer la compétitivité des entreprises existantes. L'autorité aide aussi les entreprises à renforcer leur capacité à apporter de la valeur ajoutée à l'économie nationale et à contribuer à la diversification économique et à favoriser l'innovation et l'utilisation des technologies modernes.

8. *Fonds national de soutien à l'entrepreneuriat*

Fonds Al Raffd

Établi par le Décret royal n° 6/2013, le Fonds Al Raffd est notamment destiné aux jeunes en recherche d'emploi, aux artisans travaillant dans les industries de l'artisanat ainsi qu'aux femmes des zones rurales. Le fonds met au point et en œuvre des programmes de financement pour les nouvelles entreprises offrant de nombreuses possibilités et des débouchés professionnels, et il garantit que les entrepreneurs soient en mesure de développer leur entreprise et de parvenir à être autonomes du point de vue financier et administratif. Il aide aussi à accroître leur compétitivité par la création de produits et de services sur les marchés locaux et régionaux.

Fonds pour les petites et moyennes entreprises

Capitalisé à 250 millions de rials omanais, ce fonds, créé en tant qu'initiative de développement et de partenariat, soutient les PME du secteur privé. Il contribue au développement des PME, à

l'identification de nouveaux entrepreneurs, de nouvelles entreprises et de nouvelles possibilités d'investissement sous forme de capital et de prêt. Il a une stratégie de mise en œuvre en quatre points :

- Campus entrepreneurial. Destiné à certaines universités et en coordination avec le Ministère de l'enseignement supérieur, ce programme a pour objectif d'entreprendre des activités pour la création de petites entreprises dans les universités afin de promouvoir une culture entrepreneuriale et la création d'associations ou de clubs pour l'entrepreneuriat, grâce à des ateliers et formations.
- Financement des PME. Des financements rapides et flexibles pour de nouveaux projets, des taux d'intérêt subventionnés pour les PME remplissant les critères, avec des capitaux allant de 50 000 à 300 000 rials omanais et un délai de remboursement pouvant aller jusqu'à cinq ans.
- Protection des PME. Surveillance, encadrement, appui en matière de comptabilité, logiciels à bas prix et compétitivité sur le marché.
- Légitimation des PME. Partenariats et possibilités d'investissement, collaboration avec de grandes entreprises sur des projets importants, particulièrement dans les secteurs du pétrole et du gaz.

Fonds omanais pour la technologie

Lancé en octobre 2016 avec un capital de 200 millions de dollars É.-U., le Fonds omanais pour la technologie est spécialisé dans les nouvelles entreprises. Il vise à investir dans les entreprises de nouvelles technologies à Oman. Grâce à ses trois fonds d'investissement (première étape, étape d'accélération et étape de croissance), l'ambition de ce fonds est de servir de centre d'innovation technique à la région en attirant de nouvelles entreprises de la région afin qu'elles viennent s'implanter à Oman.

Ibtikar Development Oman

Ibtikar Development Oman a été mis en place en 2016 par le Fonds de réserve général de l'État, Oman Oil Company SAOC, le Conseil de la recherche et Oman Telecommunications SAOG. Il investit du capital social dans des entreprises technologiques reconnues au niveau mondial, dans le transfert de technologie et dans l'utilisation du capital humain et naturel d'Oman. Il tente de contribuer au transfert de technologie moderne et au développement de l'économie du savoir à Oman.

PROPOSITION DE MANDAT POUR LE BUREAU EXTERIEUR

OBJECTIF

9. En accueillant un bureau extérieur, le Sultanat d'Oman vise à mettre en place un système de propriété intellectuelle complet et efficace qui favorise la mise en œuvre et la réalisation du dessein et des objectifs de la Stratégie nationale d'innovation.

10. Un bureau extérieur de l'OMPI à Oman renforcerait les mesures institutionnelles en matière de propriété intellectuelle prises pour élaborer une stratégie nationale de propriété intellectuelle.

11. Le bureau extérieur de l'OMPI, par le biais du Ministère du commerce et de l'industrie, collaborerait avec des institutions d'appui à l'innovation à Oman pour promouvoir les services de l'OMPI, mettre en œuvre efficacement des activités d'assistance technique et de

renforcement des capacités, accroître la compréhension et le respect de la propriété intellectuelle et améliorer les systèmes de propriété intellectuelle.

CHAMP D'ACTIVITES PROPOSE

12. Les activités du bureau extérieur seraient axées sur l'appui à la mise en œuvre des programmes pour le plan de travail en matière de propriété intellectuelle contenu dans la stratégie nationale d'innovation.
13. Le développement national des ressources humaines au moyen d'un programme national d'éducation et de formation en matière de propriété intellectuelle pour les écoles primaires et secondaires, les institutions académiques et les établissements de recherche ainsi que les autorités législatives et judiciaires.
14. Un programme de formation et de professionnalisation pour les examinateurs de marques et brevets et des bases de données techniques.
15. Un soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un système d'office de propriété intellectuelle, et la création de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) afin de communiquer aux instituts d'enseignement supérieur et aux centres de recherche scientifique des informations sur les brevets et d'autres sujets, ainsi que le déploiement d'un réseau pour le transfert de technologie.
16. Le renforcement des activités de recherche-développement dans le domaine de la propriété intellectuelle.
17. Un appui aux programmes et campagnes durables de promotion et de sensibilisation aux avantages sociaux et économiques des entreprises s'appuyant sur la propriété intellectuelle, et aux risques en lien avec le piratage, la contrefaçon et les atteintes aux droits de propriété intellectuelle.
18. Un appui pour assurer une gestion efficace des services de propriété intellectuelle sur la base des pratiques recommandées au sein des offices de propriété intellectuelle.

VALEUR AJOUTEE QUE LE BUREAU EXTERIEUR REPRESENTE POUR L'EXECUTION DES PROGRAMMES DE L'OMPI

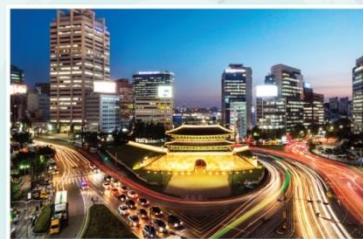
19. Le bureau extérieur contribuera à atteindre les objectifs stratégiques de l'OMPI grâce à l'attachement d'Oman à ces objectifs dans le cadre de sa stratégie nationale d'innovation.
20. Le bureau extérieur mettrait en œuvre des programmes d'assistance technique dans un cadre institutionnel favorable, permettant ainsi de mettre au point et de moderniser de nouveaux outils et modèles dans le domaine de la propriété intellectuelle.

INDICATION DE LA CONTRIBUTION PROPOSEE PAR LE PAYS HOTE

21. Le Sultanat d'Oman fournira les bureaux, le mobilier, des équipements et prendra les dispositions appropriées pour assurer la sécurité du bureau. Oman facilitera aussi la coopération avec l'OMPI en termes de fonctionnement et d'utilisation du bureau afin d'améliorer et de développer le système de propriété intellectuelle dans le pays et dans la région.

[L'annexe V suit]

Proposition de la République de Corée pour accueillir un bureau extérieur de l'OMPI



Le présent document a été traduit en français à partir de la version originale anglaise. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

II. OBJECTIF PRINCIPAL D'UN BUREAU DE L'OMPI EN CORÉE

III. RAISONS JUSTIFIANT UN BUREAU DE L'OMPI EN CORÉE

- 3.1. La Corée est une puissance dans le domaine de la propriété intellectuelle
- 3.2. La Corée a contribué au monde de la propriété intellectuelle
 - 3.2.1. Fonds fiduciaire OMPI Corée
 - 3.2.2. Projets internationaux de partage de la propriété intellectuelle du KIPO

IV. ACTIVITÉS PROSPECTIVES D'UN BUREAU DE L'OMPI EN CORÉE

- 4.1. Un bureau de l'OMPI en Corée comme fournisseur de services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre
- 4.2. Le bureau de l'OMPI en Corée comme pivot des projets de développement
- 4.3. Le bureau de l'OMPI en Corée comme pivot de l'enseignement international en matière de propriété intellectuelle

V. CONTRIBUTION DE LA CORÉE POUR UN BUREAU DE L'OMPI EN CORÉE

VI. CONCLUSION

I. INTRODUCTION

La République de Corée (“Corée”) est l’endroit idéal pour mener des activités de nature à répondre aux exigences actuelles des utilisateurs des services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre de l’OMPI et pour partager l’expérience unique acquise par la Corée en utilisant la propriété intellectuelle pour favoriser le développement économique. La présence d’un bureau de l’OMPI en Corée présentera des avantages remarquables en termes de performance et renforcera le monde de la propriété intellectuelle en consolidant la fondation de propriété intellectuelle et l’infrastructure économique mondiale.

II. OBJECTIF PRINCIPAL D’UN BUREAU DE L’OMPIEN CORÉE

Il va sans dire que l’OMPI vise à créer d’un système de propriété intellectuelle mondial pour stimuler l’innovation et la créativité et à permettre aux pays en développement de profiter de ces systèmes de propriété intellectuelle mondiaux en renforçant leurs capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle, ce qui engendrerait ainsi un cycle d’innovation de la propriété intellectuelle. **Un bureau de l’OMPI en Corée coordonnera les services mondiaux de sensibilisation en vue d’améliorer les cycles en question.**



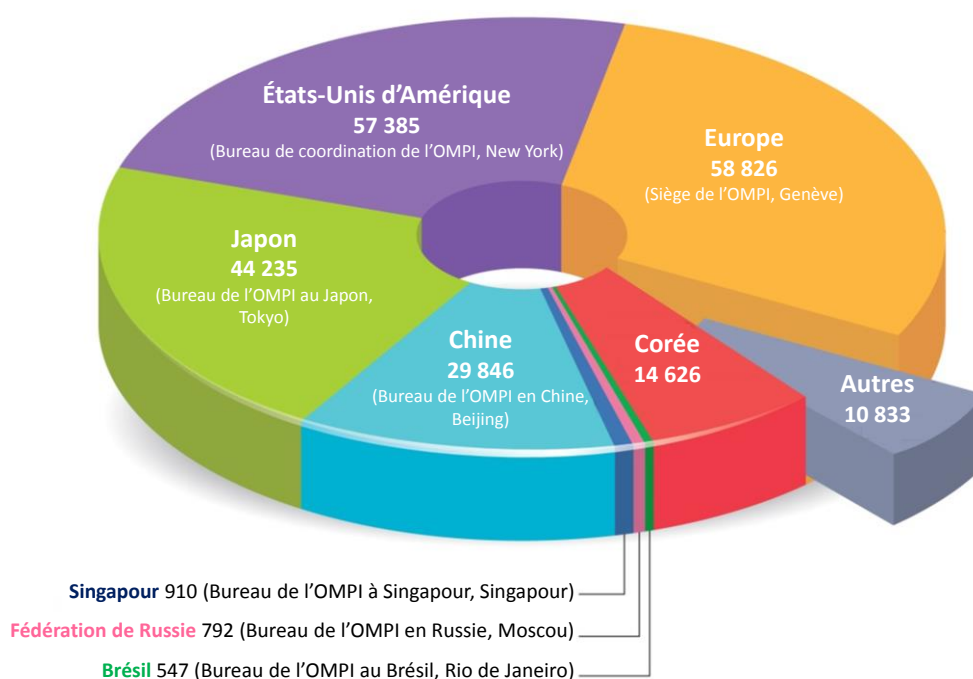
III. RAISONS JUSTIFIANT UN BUREAU DE L'OMPI EN CORÉE

3.1. La Corée est une puissance dans le domaine de la propriété intellectuelle

La Corée est un leader mondial de l'innovation et de la créativité lorsqu'il s'agit d'exploiter le système de propriété intellectuelle. Actuellement, **la Corée compte bien plus d'utilisateurs des services de propriété intellectuelle, y compris les services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre, que la plupart des pays.** Cela ne comprend pas la demande potentielle représentative du développement social et national mais la demande actuelle réelle à laquelle l'OMPI et les communautés de la propriété intellectuelle doivent répondre.

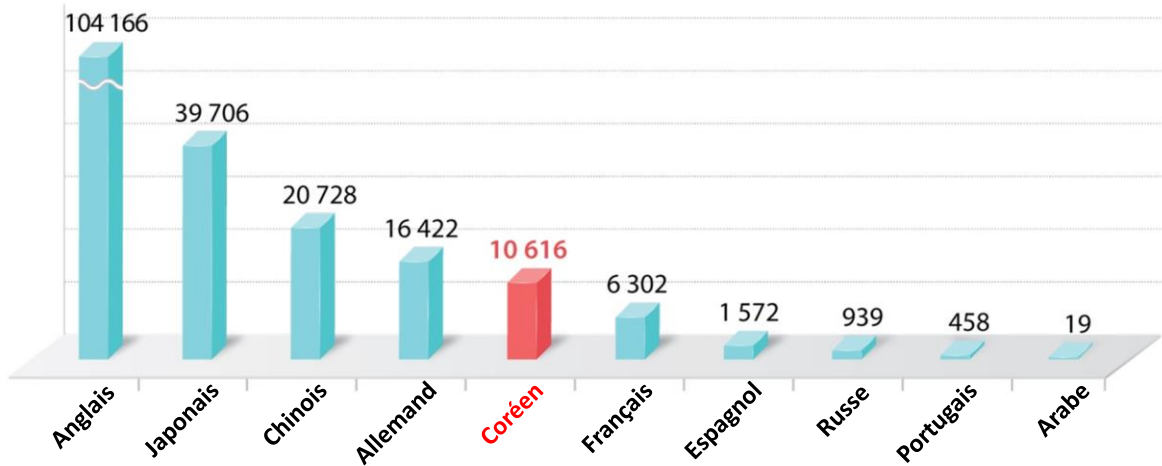
En 2015, les Coréens ont déposé 14 626 demandes PCT, occupant ainsi en cinquième place mondiale. Alors que, pour la majorité des pays développés, le nombre de demandes PCT se stabilise, la Corée connaît encore une augmentation progressive. En 2015, la Corée a enregistré une augmentation de 11,5% par rapport à l'année précédente, alors que l'ensemble des demandes PCT a augmenté de 1,7%.

Demandes PCT selon leur origine en 2015



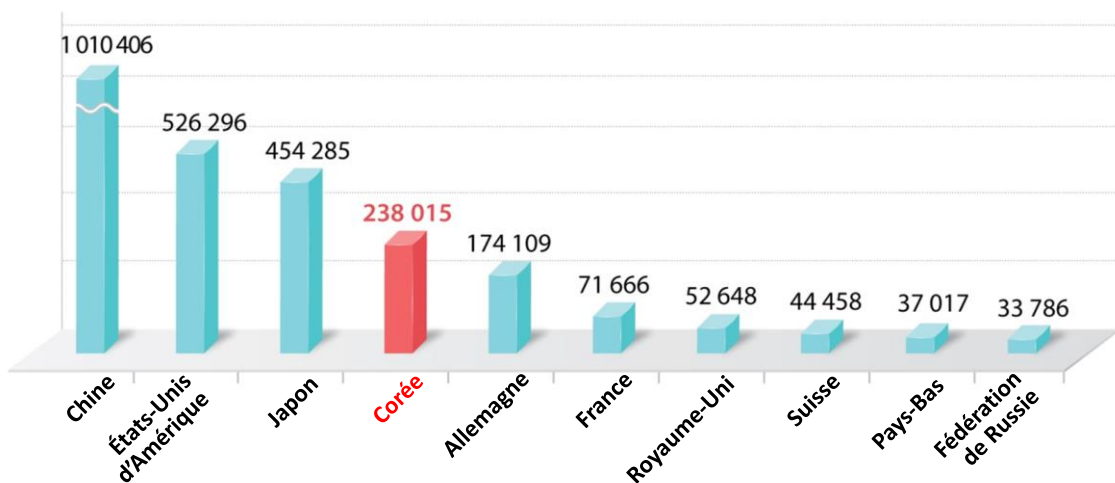
En outre, le coréen, qui figure au nombre des langues de publication admises par le PCT, est la cinquième langue utilisée pour les demandes PCT.

Demandes PCT par langue de publication en 2015

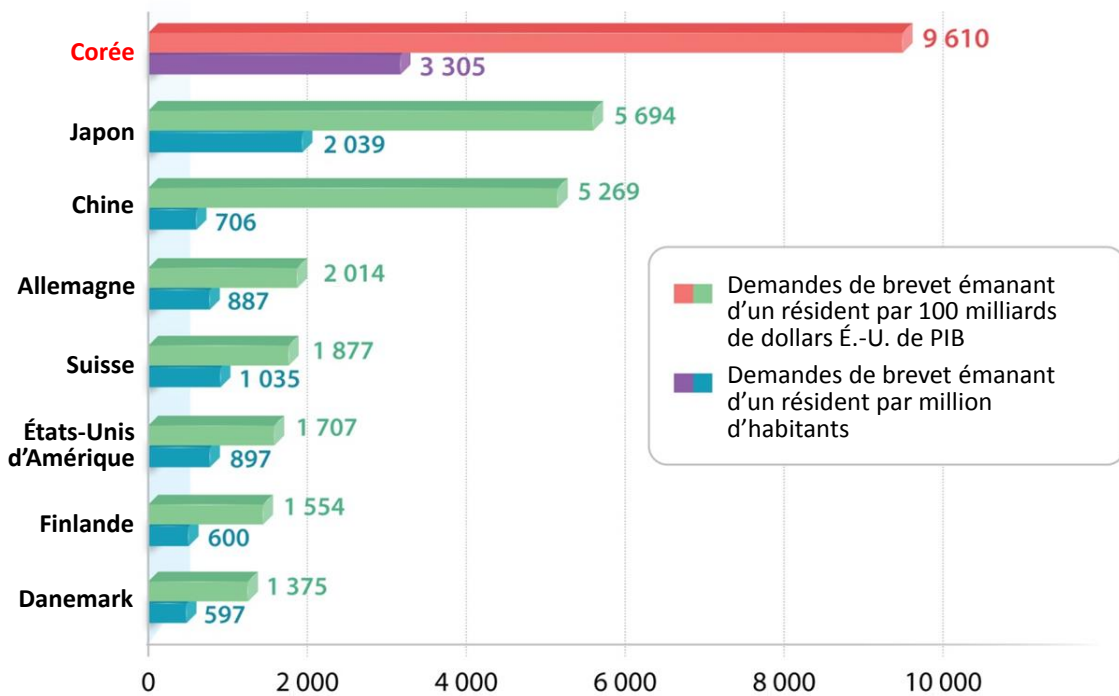


Le nombre de demandes de brevet déposées par les Coréens se situe systématiquement au quatrième rang mondial. En 2015, le nombre total de demandes de brevet s'est élevé à 238 015. Parallèlement, le nombre de demandes de brevet émanant d'un résident par 100 milliards de dollars É.-U. de PIB (9 610 en 2015) et par million d'habitants (3 305 en 2015) est le plus élevé au monde.

Demandes de brevet par origine 2015

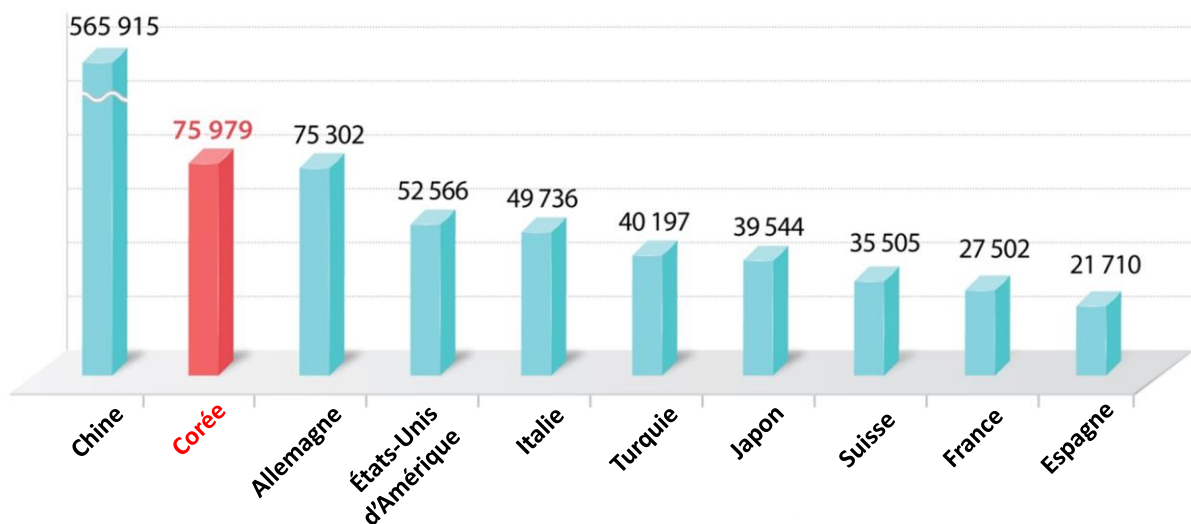


Demandes de brevet émanant d'un résident par PIB et habitant en 2015

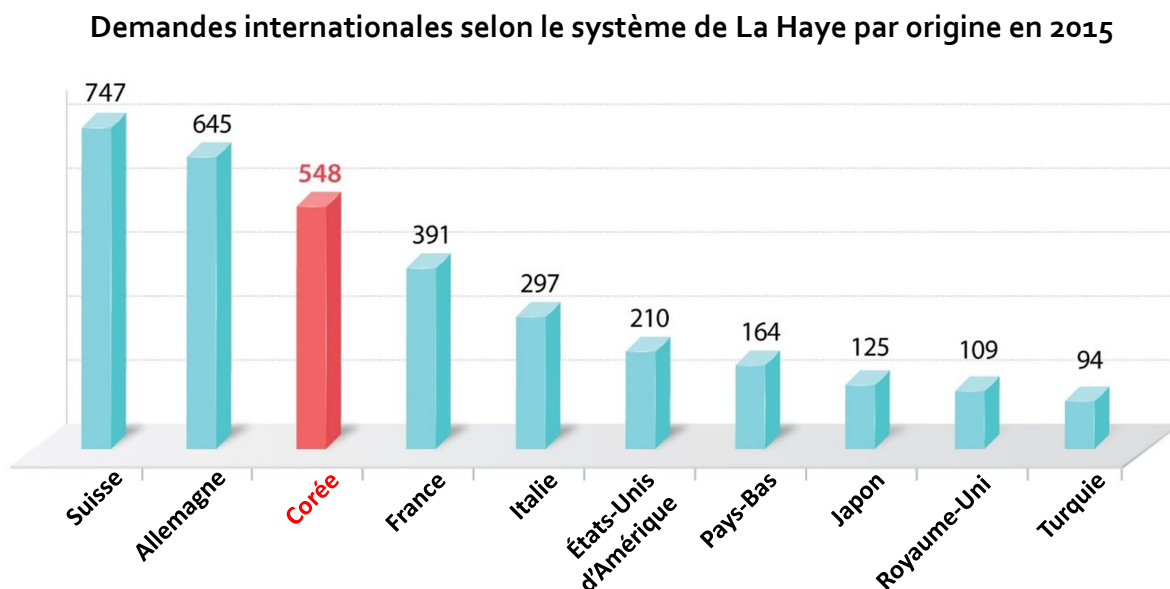


En ce qui concerne les dessins et modèles industriels, le nombre de dessins et modèles contenus dans les demandes émanant de Coréens est le deuxième plus élevé au monde. En outre, pour la Corée, le nombre de dessins et modèles contenus dans des demandes émanant d'un résident par 100 milliards de dollars É.-U. de PIB et par million d'habitants est lui aussi le plus élevé au monde.

Nombre de dessins et modèles contenus dans des demandes en 2015



En même temps, le nombre de demandes internationales déposées par des Coréens selon le système de La Haye est le troisième au monde, avec un total de 548 demandes, et le nombre de dessins et modèles contenus dans des demandes internationales déposées en vertu du système de La Haye est le quatrième, avec un total de 1282 dessins et modèles en 2015.



Si l'on considère la recherche-développement pour la création de propriété intellectuelle, les dépenses consacrées par la Corée à la recherche-développement correspondaient à 4,3% de son PIB en 2014, pourcentage le plus élevé du monde.

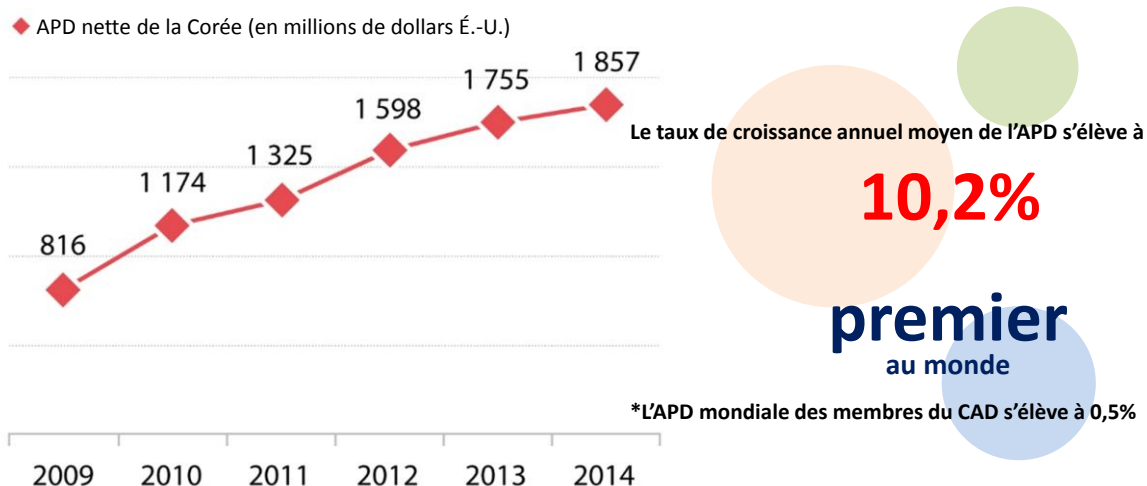
3.2. La Corée a contribué au monde de la propriété intellectuelle

En peu de temps, la Corée a su utiliser la propriété intellectuelle pour ne plus faire partie des pays les moins avancés et devenir l'un des pays les plus développés au monde. Ces résultats ont été possibles uniquement grâce à l'aide de la communauté internationale. Il est temps que, à notre tour, nous apportions notre aide à tout pays désirent parvenir à un développement durable. C'est ce à quoi nous tâchons de parvenir en partageant efficacement l'expérience acquise par la Corée en utilisant la propriété intellectuelle par un canal unique.

En 2015, le budget annuel de l'aide publique au développement (APD) de la Corée s'est élevé à 1,9 milliard de dollars É.-U., somme en constante augmentation depuis le

début des années 2000. De plus, le taux de croissance annuel moyen du budget de l'APD sur les cinq dernières années est le plus élevé au monde.

Budget de la Corée pour l'aide publique au développement



3.2.1. Fonds fiduciaire OMPI Corée

Depuis 2004, la Corée a contribué à hauteur de 12,6 millions de dollars É.-U. au fonds fiduciaire OMPI Corée, qu'elle a alloué aux projets communs à l'OMPI et la Corée visant à consolider le système mondial de propriété intellectuelle par la promotion du développement économique, social et culturel. Grâce au fonds fiduciaire OMPI Corée, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) a organisé des concours de technologies appropriées dans 10 pays différents depuis 2011 ainsi que des formations en propriété intellectuelle, comme des ateliers sur le droit et l'examen des brevets et des marques et des ateliers sur le droit et l'examen des marques, tout en mettant en œuvre des systèmes automatisés de propriété intellectuelle.



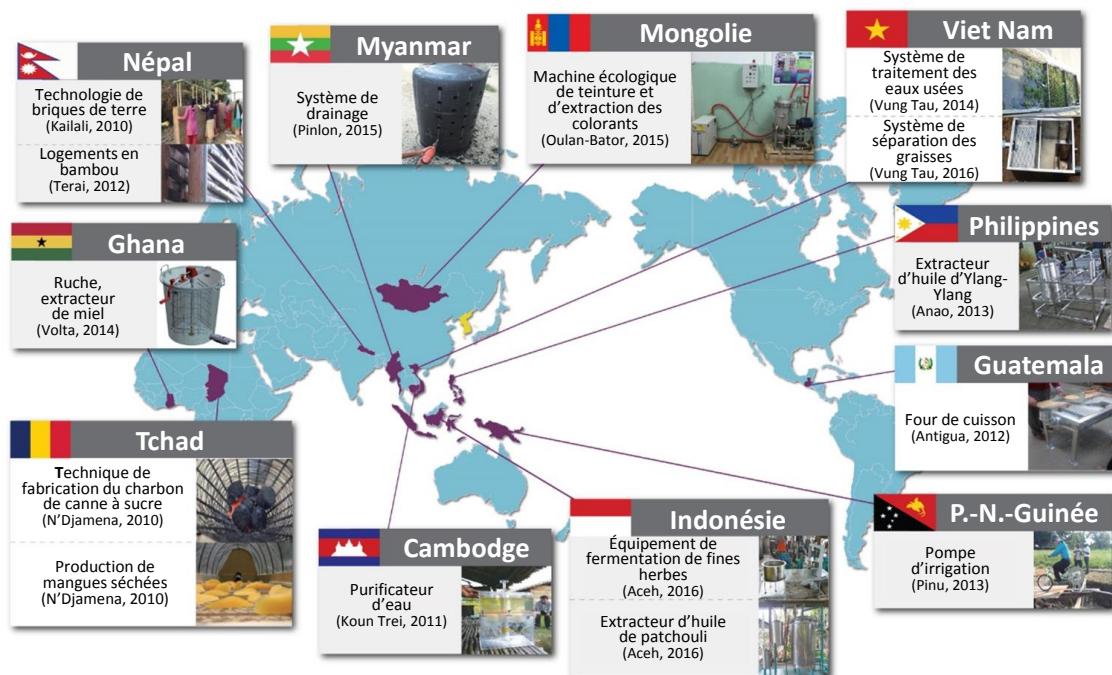
* Diverses manifestations soutenues par le fonds fiduciaire OMPI Corée pour renforcer le système mondial de propriété intellectuelle

3.2.2. Projets internationaux de partage de la propriété intellectuelle du KIPO

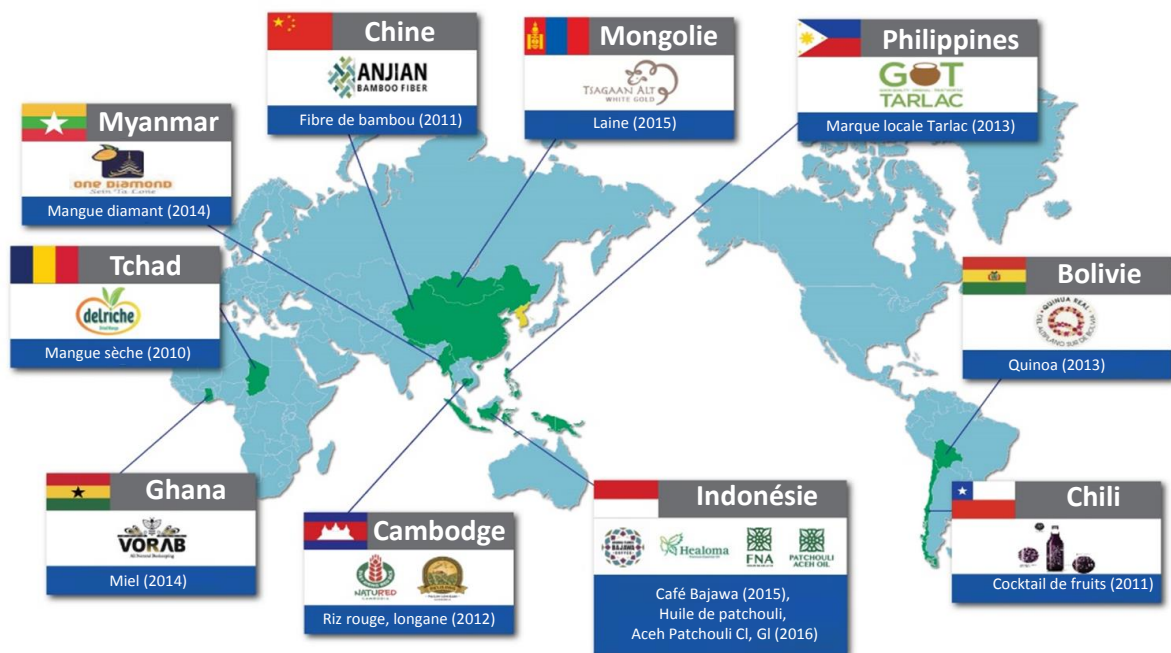
En ce qui concerne l'APD bilatérale, la Corée a mis en œuvre divers projets internationaux de partage de la propriété intellectuelle.

Tout d'abord, le KIPO a diffusé des technologies appropriées et développé des marques pour certains produits locaux dans des pays en développement afin d'améliorer la qualité de vie.

Projets de développement des technologies appropriées par le KIPO

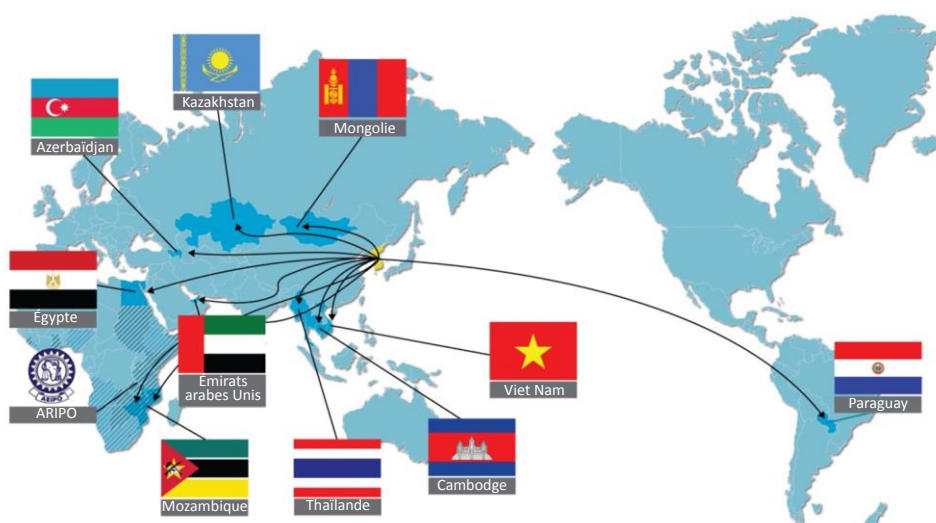


Projets de développement de marques par le KIPO



Deuxièmement, consécutivement au développement en Corée du système automatisé de la propriété intellectuelle, KIPOnet, le délai d'examen a été réduit et la commodité des utilisateurs s'en est trouvée améliorée. Forte de cette expérience, la Corée diffuse des systèmes d'information de propriété intellectuelle et propose des consultations dans le domaine des techniques de l'information à 10 pays différents afin d'aider les pays en développement à moderniser leur administration de la propriété intellectuelle.

Diffusion de l'expérience du KIPO en matière d'automatisation de la propriété intellectuelle



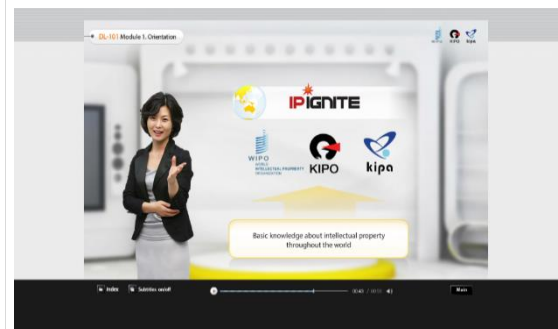
Troisièmement, la Corée a créé plusieurs contenus éducatifs internationaux en matière de propriété intellectuelle adaptés aux individus de tous horizons. Ces contenus ont

remporté un grand succès, à tel point que “IP Panorama” est désormais disponible en 24 langues différentes et utilisé partout dans le monde et que “Getting Creative with Pororo” a dépassé les 23 millions de vues.

Contenus éducatifs mondiaux en matière de propriété intellectuelle créés par la Corée



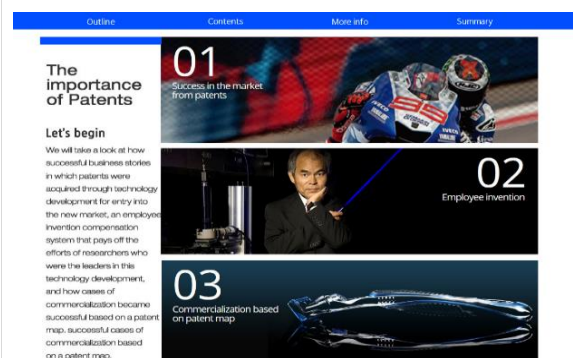
“Getting Creative with Pororo” est un film d’animation éducatif sur la propriété intellectuelle mettant en scène un personnage populaire, “Pororo”, qui donne aux enfants des connaissances de base sur les droits de propriété intellectuelle.



“IP Ignite” est une version du cours DL-101 de l’OMPI dont les paramètres audiovisuels ont été améliorés, développée par le KIPO conjointement à l’Académie de l’OMPI.



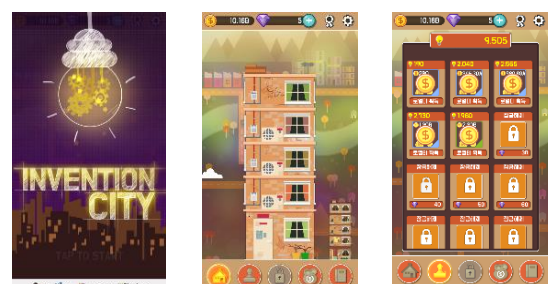
“IP Panorama” est un instrument multimédia d’apprentissage en ligne développé conjointement par le KIPO et l’OMPI pour sensibiliser à la propriété intellectuelle dans le monde.



“IP Panorama Mobile” est une extension d’“IP Panorama” conçue pour fournir des vidéos d’information en tout lieu et à tout moment.



“Invention Savers Jin” est le premier jeu pour portable créé par un office national de propriété intellectuelle pour enseigner les principes de base des inventions aux enfants.



“Invention City” est un jeu pour portable qui incite les adolescents à en savoir davantage sur l’invention, en combinant les éléments disponibles pour en gagner un nouveau.

Quatrièmement, la Corée a dispensé tous les ans plusieurs cours de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle. Pour 2017, 13 cours de formation destinés à 230 personnes environ sont provisoirement prévus. En outre, du 12 au 14 avril 2017, la Corée organisera la Conférence des chefs des offices de la propriété intellectuelle conjointement avec l'OMPI. Cette conférence a pour but de renforcer les capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle des chefs des offices de la propriété intellectuelle en Asie en leur fournissant une plateforme et un environnement éducatifs pour échanger des informations et partager leurs expériences et vise également à encourager la collaboration et la coopération Sud-Sud.

Cours de formations internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle pour les étrangers au KIPO pour 2016

Programme	Cours	Participants	Dates
Programme de coopération de l'OMPI	Cours OMPI-KIPO sur le droit et l'examen des brevets	Examineurs de brevets et hauts fonctionnaires issus de pays en développement	23/3-1/4
	Formation pratique OMPI-KIPO pour les examinateurs de brevets	Examineurs issus de pays en développement	2-8/4
	Université d'été OMPI sur la propriété intellectuelle	Étudiants des premier et deuxième cycles, travailleurs débutants étrangers	11-22/7
	Cours OMPI-KIPO sur le droit et l'examen des marques	Examineurs de marques et hauts fonctionnaires issus de pays en développement	10-17/5
	Formation pratique OMPI-KIPO pour les examinateurs de marques	Examineurs issus de pays en développement	18-20/5
	Cours de formation KOICA sur l'invention créative	Hauts fonctionnaires et professeurs travaillant dans le domaine de l'enseignement de l'invention issus de pays en développement	14/4-4/5
Programme de coopération du KOICA	Cours KOICA sur les droits de propriété intellectuelle	Hauts fonctionnaires travaillant dans le domaine de la propriété intellectuelle issus de pays en développement	22/9-13/10
	Cours KOICA de politique de propriété intellectuelle	Étudiants des premier et deuxième cycles, travailleurs débutants étrangers	11-22/7
Programme personnalisé	Cours pour les examinateurs de brevets de Chine	Examineurs de brevets chinois	4-8/4
	Cours pour les examinateurs de brevets d'Arabie saoudite	Examineurs saoudiens	7-11/11

Programme	Cours	Participants	Dates
	Cours pour les examinateurs de l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG)	Examineurs de brevets de l'Office des brevets du CCG	12-13/4 19-20/4 26-27/4
	Cours pour les examinateurs de l'IP5	Examineurs de brevets des pays de l'IP5	6-9/12
	Programme de travail des intervenants	Examineurs de brevets des pays qui en font la demande	Toute l'année
Total	13 cours		

IV. ACTIVITÉS PROSPECTIVES D'UN BUREAU DE L'OMPI EN CORÉE

4.1. Un bureau de l'OMPI en Corée comme fournisseur de services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre

Un bureau de l'OMPI en Corée peut fournir des services personnalisés à tous les utilisateurs des services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre en Corée, ce qui augmentera alors le nombre de demandes selon les systèmes PCT, de Madrid et de La Haye. Des services continus et interpersonnels disponibles en plusieurs langues peuvent atténuer les huit heures de décalage horaire entre la Corée et le siège de l'OMPI à Genève et abaisser les barrières linguistiques.

Il est fort possible que le nombre des demandes selon les systèmes PCT, de Madrid et de La Haye augmente en Corée. Par exemple, seulement 6,3% des demandes nationales de brevet coréennes dépassent les frontières grâce au système PCT. Ainsi, si un bureau de l'OMPI en Corée peut améliorer le pourcentage des demandes PCT de 10%, augmentation comparable aux autres pays tels que les États-Unis d'Amérique et le Japon, **l'OMPI pourrait alors voir ses recettes augmenter de 14 millions de dollars_É.-U.**

4.2. Le bureau de l'OMPI en Corée comme pivot des projets de développement

Un bureau extérieur de l'OMPI en Corée peut mieux soutenir les pays en développement en leur fournissant des projets de développement de grande envergure de façon plus efficace. Nous pouvons assurer une gestion plus efficace du fonds fiduciaire Corée OMPI et entreprendre des projets de développement plus vastes dans le cadre de stratégies à long terme. Un bureau extérieur de l'OMPI en

Corée deviendra à terme une base régionale pour lancer les futurs projets de développement.

4.3. Le bureau de l'OMPI en Corée comme pivot de l'enseignement international en matière de propriété intellectuelle

Un bureau extérieur de l'OMPI en Corée peut fournir des cours en ligne et sur place, dispensés à l'aide de méthodes d'enseignement éprouvées et grâce à des instructeurs qualifiés utilisant le large savoir-faire et la vaste expérience dont dispose la Corée. La Corée sait en particulier comment intégrer nos compétences avancées en matière de techniques de l'information à un enseignement utile de la propriété intellectuelle et a engrangé du savoir-faire dans le domaine de l'enseignement lors des programmes de formation précédents. La Corée entend utiliser le bureau extérieur de l'OMPI comme tremplin pour élargir le public de l'enseignement de la propriété intellectuelle et veiller à ce que diverses personnes soient formées de manière à accélérer les progrès du système mondial de propriété intellectuelle. La Corée espère renforcer à l'avenir le système mondial de propriété intellectuelle en recueillant les divers contextes de propriété intellectuelle auprès d'un grand nombre de pays et en les intégrant à un séminaire instructif.

V. CONTRIBUTION DE LA CORÉE POUR UN BUREAU DE L'OMPI EN CORÉE

Le soutien des gouvernements des pays hôtes est essentiel pour garantir le succès du bureau extérieur de l'OMPI, par la fourniture non seulement de bureaux, d'équipements, d'une connexion à l'Internet et d'une garantie de sécurité, mais aussi de ressources pratiques telles que la main d'œuvre et le budget. **Le Gouvernement de la République de Corée garantira la viabilité financière d'un bureau de l'OMPI en Corée en utilisant le fonds fiduciaire OMPI Corée de façon à assurer un fonctionnement optimal.** En outre, le bureau de l'OMPI sera situé au sein d'une belle et majestueuse infrastructure commerciale, tout près du mondialement célèbre aéroport international d'Incheon.

La croissance des revenus, due à une plus grande utilisation des services internationaux de propriété intellectuelle de premier ordre, comblera largement les dépenses induites par le fonctionnement d'un bureau extérieur de l'OMPI en Corée, ce qui représente un avantage supplémentaire.



- * La République de Corée est le sixième pays au monde pour le nombre de ses exportations et le onzième pour l'importance de son PIB.
- * L'aéroport international d'Incheon est le meilleur prestataire de services au monde pour la onzième année consécutive depuis 2005.

VI. CONCLUSION

Tous les États membres de l'OMPI sont tenus de veiller à ce que l'OMPI et ses bureaux extérieurs soient en mesure d'appliquer efficacement leurs programmes et d'obtenir d'excellents résultats. Compte tenu de la mission de l'OMPI, les bureaux extérieurs de l'OMPI devraient être situés là où le cycle d'innovation fonctionne bien. Il va sans dire que l'emplacement choisi doit correspondre à la présence de nombreux utilisateurs de services efficaces de propriété intellectuelle et d'un vaste savoir-faire concernant la mise en œuvre des aspects relatifs au développement.

Somme toute, la République de Corée est le meilleur pays qui soit pour accueillir le prochain bureau extérieur de l'OMPI.

[L'annexe VI suit]

LE GOUVERNEMENT DE LA ROUMANIE



Proposition de la Roumanie visant à accueillir un bureau extérieur sous-régional de l'OMPI

Le présent document a été traduit en français à partir de la version originale anglaise. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.



Bucarest en 1920 – Athénée Palace Hotel



Bucarest en 2016 – Bibliothèque nationale

TABLE DES MATIÈRES

- Introduction
 - I. Région des pays d'Europe centrale et des États baltes
 - II. La Roumanie
 - III. Justification de l'ouverture d'un bureau extérieur de l'OMPI
 - IV. Mandat proposé
 - V. Champ d'activités
 - VI. Valeur ajoutée
 - VII. Aspects financiers et budgétaires
 - VIII. Siège. Privilèges
- Annexe 1
- Annexe 2

INTRODUCTION

Depuis 2010, le Gouvernement de la Roumanie a exprimé à plusieurs occasions sa volonté d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI.

Le 6 décembre 2013, S. E. M. Victor Viorel Ponta, premier ministre de la Roumanie, a adressé une lettre au Directeur général de l'OMPI, M. Francis Gurry, exprimant l'intention de la Roumanie d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI.

Le 10 février 2016, une nouvelle notification officielle émanant de S. E. M. Dacian Ciolos, Premier ministre de la Roumanie, a été soumise au Directeur général de l'OMPI et au président de l'Assemblée générale de l'OMPI, avant la présentation de la demande visant à accueillir en Roumanie un bureau extérieur de l'OMPI à compter de l'exercice biennal 2016-2017.

À la suite de la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de 2016 concernant les bureaux extérieurs, le Gouvernement de la Roumanie a décidé de renouveler sa candidature en vue d'accueillir un bureau extérieur de l'OMPI, à la date limite du 28 février 2017.

La Roumanie considère que l'ouverture d'un **bureau extérieur sous-régional** dans la région d'Europe centrale et des États baltes sera avantageuse tant pour l'OMPI que pour les États membres de ce groupe et ne portera en aucune manière préjudice aux droits de tout autre pays membre et à la conduite dans la région de ses relations avec le siège de l'OMPI, ou bien aux droits de tout pays eu égard à l'activité normale de l'OMPI en matière de programmes, en particulier au niveau national, et notamment à la fourniture directement par le siège de l'OMPI de toute assistance technique ou juridique à ces pays.

Nous estimons que la valeur ajoutée de ce bureau extérieur de l'OMPI consisterait en la proximité avec le bénéficiaire ou le destinataire de l'aide (gouvernement, organisations, sociétés ou particuliers), ce qui stimulerait leur implication en amont dans l'élaboration des politiques et permettrait de mieux répondre à leurs besoins.

Lors de la soumission de cette proposition, des lettres de soutien en faveur de cette proposition du Gouvernement de la Roumanie ont été reçues de la part de sept pays de la région (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la République de Moldova et la République de Serbie).

I. RÉGION DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET DES ÉTATS BALTES

MEMBRES DE LA RÉGION DES PAYS D'EUROPE CENTRALE ET DES ÉTATS BALTES

La région des pays d'Europe centrale et des États baltes se compose des 18 pays suivants : Albanie, Bosnie-Herzégovine, ex-République yougoslave de Macédoine, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie

POPULATION

En termes de données démographiques, les États membres de la région des pays d'Europe centrale et des États baltes comptent environ 133 millions d'habitants (soit presque autant que la population de la Fédération de Russie qui est de 146 millions d'habitants).

ÉCONOMIE

Sortant, au début des années 90, de plusieurs décennies d'une économie planifiée, la plupart des pays de la région décidèrent de passer à des systèmes de libre marché et entreprirent des

réformes visant à ouvrir leurs économies aux investissements et aux échanges, ce qui se traduit par une croissance économique plus élevée.

Avant que la crise économique et financière mondiale ne se produise en 2008, de nombreux membres de la région des pays d'Europe centrale et des États baltes comptaient parmi ceux ayant la croissance la plus rapide au monde (4% à 5% de croissance du PIB), bénéficiant du fait qu'ils disposaient d'une main-d'œuvre très instruite mais néanmoins peu onéreuse.

DYNAMIQUE DU PIB

Les pays de cette région ont réussi à regagner leur dynamisme après la fin de la récession. Ils ont enregistré une croissance stable de leur PIB sur les cinq dernières années (*voir tableau n° 1*) et ils devraient présenter une croissance robuste l'année prochaine (jusqu'à 3 ou 4% de croissance du PIB¹).

Tableau n° 1

PIB (en milliards de dollars É.-U.) (dollars É.-U. constants 2011 (PPA) dans la région des pays d'Europe centrale et des États baltes – d'après la "base de données des statistiques de l'OMPI"

Pays	2010	2011	2012	2013	2014
Albanie	27,31	28	28,46	28,86	29,41
Bosnie-Herzégovine	35,17	35,51	35,08	35,95	36,40
Bulgarie	110,9	112,27	112,82	114,03	115,97
Croatie	88,31	88,06	86,13	85,32	84,98
République tchèque	294,44	300,22	297,80	295,71	301,60
Estonie	28,91	31,30	32,75	33,28	33,98
Géorgie	26,44	28,35	30,10	31,10	32,58
Hongrie	220,62	224,60	221,28	224,66	232,82
Lettonie	38,07	39,97	41,90	43,67	44,70
Lituanie	64,29	68,22	70,84	73,15	75,31
Ex-République yougoslave de Macédoine	23,50	24,05	23,94	24,58	25,50
République de Moldova	13,98	14,88	14,77	16,16	16,91
Monténégro	8,46	8,73	8,51	8,79	8,93
Pologne	811,39	850,09	865,56	880,40	910,07
Roumanie	341,92	349,82	351,06	363,34	369,73
Serbie	89,69	90,95	90,02	92,34	90,66
Slovaquie	131,75	135,32	137,48	139,44	142,80
Slovénie	58,13	58,49	56,95	56,38	57,86

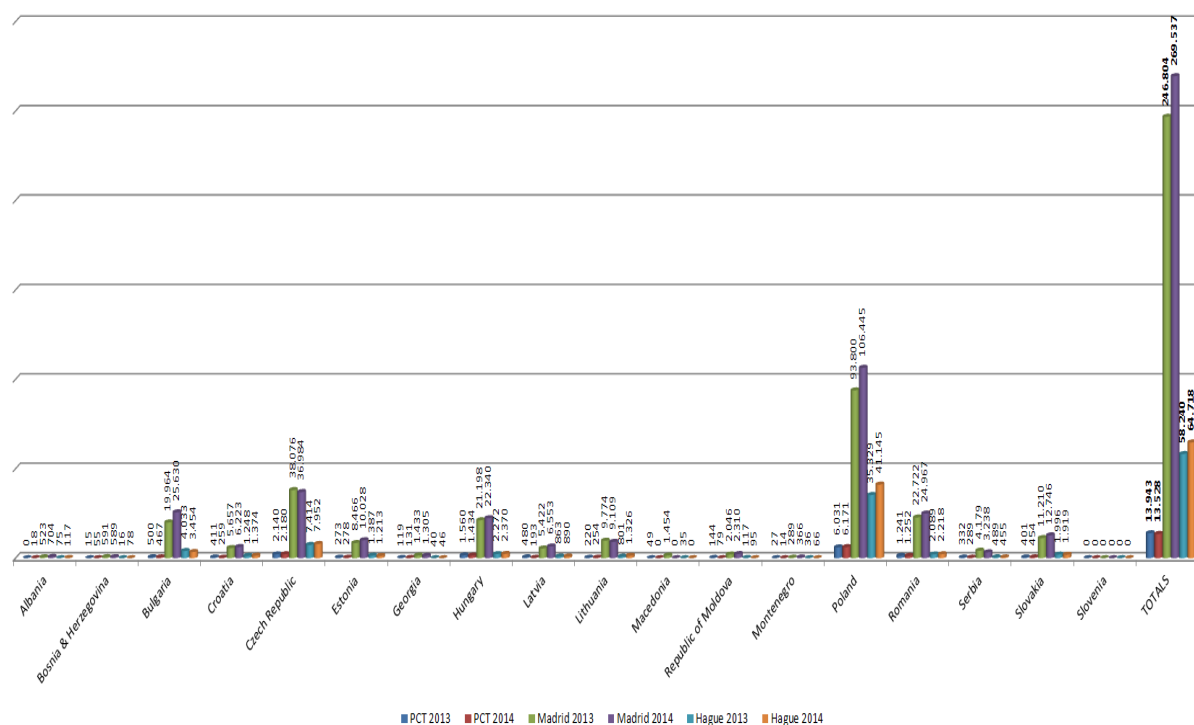
S'agissant des **dépôts de demandes de propriété intellectuelle**, les résultats globaux sont encourageants, en dépit d'une diminution notable des demandes de brevet dans certains pays (*voir tableau n° 2*). La majorité des états membres de la région des pays d'Europe centrale et des États baltes ont enregistré, au cours des dernières années, de la croissance en termes de dépôts de marques et dessins industriels.

¹ Prévisions économiques de la Commission européenne pour l'hiver 2016, Voir : http://ec.europa.eu/economy_finance/eu/forecasts/2016_winter_forecast_en.htm.

Tableau n° 2

Pays	PCT		Madrid		La Haye	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Albanie	-	18	523	704	75	117
Bosnie-Herzégovine	15	55	591	589	16	78
Bulgarie	500	467	19 964	25 630	4 033	3 454
Croatie	411	259	5 657	6 223	1 248	1 374
République tchèque	2 140	2 180	38 076	36 984	7 414	7 952
Estonie	273	278	8 466	10 028	1 387	1 213
Géorgie	119	131	1 433	1 305	40	46
Hongrie	1 560	1 434	21 198	22 340	2 272	2 370
Lettonie	480	193	5 422	6 553	863	890
Lituanie	220	254	9 774	9 109	801	1 326
Ex-République yougoslave de Macédoine	49	-	1 454	-	35	-
République de Moldova	144	79	2 046	2 310	117	95
Monténégro	27	14	289	366	36	66
Pologne	6 031	6 171	93 800	106 445	35 329	41 145
Roumanie	1 241	1 252	22 722	24 967	2 089	2 218
Serbie	332	289	4 179	3 238	489	455
Slovaquie	401	454	11 210	12 746	1 996	1 919
Slovénie	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	13 943	13 528	246 804	269 537	58 240	64 718

Données recueillies à partir des statistiques publiées sur le site Web de l'OMPI, www.wipo.int. Le tableau ci-dessus représente une compilation pour les années 2013 et 2014, démontrant le potentiel actuel pour le dépôt de demandes en vertu des Accords du PCT, de Madrid et de La Haye, en provenance des États membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes.



Les États membres de la région d'Europe centrale et des États baltes disposent de l'infrastructure nécessaire pour servir les intérêts des demandeurs de propriété intellectuelle. Ils ont adopté une législation nationale sur la propriété intellectuelle et ils ont créé des institutions nationales spécialement chargées des questions de propriété intellectuelle.

La majorité des États membres de la région d'Europe centrale et des États baltes possède deux institutions séparées, l'une traitant des droits de propriété industrielle et l'autre traitant du droit d'auteur. Dans un certain nombre de pays, une seule instance traite à la fois des droits de propriété industrielle et du droit d'auteur. Le nombre total de ces institutions dans les États membres de la région d'Europe centrale et des États baltes s'élève à 28.

II. LA ROUMANIE

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La Roumanie est située dans la partie orientale de l'Europe centrale, au nord de la péninsule Balkanique. Les pays voisins sont la Hongrie, l'Ukraine, la République de Moldova, la Bulgarie et la Serbie. Elle est bordée au sud-est par la mer Noire. Ce pays est l'un des plus grands de la région d'Europe centrale et couvre une surface d'environ 238 390 kilomètres carrés.



CLIMAT

La Roumanie jouit d'un climat continental tempéré, avec quatre saisons marquées. La température moyenne annuelle est fonction de la latitude et varie entre 8 °C dans le nord et 11 °C dans le sud, 2,6 °C dans les montagnes et 12 °C en plaine.

POPULATION

D'après les dernières données recueillies lors du recensement de 2011, la population de la Roumanie compte approximativement 20,12 millions d'habitants. Une vingtaine de groupes ethniques cohabitent sur le sol roumain depuis plusieurs siècles : Hongrois, Allemands, Roms, Polonais, Slovaques, Ukrainiens, Russes, Turcs, Grecs, Arméniens, Italiens, etc.

SYSTÈME POLITIQUE

À la suite de la Seconde Guerre mondiale, la Roumanie passe sous influence soviétique et adopte, de 1948 à 1989, un gouvernement communiste ainsi qu'une économie planifiée.

Une insurrection populaire conduit à la chute du gouvernement communiste en décembre 1989. Un grand nombre de partis politiques sont alors créés et des élections libres sont organisées.

Le 21 novembre 1991, une nouvelle Constitution adoptée par le Parlement roumain et approuvée ultérieurement par référendum populaire fait de la Roumanie une démocratie parlementaire. Cette Constitution établit officiellement une séparation entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

En 2003, la Constitution est révisée en prévision d'une entrée de la Roumanie dans l'Union européenne, sans en modifier les principes fondamentaux sur lesquels repose le système politique roumain.

Le président de la Roumanie est le chef de l'État roumain et est élu au suffrage universel pour cinq ans. Une fois élu, le président ne peut plus appartenir à un parti politique. Le président nomme le premier ministre et désigne officiellement les membres du gouvernement. Le chef de l'État est également président du Conseil suprême de défense nationale et commandant en chef des forces armées.

Le pouvoir législatif est détenu par le Parlement roumain, un organe bicaméral comprenant le Sénat et de la Chambre des députés. Les parlementaires sont élus au suffrage universel direct pour une durée de quatre ans.

Le gouvernement détient le pouvoir exécutif. Il est formé du premier ministre et de son gouvernement. En pratique, le parti majoritaire au Parlement ou une coalition de partis compose le gouvernement. La nomination de chaque gouvernement est soumise à l'approbation du président ainsi qu'à un vote de confiance au Parlement.

Une stabilité politique intérieure ainsi qu'un attachement permanent aux valeurs et aux pratiques qui sont celles des démocraties ont conduit à une large reconnaissance par la communauté internationale du caractère démocratique du système politique roumain.

Le pouvoir judiciaire est assuré par la Haute Cour de cassation et de justice et tout un ensemble d'autres juridictions prévues par la loi. Conformément à la Constitution, la Cour constitutionnelle n'est pas censée faire partie du pouvoir judiciaire. Cette dernière tranche des questions de constitutionnalité.

RELATIONS INTERNATIONALES



La Roumanie, membre des Nations Unies depuis 1955, a fait preuve d'un attachement fort et durable aux valeurs du multilatéralisme. En tant que tel, nous estimons qu'un monde qui évolue rapidement a besoin d'une Organisation des Nations Unies à la fois forte et impartiale, en mesure de relever tous les défis à venir.

Au cours des dernières décennies, la Roumanie a été active au sein des Nations Unies et a fourni d'importants efforts pour le maintien et la consolidation de la paix internationale, ainsi que pour le développement et la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et du respect du droit.

La Roumanie est membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN) depuis 2004. Par ailleurs, le pays est également devenu État membre à part entière de l'Union européenne au 1^{er} janvier 2007.

En qualité de pays membre de la famille européenne et euroatlantique, la Roumanie entretient des relations et coopère avec ses partenaires, renforçant ainsi la cohésion et la cohérence entre les différents organes des Nations Unies, condition *sine qua non* à un système multilatéral efficace.

La participation active aux activités d'autres instances internationales telles que le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC) constitue un autre élément essentiel de la politique étrangère roumaine.

La Roumanie cherche aussi à développer et à renforcer ses relations avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans le but d'y obtenir le statut de membre à part entière dans un avenir proche.

De même, le pays a un intérêt évident à favoriser un espace commun de stabilité, de sécurité et de progrès dans le voisinage de l'Union européenne, à approfondir les relations entre cette dernière et ses voisins de l'Est et du Sud, sur la base d'intérêts et de valeurs communs, tout en attachant une attention particulière à la région de la mer Noire.

Nombre d'initiatives importantes, telles que la Synergie de la mer Noire et la Stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube, ont été lancées en Europe avec le soutien de la Roumanie. Ces initiatives sont destinées à renforcer la coopération et à établir des partenariats dans des domaines tels que les droits de l'homme, la gestion des flux migratoires, l'amélioration de la sécurité, la gestion des conflits gelés, l'environnement, le développement au niveau régional ainsi que l'énergie. En outre, étant un des membres fondateurs de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire ainsi que d'autres structures régionales, la Roumanie croit fermement en la coopération régionale.

La Roumanie entretient des relations diplomatiques avec 185 États membres des Nations Unies, avec le Saint-Siège ainsi qu'avec l'Ordre souverain et militaire de Malte et dispose d'un bureau diplomatique en Palestine. Dans l'ensemble, il possède un large réseau de représentation à l'étranger (soit 142 missions diplomatiques).

CONTRIBUTION DE LA ROUMANIE AU PATRIMOINE MONDIAL

Le territoire roumain, doté d'un climat favorable et d'un environnement diversifié, de montagnes (les Carpates), de collines, de plaines et du delta du Danube, est habité depuis des temps immémoriaux. Le plus ancien humanoïde d'Europe, qui remonte à environ 2 millions d'années, a en effet été découvert à Bugiulesti (département de Vâlcea).

L'existence de régions telles que celle des montagnes des Carpates, où l'on trouve encore quelques-unes des plus vastes forêts vierges d'Europe, ou celle du delta du Danube, une terre entourée d'eau, a naturellement donné lieu à la préservation des ressources génétiques ainsi que des connaissances et des expressions culturelles ancestrales.

L'histoire ainsi que les conditions naturelles et environnementales de la Roumanie ont contribué à accroître de manière significative l'inventivité et la créativité des habitants de la région.

Dans le domaine de la science et des inventions, voici une liste très sommaire de noms célèbres dans le monde entier : Stefan ODOBLEJA (qui a jeté les bases de la cybernétique, est le créateur de la psychocybernétique et le père de la cybernétique générale), Nicolae Constantin PAULESCU (découvreur de l'insuline en 1922), Traian VUIA et Aurel VLAICU (pionniers de l'aviation), Henri COANDA (inventeur du moteur à réaction en 1910, encore utilisé par les avions modernes), Petrache POENARU (inventeur du stylo-plume en 1827), Ana ASLAN (qui a découvert les effets anti-âge de la procaine et est pionnière de la gérontologie ainsi que de la gériatrie), George CONSTANTINESCU (à l'origine de la théorie de la sonocité), Stefania MARACINEANU (la première scientifique à avoir identifié le phénomène de la radioactivité artificielle), Emil PALADE (prix Nobel pour ses travaux sur la biologie cellulaire).

De même, dans le domaine de la création, voici une liste non exhaustive de Roumains reconnus internationalement : Constantin BRANCUSI (sculpteur), Mihai EMINESCU (poète), George ENESCU et Dinu LIPATTI (compositeurs), Mircea ELIADE, Eugène IONESCO et Herta MULLER (écrivains), Nicolae GRIGORESCU (peintre), Hariclea DARCLEE, Maria TANASE et Angela GHEORGHIU (chanteurs), Ion VOICU et Gheorghe ZAMFIR (artistes-interprètes).

Sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, la Roumanie a inscrit à ce jour le rituel du Calusul (danse tirant son origine de rites séculaires de purification et de fertilité), la Doïna (manière traditionnelle de chanter, transmise oralement), le Colindul (rituel de Noël au cours duquel des groupes d'hommes interprètent des chants festifs) et la céramique d'Horezu (dont les motifs traditionnels dessinés à la main conjuguent décorations et couleurs et en font la personnalité et la spécificité).

COMPÉTENCES EN LANGUES ET EN COMMUNICATION

La langue officielle est le roumain, une langue d'origine latine, qui partage de nombreuses caractéristiques avec d'autres langues de la même origine telles que le français, l'espagnol, le portugais, l'italien et le suisse romand. Des langues de diffusion internationale sont également parlées en Roumanie et, selon une étude réalisée en 2010 par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), on dénombre 4 756 100 francophones dans ce pays. Par conséquent, l'OIF a incité la Roumanie à accueillir le bureau régional de la Francophonie. Conformément aux conclusions du baromètre européen de 2012, l'anglais est parlé par 31% des Roumains.

ÉCONOMIE

La Roumanie est le deuxième plus grand marché d'Europe centrale orientale après la Pologne. C'est l'une des économies les plus dynamiques d'Europe avec un accès direct sur la mer Noire (Port de Constanta).

La Roumanie est une destination attractive pour les investisseurs étrangers. Selon des données officielles émanant de la Banque Nationale de Roumanie, les investissements directs provenant de l'étranger en Roumanie ont augmenté d'approximativement 18% au cours des 11 premiers mois de l'année 2015 par rapport à la période similaire de l'année 2014, atteignant ainsi 2883 milliards d'euros.

Le PIB de la Roumanie a enregistré une augmentation de 3,7% en glissement annuel au cours des neuf premiers mois de l'année 2015. Selon la Commission européenne (CE), la croissance du PIB en glissement annuel prévue en Roumanie pour 2016 est de 4,2%.

TRANSPORTS

Étant située au centre géométrique de l'Europe, la Roumanie possède un réseau de transports bien établi, la reliant par train, routes et navigation fluviale aux pays voisins, ainsi qu'aux villes les plus importantes d'Europe et du monde par liaison aérienne. La Roumanie constitue ainsi l'une des principales plaques tournantes d'Europe orientale pour l'industrie et les transports.



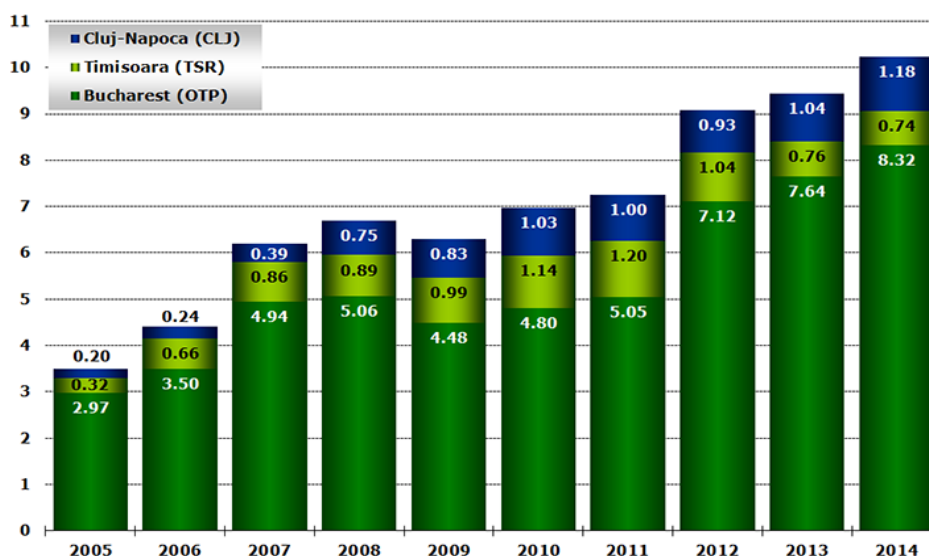
Aéroport international de Bucarest – “Henri Coandă” est une importante plaque tournante nationale et internationale reliant la capitale de la Roumanie à quasiment toutes les capitales européennes et également aux nombreuses villes importantes d’Europe et du Moyen-Orient. Cet aéroport est situé dans la zone urbaine de Bucarest, à Otopeni (département d’Ilfov), à une distance de 16,5 km du centre-ville. Il abrite 38 compagnies aériennes, dont 11 sur des destinations intérieures. Les destinations extérieures sont desservies par 51 vols réguliers et 7 vols charters réguliers. Des bus assurent la navette avec les principaux hôtels, et les taxis sont très nombreux et très peu onéreux.

Les plus importantes villes de Roumanie sont également reliées à la capitale par liaison aérienne (*voir la carte ci-dessous*).

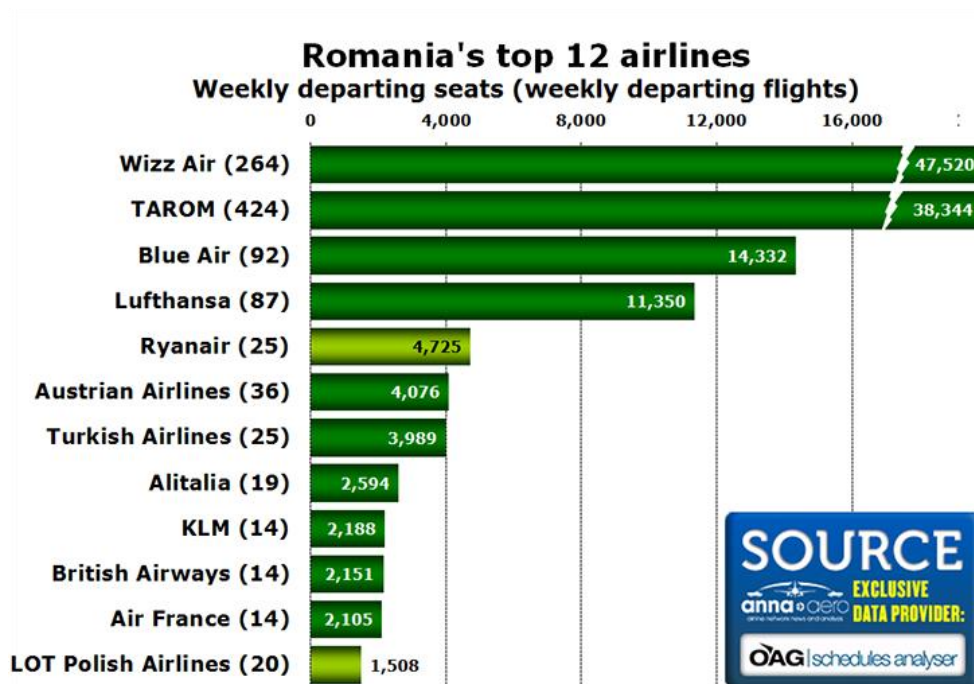


Durant la dernière décennie, le nombre de passagers voyageant à destination de/en provenance de, ou à l’intérieur de la Roumanie s’est accru de manière significative. En mars 2015, les 12 principaux transporteurs desservant le marché roumain représentent respectivement 92% et 93% de la totalité des réservations et des vols hebdomadaires.

Romanian major airports 2005-2014 Annual passengers (millions)



Source : Différents aéroports 2005-2014.



Source : OAG Analyser pour la semaine du 10 au 16 mars 2015.

Bucarest, ville d'accueil d'un bureau extérieur sous-régional de l'OMPI

HISTOIRE

Bucarest, qui signifie "Cité de la joie", est née au Moyen Âge et n'était alors qu'un modeste et paisible village de bergers qui s'est rapidement transformé en un gros bourg. Elle est située sur les rives de la *rivière Dambovita*, au sud-est de la Roumanie.

Au XV^e siècle, elle est devenue la capitale “*du pays des Valaques*”, sous le règne controversé de Vlad l’Empaleur, qui deviendrait plus tard connu dans l’histoire sous le nom de l’impitoyable “*Prince Dracula*”. Au cours des siècles qui suivirent, la cité fut à plusieurs reprises occupée par des armées étrangères qui tentaient d’étendre leurs territoires ou leur influence.

Au XIX^e siècle, elle devint la première et unique capitale des Principautés unies de Valachie et de Moldavie, l’État à l’origine duquel se développa bientôt le royaume de Roumanie. La gouvernance du Roi fut un élément fondamental qui amena un formidable essor et qui laissa en héritage de nombreux sites et monuments de grande valeur, ce qui valut à la ville le surnom de “*Petit Paris*” ou de “*Paris de l’Est*”.

ÉCONOMIE

Environ 10% de la population roumaine réside à Bucarest, cependant c’est à la main-d’œuvre de cette ville que l’on doit la production d’environ 20% du PIB du pays, ainsi qu’un quart de toute la production industrielle. C’est pourquoi environ un tiers de tous les impôts de l’État sont payés soit par des résidents de Bucarest soit par des sociétés situées dans cette région.

Avec plus de 2 millions de résidents, Bucarest est la plus grande ville entre Berlin et Athènes, et est la sixième plus grande capitale de l’Union européenne.

Depuis que la Roumanie est devenue membre à part entière de l’Union européenne, Bucarest a bénéficié d’un volume substantiel d’investissements de la part de l’Union européenne. Bien que l’économie de Bucarest ait été affectée dans une certaine mesure par la crise financière de 2008, les investissements étrangers ont vite repris et la tendance économique demeure fermement positive. Bucarest est devenue la ville la plus prospère de Roumanie et contribue de manière significative à l’économie générale du pays.

Les secteurs connaissant la croissance la plus rapide sont l’industrie, les services, l’immobilier et la construction. La plupart des grandes sociétés roumaines choisissent d’établir leur siège dans la capitale, tout comme de nombreuses petites et moyennes entreprises (PME).

Les techniques de l’information et de la communication constituent un autre volet de la croissance économique de Bucarest et divers fabricants de logiciels ayant leurs centres d’exécution à l’étranger y sont basés, de même que la bourse roumaine.

CULTURE ET ARTS

La capitale accueille 37 musées, 22 théâtres, 2 opéras, 3 salles de concerts, 18 galeries d’art et une quantité considérable de bibliothèques et de librairies.

Nombre de ceux-ci se trouvent dans des bâtiments qui sont en eux-mêmes des œuvres architecturales et qui arborent des styles influencés à la fois par les cultures orientales et occidentales.

La communication ne devrait pas être un problème pour les visiteurs étrangers puisque de nombreux résidents parlent également l’anglais, le français, l’espagnol ou l’italien.

CENTRES DE CONFÉRENCES

Bucarest possède plus de 25 centres de congrès. Les infrastructures destinées à de grandes réunions comprennent notamment le Palais du Parlement, le Centre des expositions RomExpo, le centre de conférences de la Chambre de commerce et le World Trade Center. Ces dernières années, par exemple, Bucarest a accueilli le onzième Sommet de la Francophonie (septembre 2006) et le vingtième sommet de l’OTAN (avril 2008).

Des bâtiments historiques comme l'Athénée roumain, le Musée national des Arts, le Palais Cantacuzène, le Cercle militaire national ainsi que le Palais du Patriarcat peuvent accueillir des réceptions comptant jusqu'à 800 invités.

Parmi les grands hôtels offrant de belles salles de conférences, on trouve le JW Marriott Grand Hotel, l'Athénée Palace Hilton, l'InterContinental, le Crowne Plaza et le Pullman. On trouvera à l'annexe 1 une description plus détaillée de ces centres de conférences situés à Bucarest.

TOURISME

Bucarest est une capitale unique en son genre qu'aucun touriste ne devrait manquer lors d'un voyage en Europe. Cette ville est un mélange surprenant d'influences culturelles, qui offre d'excellentes possibilités de détente et des expériences enrichissantes aussi bien pour l'homme d'affaires que pour le simple voyageur curieux.

Très différent à chaque coin de rue, "le Petit Paris" présente une identité multiple qui reflète son Histoire riche et controversée à travers la juxtaposition chaotique de valeurs aristocratiques intemporelles, d'une forte empreinte laissée par l'héritage totalitaire de l'Histoire récente et d'un mode de vie actuel trépidant et cosmopolite.

Le tourisme croît sans cesse à mesure que chaque visiteur se découvre un goût pour le climat tempéré de Bucarest, le mélange des charmes liés à la coexistence d'un style moderne et d'un style traditionnel, un coût de la vie extrêmement attractif, un réseau de transports très performant et une gastronomie délicieuse.

INSTITUTIONS INTERNATIONALES À BUCAREST

Bucarest accueille les bureaux régionaux de l'UNICEF, du HCR, de l'OMS et de l'OIM ainsi que le bureau régional de la Francophonie pour l'Europe centrale et orientale.



III. JUSTIFICATION DE L'OUVERTURE DU BUREAU EXTÉRIEUR

BONS RÉSULTATS ÉCONOMIQUES

Comme il a été décrit au chapitre I, les pays situés dans la sous-région obtiennent de bons résultats économiques puisqu'ils ont enregistré une croissance stable au cours des cinq dernières années. Cependant, ces résultats économiques positifs ne se reflètent pas complètement si l'on considère le nombre de demandes de propriété intellectuelle. Il y a lieu

d'intensifier les efforts au niveau des demandes de propriété intellectuelle en vue d'inverser toute tendance à la baisse et de continuer à consolider des données positives.

LE GRAND POTENTIEL DE LA SOUS-RÉGION

Dans de nombreux domaines liés à la propriété intellectuelle, le potentiel des pays situés dans la sous-région est important. Ceux-ci présentent une propension remarquable à évoluer dans un environnement numérique et à utiliser Internet. Selon les statistiques de Brainbench, les pays de cette région se situent parmi les 10 meilleurs au monde en matière d'appui technique informatique, de service d'assistance technique, d'appui technique réseau, d'électronique informatique, de télécommunications, de communications LAN/WLAN, de la conception réseau, d'ASP.NET, HTML, PHP, de concepts de développement de sites Web, etc. Ils sont également leaders en Europe et occupent les premières places au niveau mondial en termes de niveau de connaissances en technologies de l'information et de la communication (TIC) chez les adultes.

Classement des 30 meilleurs niveaux en TIC chez les adultes (%) 2015 ou plus récemment

RANG	PAYS	VALEUR ÉCONOMIQUE
1	Lettonie	99,9
2	Estonie	99,8
3	Azerbaïdjan	99,8
4	Lituanie	99,8
5	Pologne	99,8
6	Kazakhstan	99,8
7	Tadjikistan	99,8
8	Ukraine	99,8
9	Géorgie	99,8
10	Fédération de Russie	99,7
11	Slovénie	99,7
12	Arménie	99,7
13	République kirghize	99,5
14	République de Moldova	99,4
15	Croatie	99,3
16	Italie	99,2
17	Chypre	99,1
18	Hongrie	99,1
19	Trinidad et Tobago	99,0
20	Roumanie	98,8
21	Monténégro	98,7
22	Uruguay	98,5
23	Taiwan (Province de Chine)	98,4
24	Bulgarie	98,4
25	Mongolie	98,4
26	Serbie	98,1
27	Espagne	98,1
28	Argentine	98,1
29	Ex-République yougoslave de Macédoine	97,8
30	Israël	97,8

Source : Forum économique mondial – d'après le Rapport mondial sur les technologies de l'information 2015, page 301.

Voir : http://www3.weforum.org/docs/WEF_GITR2015.pdf

S'agissant de la vitesse de connexion à l'Internet, les classements officiels de l'Internet Society (ISOC) mentionnent dans les premières places mondiales plusieurs pays de la région d'Europe centrale et des États baltes. (Voir tableau n° 3, d'après les données NetIndex de novembre 2014; pour de plus amples informations, voir : http://www.internetsociety.org/map/global-internet-report/?gclid=COaytPj2_8oCFWLnwgodtpUNQA#download-speed-fixed)

Tableau n° 3

Vitesse moyenne de téléchargement en Mbit/s

Position	Pays	Vitesse de téléchargement	Vitesse de téléchargement en amont
1	Singapour	97,67	78,69
2	Hong-Kong, Chine	96,12	89,25
3	Roumanie	62,53	31,85
4	Suède	49,25	27,66
5	Lituanie	47,93	45,64
6	Suisse	46,32	8,7
7	Pays-Bas	44,03	19,03
8	Islande	43,4	36,95
9	Lettonie	42,03	38,07
10	Danemark	41,76	31,01

Le grand potentiel de la région dans le domaine de la recherche et de l'innovation est incontestablement démontré par la construction des Centres de recherche² **Extreme Light Infrastructure-Nuclear Power (ELI-NP)**, établis dans la ville de Măgurele, près de Bucarest, et construits sur trois piliers renfermant le laser le plus puissant du monde, capable de générer 10% d'énergie solaire sur un centimètre carré.

² Voir : <http://www.eli-np.ro/>.



LE ELI – CENTRE DE PHYSIQUE NUCLÉAIRE

Dans la région, deux autres centres sont dédiés à l'étude de **sources secondaires** et aux **impulsions attosecondes**, respectivement à Dolni Brezany près de Prague en République tchèque et à Szeged en Hongrie.

Par conséquent, à compter de 2017 le projet ELI-NP créera dans la région l'un des plus importants laboratoires au monde, chargé d'étudier systématiquement un très large éventail de domaines scientifiques allant des nouvelles branches de la physique fondamentale, des nouveaux thèmes de la physique nucléaire et de l'astrophysique, à des applications en science des matériaux, en sciences de la vie et en gestion des matières nucléaires.

En particulier, au cours des dernières années, les travaux d'innovation accomplis par des représentants de spécialistes de cette sous-région ont été mondialement reconnus dans le cadre de salons professionnels et de concours internationaux prestigieux. Un nombre considérable d'inventions ont reçu les médailles d'or ainsi que les prix et distinctions les plus élevés de salons d'inventions internationaux.

Les industries de la création jouent également un rôle important dans cette région (*voir tableau n° 4*).

Tableau n° 4

**Performances économiques des industries de la région fondées sur le droit d'auteur
(selon des études de l'OMPI³)**

Pays/année de l'étude	Contribution totale (en devise nationale)	Pourcentage de la production nationale	Pourcentage du PIB national	Emplois créés
Bulgarie (2008)	2 124 823,77 EUR	4,5%	2,81%	104,814
Croatie (2010)	19,2 milliards HRK	4,7%	4,3%	62,930
Hongrie (2004)	3,412 milliards HUF	9,64%	6,6%	278,000
Lettonie (2004)	832 millions EUR	-	4,4%	41,225
Lituanie (2010)	5,390 millions LTL	5,4%	4,93%	57,354
République de Moldova (2015)	3 327 948 MDL	3,98%	3,31%	39,280
Roumanie (2010)	-	3,89%	5,55%	180,450
Serbie (2014)	1 104 266,23 EUR	4,61%	4,00%	90,493
Slovénie (2011)	4,2 milliards EUR	5,8%	5,1%	54,506

Ces secteurs d'activité se fondent sur la créativité, le talent et le savoir-faire des personnes, et sont dotés d'un énorme potentiel pour générer des emplois et de la prospérité par le biais de la création et de la gestion de la propriété intellectuelle. Ils englobent la publicité, l'architecture, l'art, l'artisanat, le design, la mode, le cinéma, la vidéo, la photographie, la musique, les arts visuels, la télévision et la radio, l'édition, la conception de logiciels, les jeux vidéo et l'édition électronique. La plupart des études réalisées dans ce domaine mettent en évidence un potentiel de croissance plus rapide dans le secteur des industries de la création que dans d'autres secteurs de l'économie. De plus, selon une étude du Forum économique mondial⁴ publiée récemment, la création occupera d'ici 2020 la troisième place dans le classement des 10 meilleures compétences, tandis qu'en 2015 elle se situait seulement en dixième position.

LE RÔLE ESSENTIEL DES PME DANS LA SOUS-RÉGION

Les PME représentent une composante essentielle du secteur privé dans les pays de la sous-région et elles constituent un moteur potentiel de la croissance économique. Tandis que durant la première décennie de transition, elles se souciaient davantage de maintenir la valeur de leurs actifs que de réaliser un bénéfice, par la suite elles ont commencé à devenir plus dynamiques en investissant dans la croissance et la modernisation. Avec l'augmentation du PIB par habitant et des coûts de main-d'œuvre plus élevés, la capacité des pays de cette sous-région d'attirer des investissements étrangers directs va inévitablement diminuer. Encourager l'innovation dans le secteur des PME est donc un objectif particulièrement important afin de compenser la perte des avantages actuels.

CONTREFAÇON ET PIRATAGE

La contrefaçon et le piratage enregistrent encore des taux inquiétants dans cette région⁵ (voir les deux graphiques ci-dessous). On reconnaît dans les pays de cette région que "cela constitue d'importantes menaces pour le commerce mondial, la croissance économique nationale, la santé et la sécurité des consommateurs, et est une des causes principales de l'augmentation du crime organisé et de la corruption (...)" et que la lutte aux niveaux régional,

³ Voir : <http://www.wipo.int/copyright/en/performance/>.

⁴ Voir : <http://www.weforum.org/agenda/2016/01/the-10-skills-you-need-to-thrive-in-the-fourth-industrial-revolution>.

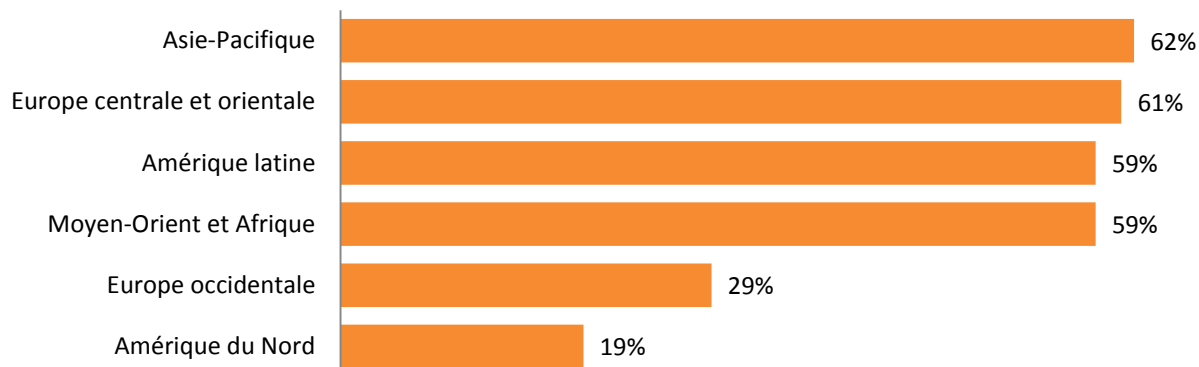
⁵ Voir : <http://www.ccapcongress.net/archives/Regional/Files/Bucharest%20Declaration.pdf>.

Congrès régional pour l'Europe orientale et Asie centrale sur la lutte contre la contrefaçon et le piratage – la "Déclaration de Bucarest" du 12 juillet 2006.

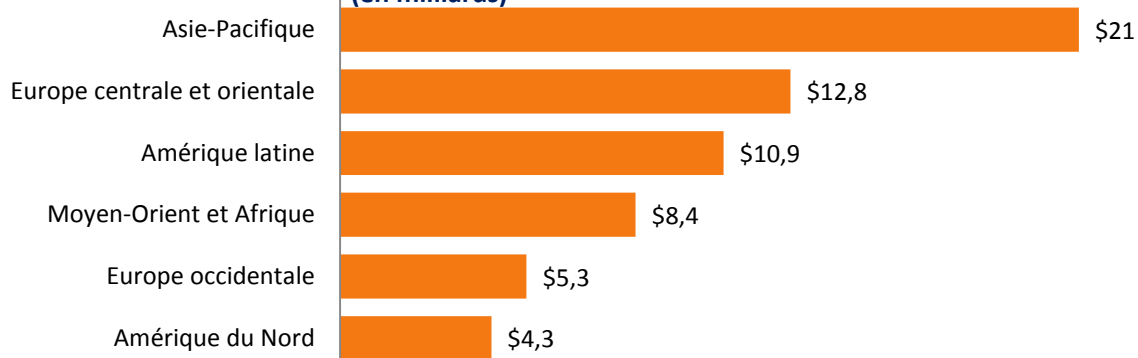
national et mondial contre la contrefaçon et le piratage des marchandises devrait être élevée au rang de priorité numéro un”.

TENDANCES MONDIALES DANS L'UTILISATION DE LOGICIELS SANS LICENCE D'EXPLOITATION

Taux moyen d'utilisation de logiciels sans licence d'exploitation



Valeur commerciale de l'utilisation de logiciels sans licence d'exploitation (en milliards)



Source : BSA/The Software Alliance – The Compliance Gap, Global Software Survey, p.7, juin 2014

LES BESOINS DES PAYS

Étant donné que l'objectif d'une économie plus compétitive peut être atteint grâce à la recherche, au développement et à l'innovation, ainsi qu'au transfert de technologies, il est naturel pour les pays de la sous-région de chercher à améliorer leurs résultats en matière de propriété intellectuelle. Ils se doivent également de continuer à lutter contre la contrefaçon et le piratage dans la mesure où un plus grand respect de la propriété intellectuelle générera une plus forte croissance économique.

Tandis que la majeure partie des pays de la sous-région ont adhéré aux systèmes de l'OMPI, notamment à ceux du PCT, de Madrid et de Lisbonne, le plein potentiel des systèmes de propriété intellectuelle dans la région n'a pas encore été atteint.

Ces pays ont demandé le concours de l'OMPI pour les points suivants :

- élaborer des stratégies et des plans nationaux personnalisés, à long terme et axés sur les résultats, conformément aux objectifs économiques et culturels nationaux;

- développer la recherche et l'innovation et profiter des retombées du système de propriété intellectuelle en mettant l'accent plus particulièrement sur les PME;
- développer plus avant les industries de la création;
- promouvoir l'excellence des organismes ou des sociétés de gestion collective en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance;
- améliorer la lutte contre la contrefaçon et le piratage;
- mieux faire connaître les services et les activités de l'OMPI auprès d'un public plus large dans les pays concernés;
- renforcer les échanges entre l'OMPI et toutes les parties prenantes en matière de propriété intellectuelle dans ces pays;
- créer une plateforme commune, fiable et largement utilisée, visant à partager différentes expériences dans le domaine de la propriété intellectuelle, et permettant ainsi une meilleure connaissance, sensibilisation et coordination entre les différentes parties prenantes en matière de propriété intellectuelle.

IV. MANDAT PROPOSÉ

CENTRE DE SERVICES DE L'OMPI

Le bureau extérieur de Bucarest jouerait le rôle de centre de services de l'OMPI pour la sous-région, à l'instar des cinq autres bureaux extérieurs de l'OMPI qui existent déjà.

Son objectif général serait de rapprocher l'Organisation de ses États membres et de ses parties prenantes au niveau de la sous-région. Ainsi, le bureau extérieur s'emploierait à stimuler la promotion de l'innovation et de la créativité en vue d'un développement économique, social et culturel des pays, grâce à un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace.

En tant que partie intégrante de l'Organisation, le bureau extérieur est censé contribuer à la réalisation des résultats escomptés et à la réalisation des objectifs stratégiques de l'OMPI, en travaillant en collaboration avec la majorité des programmes au siège⁶.

Il contribuera plus précisément, en coordination avec le siège, à atteindre les **objectifs stratégiques** et les **résultats escomptés** suivants :

Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de propriété intellectuelle

- Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés **(I.2.)**

Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre

- Utilisation élargie et plus efficace du système du PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet **(II.1.)**
- Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA **(II.4.)**
- Utilisation élargie et plus efficace du système de Madrid, notamment par les pays en développement et les PMA **(II.6.)**
- De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI **(II.8.)**

⁶

Voir : http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/fr/budget/pdf/budget_2016_2017.pdf).

- Utilisation élargie et plus efficace du système de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA **(II.10)**

Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement

- Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux **(III.1.)**
- Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition **(III.2.)**
- Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement, des PMA et des pays en transition **(III.4.)**
- Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation **(III.6.)**

Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle

- Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité **(IV.2.)**
- Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité) et d'obtenir un meilleur résultat pour ce qui concerne l'administration de la propriété intellectuelle **(IV.4.)**

Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle

- Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle **(V.1.)**
- Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques **(V.2.)**

Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle

Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes

- Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI **(VIII.1.)**
- Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande **(VIII.2.)**
- Engagement réel auprès des États membres **(VIII.3.)**
- Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales **(VIII.4.)**

Le bureau extérieur s'occupera également des particularités régionales, à savoir la nécessité d'exploiter pleinement le potentiel du système de propriété intellectuelle, ainsi que des priorités régionales (utilisation de la propriété intellectuelle par les PME, application des droits de propriété intellectuelle, établissement de nouveaux partenariats multipartites novateurs,

coopérations régionales thématiques visant à soutenir le développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement à l'horizon 2030, etc.).

En outre, le bureau extérieur mettra en place une coopération avec diverses organisations régionales (l'Union européenne, l'Office européen des brevets (OEB) et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)), avec le secteur privé, le milieu universitaire, des ONG, ainsi qu'avec d'autres organisations internationales (par exemple : INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes, etc.).

V. CHAMPS D'ACTIVITÉS

D'une manière générale, afin d'exécuter le mandat défini ci-dessus, le bureau extérieur exercerait le type d'activités suivant : fournir une assistance aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI; mettre en œuvre des activités de renforcement des capacités en vue de faciliter l'utilisation de la propriété intellectuelle pour le développement; promouvoir les traités de l'OMPI, notamment ceux qui ont été adoptés le plus récemment; assurer des communications plus efficaces auprès d'un large public par le biais d'un travail de terrain ciblé et de relations plus étroites avec les parties prenantes; favoriser la création de forums permettant l'échange d'expériences, d'enseignements tirés et de meilleures pratiques entre les pays de la sous-région.

Les programmes de renforcement des capacités seront déterminés par la demande et adaptés aux besoins des différents pays. La capacité institutionnelle exigée pour administrer, gérer et faire usage de la propriété intellectuelle doit être consolidée grâce à des programmes dédiés de l'OMPI.

COLLABORATION AVEC LES OFFICES NATIONAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Une telle collaboration s'effectuera sur la base des exigences spécifiques des offices nationaux de propriété intellectuelle dans le but de faciliter la réalisation des objectifs nationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle (élaboration de stratégies de propriété intellectuelle, conception de campagnes de sensibilisation du public, etc.).

PROMOTION DE L'UTILISATION EFFECTIVE DES SERVICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE SERVICES

Les systèmes de dépôt international et de protection des droits de propriété industrielle, tels que définis par l'OMPI, permettent aux déposants de profiter d'une protection élargie géographiquement. Le bureau extérieur assurerait la formation des parties prenantes (PME, chercheurs universitaires, etc.) à l'utilisation des systèmes du PCT, de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, ainsi qu'aux services offerts par l'OMPI en matière de règlement extrajudiciaire des litiges.

En outre, il est possible d'obtenir un niveau accru de sensibilisation, de la part des titulaires de droits d'auteur, à la nécessité de créer un environnement bénéfique de gestion des droits d'auteur. Dans la mesure où les organismes de gestion collective font souvent l'objet de critiques, le bureau extérieur pourrait leur apporter son concours pour la mise en œuvre du projet TAG, ce qui pourrait contribuer à un meilleur fonctionnement du marché de l'innovation juridique et apporter des effets bénéfiques tant aux détenteurs de droits qu'aux utilisateurs.

ACCROISSEMENT DE LA SENSIBILISATION, DE LA COMPRÉHENSION ET DU RESPECT DES ACTIVITÉS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le processus d'accroissement du niveau de sensibilisation, de la compréhension et du respect des activités de propriété intellectuelle portera principalement sur :

- L'éducation du public, en faisant usage (parmi d'autres voies et moyens) du large éventail de moyens de communication à disposition tels que l'Internet, les réseaux sociaux, les publicités télévisées, les publicités radiophoniques, la distribution de prospectus, etc. ;
- La coopération avec des organismes publics et privés afin de lutter contre la contrefaçon et le piratage, la prise de contact avec les réseaux des chambres de commerce et d'industrie, avec les forces de police et de gendarmerie, avec les bureaux de douane, les mandataires, les avocats et les juges (ces activités pourraient par exemple consister en la destruction en public de produits piratés et contrefaits);
- L'aide aux offices nationaux de propriété intellectuelle, notamment pour l'élaboration de programmes modernes, attractifs et élaborés destinés aux cours de propriété intellectuelle dans le secondaire et les universités;
- La coordination pour entreprendre des programmes de formation régionaux et nationaux à destination de toutes les parties prenantes concernées;
- L'échange d'informations entre les autorités nationales au sujet des questions relatives à l'application des droits. Le bureau pourrait faire office d'intermédiaire en favorisant la création d'un réseau pour la mise en place d'une politique d'application des droits de propriété intellectuelle dans la région, et en mettant en contact les représentants des organismes publics et privés;
- L'organisation d'événements particuliers afin de célébrer la Journée mondiale de la propriété intellectuelle tous les 26 avril.

PROMOTION DES TRAITÉS ET ACCORDS DE L'OMPI

Le bureau extérieur serait invité à encourager et à fournir une assistance dans le cadre du processus d'adhésion et de ratification des traités et des conventions de l'OMPI par les pays de la région. Cela concernerait notamment les traités les plus récents de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur et de la propriété industrielle (en l'espèce le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées, ainsi que l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques). Puisque la plupart des pays de la région n'ont pas encore ratifié les documents juridiques internationaux les plus récents, l'accroissement de la sensibilisation, de la compréhension et des connaissances relatives aux droits accordés et aux obligations y relatives serait bénéfique aux décideurs.

PRESTATION DE SERVICES-CLIENTS AUX UTILISATEURS DES SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le bureau extérieur mettrait en œuvre des activités visant à combler tout déficit d'information et à promouvoir une meilleure compréhension et connaissance de la propriété intellectuelle en général, et des services de l'OMPI en particulier. Par ailleurs, la proximité avec les utilisateurs leur serait directement bénéfique grâce à la fourniture de réponses rapides, complètes et pleinement adaptées aux réalités régionales et à leurs demandes.

AIDE À L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA MISE AU POINT ET DU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

Le bureau extérieur aiderait les pays de la région à faire un usage efficace du système de propriété intellectuelle dans le contexte de leur situation économique spécifique, ainsi qu'à promouvoir leurs plans d'action nationaux conformément au Plan d'action pour le développement à l'horizon 2030. En termes plus concrets, il pourrait :

- Aider les instances nationales à relever, dans l'optique de la propriété intellectuelle, les défis auxquels doivent faire face les pays de la région, tels que le changement

climatique, la sécurité alimentaire, la santé publique et la protection de la biodiversité;

- Aider les instances concernées (p. ex. les ministères de la recherche) dans l'élaboration de politiques en faveur de la recherche et de l'innovation;
- Apporter un soutien aux PME, aux institutions de recherche et aux universités dans le but d'obtenir et de protéger des droits de propriété intellectuelle, ainsi que pour l'évaluation et la commercialisation de la propriété intellectuelle, notamment par la création et la diffusion de produits d'information personnalisés;
- Proposer des services de conseils pour créer dans la région des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI).

FOURNITURE D'UN APPUI POLITIQUE ET TECHNIQUE AUX OFFICES NATIONAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Dans un environnement en évolution permanente, en raison du rythme rapide du développement des nouvelles technologies et des nouveaux modèles d'entreprises, de nouvelles stratégies pourraient être nécessaires pour s'adapter aux derniers progrès. Le bureau extérieur pourrait partager les pratiques recommandées afin d'aider les pays à mettre au point de nouvelles stratégies.

INFORMATIONS STATISTIQUES ET ANALYSES ÉCONOMIQUES DE L'OMPI

Le bureau extérieur pourrait aider les offices nationaux de propriété intellectuelle et d'autres institutions (ministères concernés) à intensifier l'utilisation des informations statistiques, des bases de données et des analyses économiques de l'OMPI pour l'élaboration de leurs stratégies.

CAPITAL HUMAIN

Le bureau extérieur pourrait travailler avec l'Académie de l'OMPI ainsi que d'autres organisations et institutions de la région (l'Union européenne, l'OEB, l'EUIPO, etc.) afin d'assurer la formation de spécialistes dans le domaine de la propriété intellectuelle.

CRÉATION DE RÉSEAUX

Le bureau pourrait créer son propre portefeuille de contacts, y compris toutes les parties prenantes dans le domaine de la propriété intellectuelle, et encourager des partenariats public-privé dans le but de stimuler la coopération dans le domaine de la protection, de la promotion et du respect de la propriété intellectuelle.

Les activités mentionnées ci-dessus peuvent être entreprises via une grande variété d'événements : conférences, séminaires, tables rondes au niveau sous-régional et national, événements permettant la création de plateformes constructives pour le dialogue et l'échange d'informations pertinentes; sessions de formation; campagnes publiques; concours de propriété intellectuelle; expositions; visites d'étude; publications de livres; distribution de supports promotionnels; destruction en public de produits contrefaits et piratés, etc.

Nombre de ces activités peuvent utiliser les moyens de communication modernes offrant une large diffusion médiatique et une grande efficacité, tels que l'Internet.

Une grande campagne de publicité en faveur de l'OMPI permettra d'accroître le niveau de sensibilisation de toutes les parties intéressées et de la société civile quant à ses nobles intentions, activités et services proposés dans la région.

VI. VALEUR AJOUTÉE

La Roumanie est convaincue que le bureau extérieur de Bucarest apportera une valeur ajoutée tant à l'Organisation qu'aux pays de la sous-région.

Le bureau contribuera à une meilleure promotion de l'OMPI, en tant qu'Organisation internationale spécialisée dans le domaine de la propriété intellectuelle, ainsi que de ses valeurs et services. Il stimulera également la capacité de réaction de l'Organisation aux besoins spécifiques de la région, ce qui peut être de nature à accroître la confiance dans le système de propriété intellectuelle.

Pour les pays de la région, en termes généraux, la valeur ajoutée d'un bureau extérieur sous-régional consisterait en la création d'une proximité avec le bénéficiaire ou le destinataire de l'aide (gouvernement, organisations, sociétés ou particuliers), ce qui stimulerait leur implication en amont dans l'élaboration des politiques et permettrait l'obtention de meilleurs résultats en matière de propriété intellectuelle.

En termes concrets, les avantages escomptés de l'ouverture d'un bureau de l'OMPI à Bucarest ou ailleurs en Roumanie sont les suivants : un message politique clair concernant l'engagement des États membres du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes en vue du développement accru de leur système de propriété intellectuelle; une activité plus dynamique en matière de dépôts de demandes de propriété intellectuelle et un meilleur retour sur le terrain; une coordination renforcée dans la lutte contre la contrefaçon et le piratage (ce qui aura un effet positif sur les données économiques, sociales et culturelles); une évaluation plus précise de l'impact des politiques de propriété intellectuelle et de l'évolution du système de propriété intellectuelle dans la sous-région; une coopération plus valorisée des pays de la sous-région.

Le bureau extérieur assurera également un bon rapport coût-efficacité tant pour l'OMPI que pour les pays de la sous-région, puisqu'une activité plus dynamique en matière de propriété intellectuelle dans cette région sera obtenue grâce à des coûts moindres qu'ils n'auraient été si le même niveau et la même étendue d'activités avaient été assurés par le siège.

En outre, des économies seront réalisées au niveau des frais de voyage pour les participants de cette région à divers événements organisés par le bureau de Bucarest (nombre de pays de cette région ne disposent toujours pas de vols directs à destination de Genève depuis leur capitale et seraient situés géographiquement plus près du siège du bureau).

VII. ASPECTS FINANCIERS ET BUDGÉTAIRES

La Roumanie considère que la création du bureau extérieur sous-régional de l'OMPI n'imposera pas de charge financière supplémentaire aux États membres, autre que l'allocation déjà prévue à cet effet dans le budget approuvé.

Selon nos estimations, les coûts liés à l'exploitation du bureau ne compromettent pas la viabilité financière et budgétaire du réseau des bureaux extérieurs de l'OMPI. Le Gouvernement de la Roumanie met gracieusement à disposition l'espace nécessaire à l'établissement du bureau extérieur.

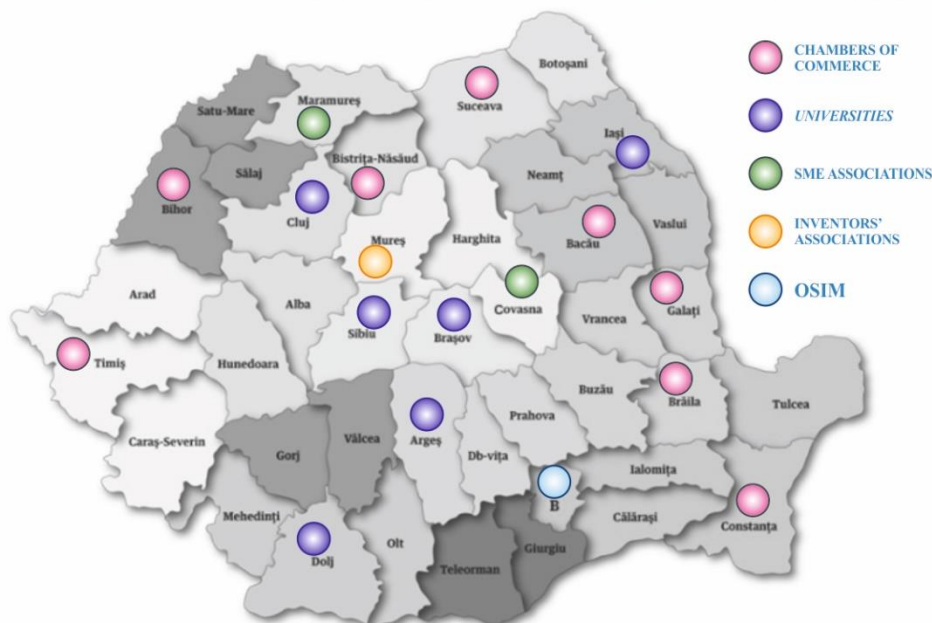
Le bureau bénéficiera du plein appui de l'Office d'État pour les inventions et les marques (OSIM) ainsi que de celui de l'Office roumain du droit d'auteur (ORDA) dans la mise en œuvre de ses activités. À cet égard, en guise de contribution *en nature*, l'OSIM est prête à mettre à disposition son réseau de 17 centres régionaux répartis dans tout le pays (*voir la carte ci-dessous*).

Ce réseau de centres régionaux de propriété intellectuelle existe depuis 1999 et se trouve actuellement dans cinq universités, huit chambres de commerce locales, deux associations de propriétaires de PME et une association d'inventeurs. Le principal objectif de ces centres est de promouvoir les valeurs de la propriété industrielle auprès de leurs parties prenantes.

Sur demande, l'OSIM peut fournir aux conseils en propriété intellectuelle et aux associations d'inventeurs une aide logistique spécialisée.

Les centres jouent le rôle d'intermédiaire entre l'OSIM et les collectivités locales, le milieu universitaire, les milieux d'affaires, les lycées, les inventeurs, ainsi que les institutions locales.

REGIONAL PROMOTION AND INFORMATION CENTRES COORDINATED BY OSIM



En outre, les partenaires institutionnels roumains du bureau extérieur feront des efforts au niveau national en vue de lever des fonds supplémentaires, dans le secteur privé, les entités non gouvernementales ou d'autres parties prenantes, pour le financement de diverses activités. Les demandes de soutien financier pourraient aussi être soumises à la Commission européenne.

Les frais de réinstallation à Bucarest du personnel de l'OMPI, les loyers pour l'hébergement du personnel, le coût de la vie dans la capitale ainsi que les tarifs aériens au départ ou à destination de Genève (et à destination ou au départ d'autres capitales de la région) sont raisonnables.

VIII. SIÈGE. PRIVILÈGES

Le bureau extérieur sera situé au centre de Bucarest, dans le bâtiment de la Bibliothèque nationale de Roumanie, bénéficiant d'un espace généreux (240 mètres carrés) et d'installations dernier cri. Des photos du bâtiment et de l'espace réservé au bureau extérieur sont disponibles dans l'annexe 1.

De par sa situation, le Bureau offre des possibilités de collaboration. Il est situé dans le quartier administratif (Gouvernement, Parlement), près du quartier des affaires (Chambre de commerce et d'industrie de la Roumanie, Tribunal d'arbitrage commercial international, institutions bancaires) et se trouve à environ 45 minutes de l'aéroport international de la capitale.



Il devra être accordé au bureau extérieur de l'OMPI, eu égard à ses locaux, tous les privilèges et immunités énoncés dans la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies adoptée à New York le 13 février 1946, ainsi que dans la Convention sur les privilèges et immunités des institutions spécialisées adoptée à New York le 21 novembre 1947 (ANNEXE XV).

Annexe 1

BRÈVE DESCRIPTION DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE ROUMANIE

Adresse : Bulevardul Unirii 22, 030833 Bucarest, Roumanie

La Bibliothèque nationale est une institution culturelle sous la tutelle du Ministère de la culture. Elle a pour fonction d'administrer le patrimoine national des publications en achetant et conservant des documents et en les mettant à la disposition du public à des fins de recherche ou d'études personnelles.



La Bibliothèque nationale



La grande salle de lecture

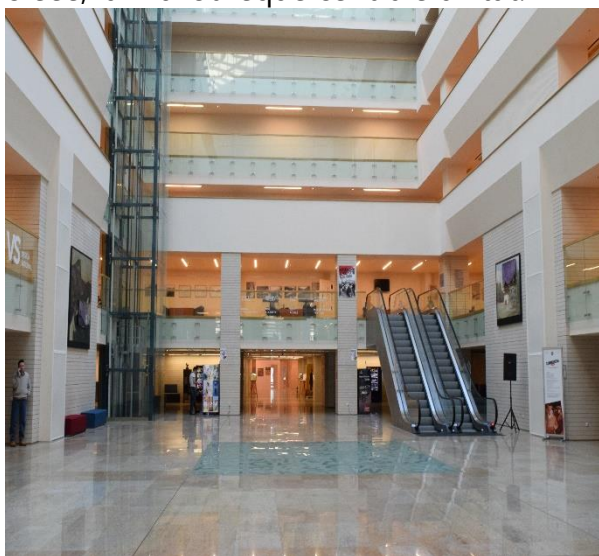
L'année 1955 peut être considérée comme le chapitre le plus important dans l'histoire de la Bibliothèque nationale de Roumanie, lorsque la Bibliothèque centrale d'État se voit octroyer (par la décision gouvernementale M.C.D N° 1193/ 25.06.1955) le statut de bibliothèque publique principale du pays, une institution créée sur des bases bibliothéconomiques et remplissant tous les critères d'une bibliothèque nationale conformément aux normes de l'UNESCO.

Selon la plupart des historiens et des chercheurs, la Bibliothèque nationale de Roumanie trouve son origine dans l'une des bibliothèques les plus anciennes et les plus emblématiques de Roumanie : la bibliothèque du Collège Saint Sava de Bucarest. Cette dernière met ses collections à la disposition d'un plus large public en 1838, lorsqu'environ 1000 volumes français sont mis en catalogue.

Après l'union de 1859, elle acquiert le statut de **bibliothèque nationale** et est alternativement connue sous le nom de Bibliothèque nationale et de Bibliothèque centrale.

En 1864, lors de la réglementation du droit public, elle est nommée **Bibliothèque centrale d'État** et conserve ce nom et ce statut jusqu'en 1901, année où elle est fermée et où ses collections sont transférées à la Bibliothèque académique roumaine, qui se voit conférer le statut de bibliothèque nationale.

Pendant cette période, une seule fonction nationale peut être reconnue comme pertinente pour la bibliothèque, à savoir sa fonction patrimoniale. En 1955, le fonds consacré aux livres est réaffecté à la bibliothèque publique principale nouvellement créée, la Bibliothèque centrale d'État.



Le hall principal



Spectacle d'arts créatifs dans le hall principal

Peu après la chute du communisme, au début des années 90, la Bibliothèque centrale d'État devient la **Bibliothèque nationale de Roumanie** par suite de la décision adoptée par les nouveaux dirigeants, et après l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne, elle commence à diversifier ses fonctions en s'engageant activement dans de nombreux projets nationaux et internationaux, tels que TELplus, Manuscriptorium, Rediscover et beaucoup d'autres.

En 1986, la construction d'un nouveau bâtiment plus grand débute, entre Piața Unirii et Nerva Traian. Le premier architecte principal, Cezar Lăzărescu, meurt en 1986 avant la fin des travaux.

Peu après 1989, même si certaines parties de la construction sont terminées ou sur le point de l'être, le manque de fonds fait stagner les travaux pendant plusieurs années. En 2009, le projet est confié au Ministère de la culture, qui termine la construction en 2011 et fixe l'ouverture officielle à 2012.

La direction de la Bibliothèque nationale de Roumanie serait très honorée d'accueillir le bureau extérieur sous-régional de l'OMPI dans les locaux de la bibliothèque.

À cette fin, trois espaces différents couvrant une surface totale de 240 mètres carrés ont été réservés et bénéficient d'une situation privilégiée dans le bâtiment.

Le premier espace (salle de conférences/séminaires de 95 m²) se trouve au rez-de-chaussée et permet aux délégués ou aux stagiaires de bénéficier d'un accès très pratique.



La salle de conférences

Les deux autres espaces peuvent accueillir différents bureaux et occupent tous les deux la même surface (environ 75 m²).



Espace bureaux 1



Espace bureaux 2

Annexe 2

BUCAREST – Les moyens de transport pour s’y rendre et se déplacer en ville, les possibilités d’hébergement et les curiosités touristiques



AÉROPORT INTERNATIONAL HENRI COANDA

Adresse : Calea Bucurestilor 224
Tél. : +(21) 204 12 00 ou +(21) 204 12 10
Site Web : www.otp-airport.ro

Moyens de transport entre l’Aéroport International H. Coanda et le centre-ville :

La ligne d’autobus Express 783 circule quotidiennement et assure la liaison vers le centre-ville, elle dessert également l’aéroport de Baneasa.

L’autobus quitte le terminal international toutes les 15 minutes (toutes les 30 minutes après

20 h 30 et les week-ends), de 5 h 30 à 23 heures. Le trajet jusqu’au centre-ville dure environ 40 minutes.

Moyens de transport public entre l’Aéroport International Henri Coanda et la gare centrale de Bucarest (Gara de Nord) :

- **En autobus**

La ligne d’autobus Express 780 circule quotidiennement et assure la liaison vers la gare centrale de Bucarest (Gara de Nord), elle dessert les arrêts suivants :

Aéroport Henri Coanda – Aéroport de Baneasa – Piata Presei Libere – Clabucet – **Gara de Nord** – Str. Fluviului.

L’autobus circule quotidiennement et quitte le terminal international toutes les 30 minutes de 5 h 15 à 23 heures Le trajet jusqu’à la gare centrale dure de 40 à 60 minutes.

- **En train**

Le **train Express Henri Coanda** circule quotidiennement de la gare de Balotesti (située à 800 m de l’aéroport) à la gare centrale (Gara de Nord), il dessert la gare de Mogosoaia. Le train circule toutes les heures de 5 h 56 à 21 heures. Le trajet de l’aéroport à la gare centrale dure environ 1 h 10.

Note : les billets peuvent être achetés au comptoir des CFR situé dans le terminal international.



AÉROPORT AUREL VLAICU (AÉROPORT DE BANEASA)

Adresse : Sos. Bucuresti-Ploiesti 40
Tél. : (21) 232.00.20 ou 9713
Site Web : www.baneasa-airport.ro

L’aéroport est situé dans le nord de Bucarest et est desservi par la route nationale DN-1 (en direction de la vallée de Prahova).

Avantages : L’aéroport est situé à 8,5 km du centre-ville de Bucarest, à 1,5 km du centre de conférences World Trade Center et à seulement 8 km des hôtels Hilton, Intercontinental et Parliament.

L’Aéroport international Aurel Vlaicu est

situé à environ 10 minutes d’autobus du centre-ville.

Moyens de transport public entre l'Aéroport International Aurel Vlaicu et le centre-ville :

- La ligne d'autobus 131 en direction du centre-ville de Bucarest
- La ligne d'autobus 205 en direction de la gare centrale (*Gara de Nord*)

Se rendre à Bucarest en train

Pour vous renseigner sur les horaires des trains en provenance et à destination de Bucarest, veuillez consulter le site Web suivant :

<http://www.RomaniaTourism.com/Transportation.html#ByTrain>

Pour vous renseigner sur les horaires et tarifs pour toute autre destination ou liaison ferroviaire intérieure, veuillez consulter le site Web suivant :

www.infofer.ro

Note : Pour vous rendre à Bucarest, veuillez sélectionner "Bucuresti Nord" (Bucarest Nord) ou "Gara de Nord".

La gare centrale de Bucarest, **Gara de Nord**, située à 5 km du centre-ville de Bucarest, est une gare ferroviaire d'importance internationale reliée quotidiennement aux principales villes de Roumanie et d'Europe.

Adresse : Blvd. Garii de Nord 2
Tél. : 9521

Liaisons ferroviaires internationales

Des trains au départ de Bucarest desservent quotidiennement les villes d'**Athènes, Belgrade, Budapest, Istanbul, Kiev, Moscou, Prague, Sofia et Vienne**. Les trains en provenance et à destination des villes situées en Europe de l'Ouest circulent via Budapest.

Moyens de transport public à Bucarest

La ville de Bucarest dispose des moyens de transport public suivants :

- L'autobus (*autobuz*), le tram (*tramvai*), le trolley bus (*troilebuz*) et le métro (*metrou*). Les autobus, trams, et trolleybus circulent de 5 heures à 23 h 59. Le métro circule de 5 heures à 23 heures. Les titres de transport doivent être achetés avant de monter et doivent être validés à bord. En cas de contrôle durant le trajet, les voyageurs peuvent se voir demander de montrer leur titre de transport validé. Les différents tickets et *pass* peuvent être achetés dans tout kiosque sur lequel figure le logo RATB.
- Le métro (*metrou*) est le moyen de transport privilégié pour effectuer des trajets longs et se rendre dans le centre-ville, il circule de 5 heures à 23 heures. Il existe quatre lignes de métro (M1, M2, M3, et M4) qui parcourent la majeure partie de la ville. Les stations de métro sont indiquées par une lettre "M" (lettre bleue sur fond blanc). Le métro est un moyen de transport bon marché et pratique pour se déplacer. Il n'existe toutefois que très peu de stations dans le centre-ville de Bucarest, le métro ayant été à l'origine construit pour permettre aux pendulaires de traverser la ville afin de se rendre dans les zones industrielles situées en périphérie. Si votre hôtel est situé en dehors du centre-ville et que vous désirez vous y rendre, le métro est le moyen de transport le plus rapide et le plus pratique pour arriver à votre destination, car il permet d'éviter les embouteillages caractéristiques des transports terrestres. Le métro circule à une fréquence régulière et se caractérise par son confort, sa fiabilité et sa facilité de navigation. C'est également le moyen de transport le plus sécurisé pour se déplacer en ville. Depuis 2002, le métro de Bucarest a entamé un vaste processus de modernisation : les rames les plus anciennes sont progressivement remplacées par des rames Bombardier des plus récentes et les stations et rails sont rénovés en collaboration avec Alstom.

Possibilités d'hébergement

Capacité totale :

- 6000 chambres situées dans le centre-ville
- 650 chambres situées dans le secteur du centre de conférences World Trade Center
- 1500 chambres situées à 10 minutes de marche d'un lieu de congrès
- 2200 chambres situées à 15 minutes de marche d'un lieu de congrès

Prix moyens :

Hôtel 5 étoiles = 120-250 euros/nuit

Hôtel 4 étoiles = 80-150 euros/nuit

Hôtel 3 étoiles = 50-100 euros/nuit

Les possibilités d'hébergement vont des chambres les meilleurs marchés aux hôtels 5 étoiles.



JW Marriott Bucharest Grand Hotel 5 étoiles

Le **Marriott Bucharest** se distingue par sa sophistication et son confort à l'européenne, il met à disposition de ses clients 402 chambres de luxe, six restaurants, un centre des congrès, un club de remise en forme, une galerie de boutiques et un casino.

Cet édifice de style classique, où séjournent chefs d'État et membres de la royauté, est situé à proximité du palais du Parlement. Cette "ville dans la ville" dispose de tous les équipements indispensables à un séjour des plus agréables : un luxueux centre de remise en forme, idéal pour se détendre après une

longue journée, des prestations personnalisées, six restaurants proposant une gastronomie raffinée, ainsi que des salles de banquet et des salles de réunions.

Site Web : <http://www.marriott.com/hotels/travel/buhro-jw-marriott-bucharest-grand-hotel/>



Crowne Plaza Bucharest 5 étoiles

Moderne, contemporain et accueillant, le **Crowne Plaza Bucharest** met à disposition de ses clients des chambres et des équipements de la plus haute qualité. Les prestations personnalisées offertes par **Crowne Plaza Bucharest** jouissent d'une excellente réputation et sont l'assurance d'un séjour des plus agréables à toute heure du jour ou de la nuit.

Chambres d'hôtel : 164, Chaîne d'hôtels : Crowne Plaza Hotels & Resorts.

Site Web :

<http://www.ihotelsgroup.com/crowneplaza/hotels/us/en/bucharest/buhrm/hoteldetail>



Radisson Blu Hotel Bucharest 5 étoiles

Situé dans la rue principale de Bucarest, la Calea Victoriei, et faisant face à l'ancien palais royal, le **Radisson Blu Hotel** est idéal pour découvrir la richesse des environs. Le **Radisson Blu Hotel** jouit d'une grande facilité d'accès aux deux aéroports internationaux, l'aéroport de Baneasa et l'Aéroport International Henri Coanda, situés respectivement à 15 et 20 minutes de trajet en voiture. Un service de limousine entre l'hôtel et les aéroports est également disponible sur demande. La situation du **Radisson Blu Hotel** au cœur de Bucarest est idyllique et la proximité de plusieurs stations de métro permet un accès rapide aux principaux quartiers d'affaires et commerciaux de la ville.

Site Web : <http://www.radissonblu.com/hotelbucharest>



InterContinental Bucharest Hotel 5 étoiles

L'**InterContinental Bucharest** est l'un des hôtels gratte-ciel les plus plébiscités de la ville, une distinction que lui valent sa situation idéale, des équipements de la plus haute qualité et un service irréprochable. Les principaux boulevards d'affaires et commerciaux, le quartier des ambassades et une station de métro sont situés à proximité. Le Théâtre national, quatre des plus grands musées de la ville, le vieux-centre et sa fameuse rue Lipscani ainsi que les jardins de Cismigiu ne sont qu'à quelques minutes de marche. Surplombant le centre-ville de Bucarest, cet hôtel 5 étoiles est situé sur la place de l'Université. Les chambres disposent d'un balcon privatif, l'accès au centre de soin est gratuit et les clients peuvent se détendre au Piano Bar de l'hôtel, où des musiciens se produisent en concert.

Chambres d'hôtel : 257, Chaîne d'hôtels : Intercontinental Hotels & Resorts.

Site Web : <http://www.ichotelsgroup.com/intercontinental/en/gb/locations/bucharest>



Epoque Hotel Bucharest 5 étoiles

L'**Epoque Hotel** est le seul hôtel d'affaires du centre-ville de Bucarest. Cet hôtel, qui ne propose que des suites, a été conçu pour satisfaire les besoins d'une clientèle d'élite qui cultive une philosophie du voyage profondément unique, originale et stimulante. L'**Epoque Hotel** est le seul hôtel de Roumanie à faire partie du réseau World Hotels, un réseau mondial d'établissements hôteliers indépendants de première classe. L'hôtel est un véritable "refuge au cœur de la cité", la promesse d'une oasis de sérénité en plein cœur de Bucarest, à deux pas du parc Cismigiu. Un lieu unique situé dans un environnement privilégié, l'**Epoque Hotel** est un voyage personnel à lui tout seul. Suivez nos deux personnages pour un aperçu de leur expérience à l'**Epoque Hotel**.

Web : <http://www.hotelepoque.ro>



Pullman Hotel Bucharest 4 étoiles

Idéalement situé à proximité du centre de conférences World Trade Center, l'hôtel **Pullman Bucharest** se trouve à cinq minutes du centre-ville de Bucarest et à 15 minutes de l'aéroport.

L'hôtel met à disposition de ses clients 203 chambres, dont 15 suites des plus spacieuses. L'hôtel **Pullman Bucarest** convient aussi bien à des séjours d'affaires que touristiques et dispose d'équipements pouvant accueillir jusqu'à 800 personnes, ainsi que d'un centre de remise en forme tout équipé.

Site Web : www.pullmanhotels.com/gb/hotel-1714-pullman-bucharest-world-trade-center/index.shtml



Ramada Majestic Bucharest Hotel 4 étoiles

Le **Ramada Majestic Bucharest Hotel** est situé au centre de Bucarest, au cœur des quartiers d'affaires, financiers, culturels et commerciaux de la capitale. Sis sur l'avenue Calea Victoriei, l'une des voies principales les plus anciennes et sans conteste la plus élégante de Bucarest, le **Ramada Majestic Bucharest Hotel** offre des services de la plus haute qualité et met à disposition de ses clients un personnel aux petits soins. Les chambres de l'hôtel sont spacieuses et confortables et offrent un accès gratuit à Internet et à différentes prestations de qualité. Le **Ramada Majestic Bucharest Hotel** est le choix idéal pour des séjours d'affaires

ou touristiques et dispose de nombreuses salles de réunion ainsi que d'un centre de remise en forme, idéal pour se détendre après une longue journée. Un sauna est également mis à disposition gratuitement aux clients de l'hôtel. *Chambres d'hôtel : 111, Chaîne d'hôtels : Ramada.*

Site Web : <http://www.majestic.ro>



Ramada Hotel & Suites Bucharest North 4 étoiles

Situé dans le nord de la capitale, à moins de 10 km de l'Aéroport international Henri Coanda, l'hôtel **Ramada Hotel & Suites Bucharest North** se trouve au cœur du quartier d'affaires et à quelques minutes seulement du centre-ville. Le parc des expositions Romexpo et le centre d'affaires de Baneasa sont également situés à proximité. Le **Ramada Hotel & Suites Bucharest North** offre un cadre idéal aux séjours d'affaires et dispose de plusieurs salles de réunion des plus modernes.

L'hôtel met à disposition de ses clients 267 chambres au design moderne, dont 180 chambres simples (lits doubles), 79 chambres doubles et 8 appartements, ainsi que tous les équipements et installations indispensables aux voyageurs d'affaires.

Site Web : <http://www.ramadanorth.ro>



Novotel Hotel Bucarest 4 étoiles

Situé dans le centre de Bucarest, le **Novotel Bucarest** est le choix idéal, que ce soit pour un séjour d'affaires, des vacances ou une escapade citadine. Sa situation privilégiée ne place pas seulement cet hôtel 4 étoiles en plein cœur de la ville mais offre à ses clients un savant mélange d'architecture classique et moderne et un design fonctionnel. Lors de votre séjour, vous pourrez profiter du restaurant, du bar et des terrasses estivales, ou tout aussi bien vous détendre dans le centre de bien-être. Accès Wi-Fi gratuit, cinq salles de réunion tout équipées, parking sous-terrain privé.

Chambres d'hôtel : 258, Chaîne d'hôtels : Novotel.

Site Web : <http://www.novotel.com/gb/hotel-5558-novotel-bucharest-city-centre/index.shtml>



Ambassador Hotel 3 étoiles

L'impressionnant **Ambassador Hotel** est situé en plein cœur de la ville, à 300 mètres à peine de l'Athénée roumain et du Musée national d'art de Roumanie. Le Wi-Fi est disponible gratuitement dans toutes les chambres. L'hôtel dispose de 209 chambres, dont 8 appartements, 4 studios, 41 chambres simples, 156 chambres doubles équipées de salles de bain. Toutes les chambres sont équipées de la télévision par câble, d'un minibar et d'une ligne de téléphone permettant de passer des appels intérieurs et internationaux. La plupart des chambres offrent une vue panoramique

du centre-ville. L'hôtel dispose également d'un élégant bar, d'un casino, d'un centre de fitness, d'un sauna et d'une galerie de boutiques.

Site Web : <http://www.ambasador.ro/>



Ibis Bucharest Parliament House Hotel 3 étoiles

L'hôtel **Ibis Bucharest Parliament House** se trouve à proximité du palais du Parlement, le plus grand centre de conférences de Bucarest. Situé à deux pas du quartier financier et à 20 km de l'aéroport d'Otopeni, l'hôtel dispose de 161 chambres équipées de l'air conditionné et de six salles de réunion, idéales pour l'organisation de séminaires ou de conférences. L'hôtel met à disposition de ses clients un restaurant, un bar ouvert 24 heures sur 24, un parking gratuit ainsi que l'accès gratuit au Wi-Fi dans les chambres.

Site Web :

<http://www.ibishotel.com/gb/hotel-5938-ibisbucuresti-palatul-parlamentului/index.shtml>

Curiosités touristiques



L'ATHÉNÉE ROUMAIN

Idéal pour l'organisation de concerts et d'événements privés, l'Athénée roumain est considéré comme l'un des joyaux architecturaux de la Roumanie. La construction de cet édifice est le résultat de la volonté d'un groupe d'enthousiastes composé notamment de Constantin Esarcu, V. A. Ureche, C. Rosetti, N. Kretulescu, Al. Odobescu, membres fondateurs de la Société culturelle de l'Athénée roumain en 1865.

L'Athénée roumain, de style néo-classique, est l'œuvre de l'architecte Albert Galleron et a été inauguré le 14 février 1888, alors que sa construction n'était pas achevée. Celle-ci a été achevée dans les

années 30.

Sur la façade avant s'élèvent six colonnes de style ionique, qui donnent à l'Athénée roumain un semblant de temple grec. Derrière ces colonnes figurent les visages de cinq voïvodes de Roumanie : Neagoe Basarab, Alexandru cel Bun, Vasile Lupu, Matei Basarab et le roi Charles I^{er}. Une équipe composée de plusieurs architectes a donné au dôme sa forme définitive, après qu'Albert Galleron, l'architecte originel, leur a confié la direction du projet. L'intérieur de l'Athénée roumain est sans nul doute d'autant plus impressionnant. Dans le hall d'entrée, quatre escaliers tournants entourent des colonnes de marbre de Carrare et nombre de sculptures. L'auditorium, de 28 mètres de diamètre et de 16 mètres de haut, réputé pour son acoustique, peut accueillir plus de 600 personnes, dont 52 personnes en loge. Plus impressionnant encore, une fresque de 70 mètres de long et de 3 mètres de large parcourt la salle d'un bout à l'autre.



L'ARC DE TRIOMPHE

L'Arc de triomphe est situé dans le nord de Bucarest. Bâti initialement en bois et en plâtre, il a été érigé en 1922. Sa construction est décidée pour célébrer la Grande Union de la Roumanie et la victoire de l'armée roumaine lors de la Première Guerre mondiale. L'arc d'origine a été remplacé entre 1935 et 1936 par un arc en pierre réalisé par l'architecte Petre Antonescu. La façade sud est magnifiquement décorée de deux médaillons en bronze sur lesquels figurent les visages du roi Ferdinand et de la reine Marie de Roumanie. Deux médaillons ornent la façade nord, sur lesquels sont gravés deux symboles : la "virilité" et la "foi". La "virilité", réalisée par le sculpteur I. Jalea, est

représentée par un guerrier brandissant une épée. La "foi", œuvre de C. Baraski, est représentée par un jeune homme tenant une croix. Les victoires représentées au-dessus de ces silhouettes sont l'œuvre des sculpteurs D. Onofrei et C. Medrea. Les noms des batailles de la Première Guerre mondiale sont gravés sur les piliers de l'Arc de triomphe.



LE MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE "GRIGORE ANTIPA"

Le Musée d'histoire naturelle "Grigore Antipa" renferme un vaste patrimoine qui inclut des collections zoologique, paléontologique, ethnographique, minérale et rocheuse. Grâce aux recherches menées par des experts venus de Roumanie et d'ailleurs et aux différentes donations et acquisitions, les collections du musée n'ont cessé de s'agrandir et totalisent aujourd'hui plus de deux millions de pièces. Le Musée d'histoire naturelle "Grigore Antipa" est le plus grand et le plus ancien musée des pays du Danube et compte

plus de 3 000 000 de pièces exposées. Le musée contient également la plus grande collection de papillons au monde.



LE MUSÉE DU PAYSAN ROUMAIN

Le Musée du paysan roumain est situé au n° 3 de la rue Kiseleff, à proximité de la place de la Victoire. Le musée, conçu par l'architecte N. Ghica-Budesti, a été construit entre 1912 et 1941. La collection du musée est composée de céramiques, d'habits traditionnels, d'objets tissés destinés à l'usage domestique, d'outils en bois et en fer, de mobilier et de tapisseries murales. Tous les éléments de cette collection sont ordonnés en fonction de leur origine géographique et de leur place dans la tradition roumaine. Une boutique permet également de faire l'acquisition de souvenirs. Dans la cour intérieure du musée, qui donne sur le boulevard Ion Mihalache, se trouve une

église en bois, un monument historique construit au XVII^e siècle qui a été déplacé au musée en 1992.



LE MUSÉE NATIONAL D'HISTOIRE DE ROUMANIE

Il s'agit du plus grand musée de Roumanie, qui renferme une collection d'artefacts de grande valeur historique découverts sur le territoire roumain et datant de la préhistoire à l'époque contemporaine. La collection du Musée national d'histoire de Roumaine contient plus de 50 000 pièces et documents originaux d'origines très diverses. Parmi les œuvres à la plus grande valeur historique figurent "La poule couveuse et ses poussins en or", un trésor archéologique datant du IV^e siècle et attribué au chef Wisigoth Athanaric, des pièces faisant partie du

trésor de Pietroasa, qui pèsent près de 19 kilos, ainsi qu'un moulage en plâtre de la colonne de Trajan, située à Rome.



LE JARDIN BOTANIQUE

Situé dans le quartier de Cotroceni à Bucarest, le jardin botanique "Dimitrie Brândza" de l'Université de Bucarest est une institution culturelle, académique et de recherche. Il a été fondé en 1860, pendant le règne d'Alexandre Jean Cuza. Aujourd'hui, sa superficie est de 17,5 hectares et le jardin est divisé en différents secteurs : le secteur extérieur, composé de plantes annuelles et de plantes vivaces, le secteur des plantes décoratives, le secteur des plantes rares, le secteur de la flore méditerranéenne, le secteur de la flore de la Dobruja, le "jardin italien", le secteur des fleurs d'iris, le secteur des plantes utiles et le secteur systématique. Les serres

abritent également des plantes originaires de différentes régions de la planète dont des palmiers, des orchidées, des fougères, des plantes tropicales et subtropicales, des plantes succulentes, des cactus et des broméliacées. Le jardin botanique dispose également d'une serre de production.



LE PALAIS CANTACUZINO

Le palais Cantacuzino, imaginé par l'architecte I. D. Berindei, a été bâti dans le style baroque en 1956. Le palais abrite le Musée mémorial "George Enescu", érigé en musée national en 1990. En plus du violon qu'a reçu Georges Enesco lorsqu'il avait quatre ans, le musée compte parmi sa collection les partitions des compositions d'Enesco, et les diplômes et médailles reçues par le compositeur, dont la médaille de la Légion d'honneur décernée par la France.

L'édifice, déclaré monument architectural, est composé de quatre niveaux : un sous-sol qui forme la base du bâtiment, un rez-de-chaussée aux

fenêtres en arc de cercle et aux rampes de pierre, un premier étage équipé de balcons en fer forgé et des combles aux fenêtres de toit précieusement décorées. L'intérieur du bâtiment est décoré de tableaux monumentaux réalisés par G. D. Mirea, Costin Petrescu, Arthur Verona et Nicolae Isidor Vermont et de magnifiques sculptures, œuvres de F. Storck et Em. W. Becker. Sa façade extérieure est dominée par l'entrée du bâtiment, accessible par un large escalier de marbre et "défendue" par deux lions en pierre. Le palais a servi de lieu de réunion du cabinet ministériel jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale.



LE PALAIS NATIONAL COTROCENI

Le palais Cotroceni se distingue dans le patrimoine architectural roumain par les différents éléments qui le composent, chacun d'entre eux ayant une fonction et une utilité propre.

Le caractère unique du palais se remarque par le style architectural dans lequel ont été conçus les bâtiments qui le composent : le palais, le pavillon, les annexes, le manège, la dépendance du jardinier, les serres, le monastère, la chapelle de l'orphelinat pour jeunes filles, les monuments funéraires (en mémoire de la princesse Marie et de la famille Davila), un vaste jardin (dont une

partie constitue aujourd'hui le jardin botanique). En 1990, l'aile la plus ancienne du palais a été transformée en musée : le Musée national Cotroceni.

Le palais Cotroceni est la résidence actuelle du président de la Roumanie; il sert de résidence officielle depuis plus de quatre siècles.



LE PALAIS GHIKA

Le palais Ghika est l'un des plus anciens palais de Bucarest. Il est situé à proximité du carrefour entre le boulevard Lacul Tei et la rue Doamna Ghica et au sud du lac Plumbuita.

Comme nombre d'édifices du XIX^e siècle, le Palais Ghika a été conçu dans le style néo-classique caractéristique de l'architecture italienne et incorpore également des éléments de l'architecture de la Renaissance française. Il a été rénové de fond en comble en 1978 et aujourd'hui son apparence d'origine

reste en grande partie inchangée.

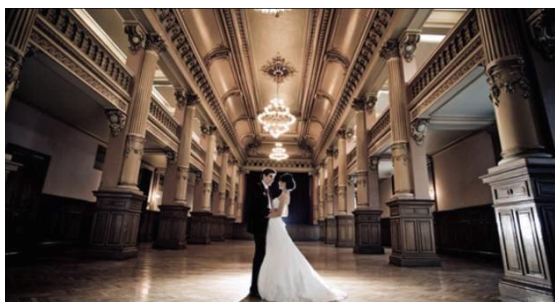
Le palais combine néanmoins aujourd'hui son architecture historique à des éléments plus modernes, tels qu'un système de surveillance dernier cri, une alarme incendie, un système de chauffage, le téléphone et Internet ainsi qu'un parking privé. La particularité du palais Ghika est le vaste jardin qui l'entoure, qui en fait un lieu de paix et de tranquillité. Ce palais est le témoin architectural d'une période de l'histoire roumaine désormais très lointaine caractérisée par un passé trouble et des traditions encore profondément ancrées dans la société.



LE PALAIS MOGOSOIA ET LE MUSÉE BRANCOVAN

Situé sur les berges du lac Mogosoia, au cœur du village éponyme, le palais Mogosoia est caractéristique du style Brancovan, comme en témoignent ses escaliers à balcon, ses arcades et ses colonnes. Construit par le prince valachien Constantin Brancoveanu entre 1698 et 1702, qui souhaitait en faire sa résidence estivale, le palais se distingue par la loggia de style vénitien située sur la façade faisant face au lac, et par le balcon aux gravures complexes de style Brancovan qui surplombe la cour principale. De nos jours le palais abrite le Musée

Brancovan et renferme une collection riche de tableaux, de sculptures en bois et pierre, de broderies d'or et d'argent, de livres rares et de précieux manuscrits. À proximité du palais se trouve également une église, construite en 1688 et décorée par un ensemble d'artistes grecs. Les peintures murales intérieures sont parfaitement préservées, l'une d'elles représente le prince Constantin Brancoveanu avec sa femme, Marie, et leurs quatre fils et sept filles, tous parés de leurs habits royaux.



LE PALAIS BRAGADIRU

Le palais Bragadiru est situé au cœur de Bucarest, à proximité du palais du Parlement. Il se trouve à quelques minutes de marche de la place Regina Maria, du marché aux fleurs et du Grand Hôtel Marriott. Depuis son inauguration, le palais Bragadiru a accueilli nombre d'événements différents, allant des dîners de 50 convives à des bals réunissant plus de 400 invités. La majeure partie des événements organisés au palais comptabilise entre 100 et 250 convives.



LE VILLAGE MUSÉE

Le Village musée fait partie des plus anciens musées ethnographiques au monde, il s'agit d'ailleurs du deuxième plus grand musée ethnographique en extérieur, derrière le Musée ethnographique de Stockholm. L'objectif du musée est de raconter au mieux le quotidien des paysans, en mettant l'accent sur l'originalité de leur mode de vie et leur créativité artistique remarquable. Le musée s'efforce avec succès de recréer l'atmosphère intime de chacune des maisons et permet aux visiteurs de découvrir des éléments caractéristiques des fermes traditionnelles : des granges,

des étables, des clôtures en bois, en brindilles ou en torchis, ainsi que des portails, tantôt simples, tantôt imposants. Le Village musée permet également la découverte de l'intérieur des maisons traditionnelles, avec leur mobilier caractéristique, les outils de travail domestiques, les récipients traditionnels, des tapisseries et autres pièces tissées.



LE PALAIS ROYAL – LE MUSÉE NATIONAL D'ART

Inauguré en 1950, le Musée national d'art abrite les œuvres de nombre d'artistes illustres, tels que les peintres Theodor Aman, Nicolae Grigorescu, Stefan Luchian, Nicolae Tonitza, Theodor Pallady et les sculpteurs Dimitrie Paciurea, Constantin Medrea, Ion Jalea et le fameux Constantin Brancusi.

La collection du musée renferme 4000 gravures et esquisses réalisées par des artistes du monde

entier.

Le musée est divisé en trois galeries et deux collections d'art décoratif.

La **Galerie d'art européen**, située dans l'aile Kretulescu du musée, a rouvert il y a peu. On peut y admirer les tableaux des plus illustres maîtres-peintres européens, de la Renaissance à l'époque moderne. En plus de la collection de la Maison royale de Roumanie, de nombreux chefs-d'œuvre de l'art européen y sont exposés, parmi ceux-ci : la "Vierge à l'enfant" de Domenico Veneziano, "Haman implorant Esther" de Rembrandt, "L'Homme à l'anneau" de Jan Van Eyck, "Camille" de Claude Monet, "L'Âge", "Le Baiser" et "Le Printemps" d'Auguste Rodin.

La **Galerie roumaine d'art ancien** est située au premier étage du secteur Stirbei et compte 9500 chefs-d'œuvre, exposés dans pas moins de sept salles. Ces pièces sont les témoins de la vie culturelle des régions de Valachie, de Moldavie et de Transylvanie. Des objets laïcs et cléricaux faits de métaux précieux, de joaillerie et d'accessoires costumiers datant du XIV^e au XIX^e siècle sont exposés dans trois de ces salles.

La **Galerie roumaine d'art moderne**, située au deuxième étage du secteur Stirbei, compte 8479 tableaux et 1817 sculptures. Une des salles de la galerie est exclusivement consacrée au sculpteur

Constantin Brancusi, en particulier aux œuvres de sa jeunesse et de ses dernières années, parmi celles-ci : “Torture”, “Tête d’enfant”, “le Sommeil”, “Prométhée” et “La prière”.

La **collection d’art décoratif** a pendant longtemps fait partie de la Galerie d’art universel, à l’instar de la galerie européenne de peinture et de sculpture et la galerie d’art orientale. Cette collection est la plus vaste du genre en Roumanie, et compte près de 10 000 œuvres d’art roumaines et européennes. On peut y admirer des tapisseries roumaines, du mobilier traditionnel, des céramiques, une collection d’horloges ainsi que de l’argenterie provenant d’Augsbourg, Berlin et Nuremberg.

La **collection d’art oriental** est autonome depuis 1990 et contient des pièces des plus représentatives de l’Orient islamique, de la Chine et du Japon. Cette collection compte près de 400 tapis, objets tissés, peintures, objets en ivoire, porcelaines chinoises et japonaises, sculptures en bois, armes et tissus.



LA VIEILLE VILLE – LE CENTRE HISTORIQUE

Les rues pavées entre la Calea Victoriei, le Bulevardul Bratianu, le Bulevardul Regina Elisabeta et la rivière Dîmbovita forment sans contexte le quartier le plus coquet de Bucarest. De nos jours, la vieille ville de Bucarest voit fleurir en son sein nombre de boîtes de nuit, de bars, de cafés et de restaurants huppés, qui s’animent de vie en terrasse lorsque les beaux jours refont leur apparition.

Au cœur de ce quartier s’élève le Curtea Veche (l’ancien palais de Justice), construit au XV^e siècle et attribué à Vlad Tepes et qui contient son lot de

murs, d’arches, de tombes et une colonne corinthienne, entièrement rénovée. À deux pas se trouve la plus ancienne église de Bucarest, la Biserica Curtea Veche, construite au XVI^e siècle. Plus à l’est, au 62-64 Strada Franceza, se trouve la plus ancienne auberge de Bucarest, la Hanul lui Manuc; aujourd’hui encore il s’agit d’un hôtel bon marché, avec un restaurant en sous-sol et un café-bar dans la cour.

Au nord, on retrouve la Strada Lipscani, une vieille rue commerçante où il est possible d’acheter de tout. Près de l’extrémité est de la rue débute l’allée Hanul cu Tei, où foisonnent les magasins d’antiquités. Au sud-ouest de la Strada Lipscani se trouve la Strada Stavropoleos, où l’on peut admirer la magnifique église Biserica Stavropoleos. Cette église, achevée en 1724, est sans conteste la plus belle église de la ville, notamment parce que ses fresques et icônes ont été rénovées récemment et qu’elle est entourée d’un cloître et d’un jardin rempli d’antiquités en tout genre et de tombes du XIX^e siècle. L’église est l’œuvre de Constantin Brancoveanu (1688-1714), un prince de Valachie connu pour ses réalisations architecturales religieuses.



Festivals et événements annuels

- Festival international du film de Bucarest (*avril*)
- Festival international de musique “Jeunesses Musicales” (*mai*)
- Festival international de musique de Bucarest “EuropaFest” (*mai*)
- Festival du vieux Bucarest (*mai*)
- Festival de la Gay pride “GayFest” (*mai*)
- Festival de l’image et de la photographie de Bucarest “ArtPhoto” (*mai – juin*)
- Festival des musiques de rue de Bucarest “D’Ale Bucurestilor” (*juin*)
- Foire artisanale (*juin – juillet*)
- Bucharest City Challenge – course automobile (*août*)
- Festival de musique Georges Enesco (*septembre – tous les deux ans*)
- Salon international du meuble, des produits en bois, du travail du bois et de la décoration d’intérieur/BIFE-SIM (*septembre*)
- Open de Roumanie – tournoi de tennis ATP (*septembre*)
- Salon d’hiver des arts et métiers - Musée du paysan roumain (*décembre*)

[L’annexe VII suit]



PROPOSITION DE L'ARABIE SAOUDITE EN VUE D'ACCUEILLIR UN BUREAU EXTÉRIEUR DE L'OMPI



Le présent document a été traduit en français à partir de la traduction anglaise de la version originale arabe. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version arabe, la version arabe prévaut.

COMITÉ PERMANENT DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

INTRODUCTION

Le Royaume d'Arabie saoudite souhaite accueillir, en sa capacité nationale, un bureau extérieur de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI). Grâce à sa position stratégique privilégiée, ses diverses ressources naturelles et ses activités économiques, industrielles et commerciales prospères, l'Arabie saoudite souhaite offrir une protection optimale des droits de propriété intellectuelle. Portée par sa vision d'avenir, la "VISION 2030", l'Arabie saoudite souhaite offrir un environnement commercial sûr et attractif au service des entreprises d'envergure internationale. Le pays aspire à rejoindre les économies dirigeantes dans les secteurs non pétroliers et à achever sa transition vers une économie fondée sur le savoir.

PREMIERE PARTIE

INFORMATIONS SUR LE PAYS : CONTEXTE NATIONAL

I. CONSTITUTION ET PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'Arabie saoudite est un État souverain arabo-musulman dont la religion est l'islam. Sa constitution s'appuie sur le Coran et les enseignements du prophète Mahomet. La langue du pays est l'arabe.

II. SITUATION GEOGRAPHIQUE

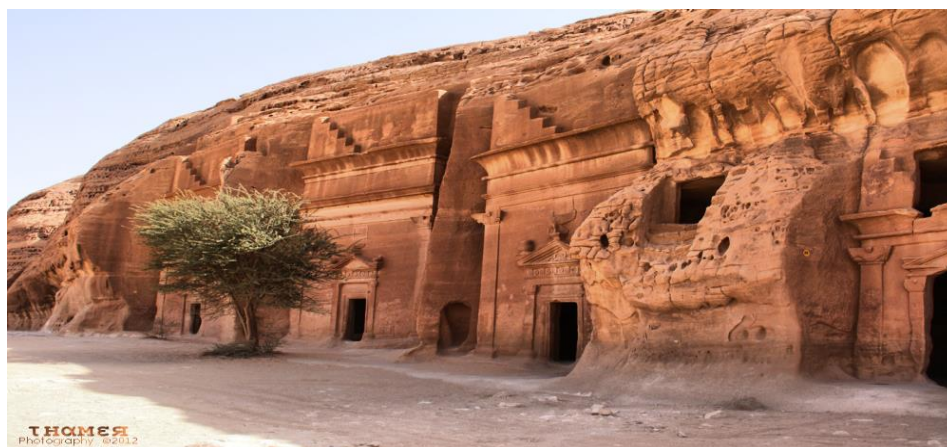


Située de manière stratégique dans le sud-ouest de l'Asie, l'Arabie saoudite est l'un des plus grands pays du Moyen-Orient, avec une population totale de 31 742 308 habitants, d'après le dernier recensement de 2016. Le pays occupe les trois quarts (2 250 000 km²) de la péninsule Arabique et est limitrophe de huit autres pays : la Jordanie, l'Irak, le Koweït, le Qatar, les Émirats arabes unis, Oman et le Yémen. À l'est, il rejoint le Bahreïn par la chaussée du roi Fahd, qui traverse le golfe Arabique.

À l'ouest, le pays est bordé par la mer Rouge et à l'est par le golfe Arabique, qui figurent tous deux parmi les routes maritimes les plus fréquentées du monde. Reliant trois continents, le détroit d'Ormuz dans le golfe Arabique, le détroit de Bab-el-Mandeb, le détroit de Tiran, le détroit de Jubal et le golfe d'Aden dans la mer Rouge sont utilisés pour le transport et le commerce maritimes de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe. Située stratégiquement au croisement de ces routes maritimes, l'Arabie saoudite constitue l'un des centres les plus importants pour le commerce mondial. En outre, le pays occupe une place privilégiée au cœur des pays de langue arabe.

À plus grande échelle, et grâce à sa stabilité politique et économique, l'Arabie saoudite est un pôle commercial de départ qui relie en trois heures plus de deux milliards de consommateurs par la voie des airs.

III. RESSOURCES NATURELLES



Dotée de paysages variés, l'Arabie saoudite dispose d'abondantes ressources, notamment agricoles et animales, et est riche en produits minéraux et en pétrole, ce qui lui vaut une place parmi les 20 plus grandes économies du monde.

1. Ressources en pétrole

L'Arabie saoudite possède la deuxième réserve de pétrole du monde ainsi que la plus grande source de pétrole brut, pour environ 90% des exportations dans le monde. Elle est le plus gros producteur de pétrole du monde dont la production moyenne est de 10,60 millions de barils par jour, d'après les chiffres de 2016. De plus, le pays détient 22% des réserves mondiales de pétrole, représente 12% de la production mondiale, produit 20% des ventes du marché mondial et possède une capacité de raffinage de plus de trois millions de barils par jour.

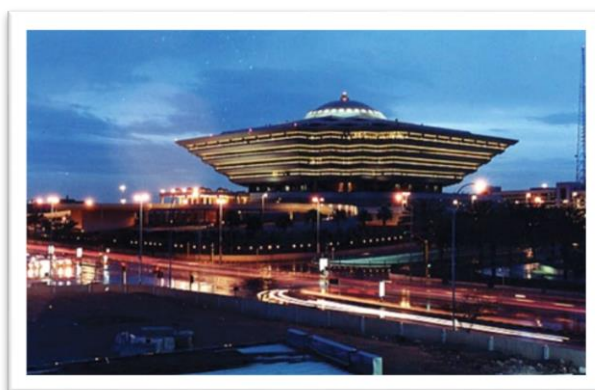
2. Gaz naturel

Le pays détient des réserves de gaz naturel estimées à 303 trillions pi³ (8 600 milliards m³) dans 103 gisements de gaz naturel.

3. Métaux

L'Arabie saoudite possède les gisements de minéraux les plus étendus et les plus variés du Moyen-Orient. Le sol saoudien est riche en métaux, dont l'or, qui attire les principaux investissements miniers du pays. Il y a également de l'argent, du platine, du cuivre, du zinc et du fer en abondance, et l'on trouve d'autres minéraux bruts, comme le niobium, le titane, le lithium ainsi que des éléments radioactifs rares. Le pays détient aussi les plus grandes réserves de phosphate du monde, situées principalement à Jalamid, dans le nord du pays.

IV. STABILITE, SURETE ET SECURITE



Le Ministère de l'intérieur de l'Arabie saoudite exerce sa compétence sur plus de 13 régions et est responsable de tous les aspects liés à la sécurité dans le pays, y compris le contrôle aux frontières et la sûreté et la sécurité des citoyens, des résidents et des touristes, ainsi que des pèlerins se rendant à la Mecque. Il assure la protection et la sécurité de l'ensemble de la population en menant des activités de lutte et de prévention contre le crime, le terrorisme, le trafic de drogue, le vice et la corruption. Il utilise des technologies modernes pour fournir ses services aux citoyens et aux résidents, notamment pour la délivrance des passeports, les services en matière de circulation et les services publics ainsi que d'autres services, via son portail en ligne.

V. SERVICES DE SANTE



Le Ministère de la santé est chargé de fournir des services en matière de santé, de prévention et de réadaptation. Il surveille et contrôle les services de santé délivrés par les établissements de santé privés, et assure la fourniture de services de soins généraux via un réseau de 2225 centres médicaux. Selon les statistiques de 2015, le pays compte 274 hôpitaux publics de soins spécialisés et généraux, pour une capacité totale de 41 297 lits.

Le Ministère de la santé est également l'agence gouvernementale centrale responsable de l'administration, de la gestion, de la planification et du financement des soins médicaux.

En outre, le pays dispose d'hôpitaux publics de soins spécialisés internationalement reconnus, qui accueillent des patients dont les conditions sont critiques et qui nécessitent des soins spécialisés de troisième niveau. Ces patients peuvent être envoyés par de nombreux hôpitaux saoudiens et venir également de l'étranger. Les centres de soins spécialisés sont les suivants :

- Le King Faisal Specialist Hospital and Research Center : faisant appel à des techniques de pointe, cet établissement est le centre de référence pour les patients qui nécessitent des soins spécialisés et intensifs; il mène également des recherches sur des questions de santé générale et des questions de santé qui concernent l'Arabie saoudite en particulier.
- Le King Khaled Eye Specialized Hospital : cet établissement de soins spécialisés de renommée mondiale offre des traitements et des services chirurgicaux de pointe en ophtalmologie. C'est un centre de recherche régional avec une banque de données qui recense les importations de cornées. Depuis sa création, et jusqu'en 2013, l'hôpital a pris en charge 17 114 greffes de cornées. Il offre également des services santé aux établissements de soins privés à l'aide d'un réseau de centres médicaux déployé dans tout le pays, qui comprend des hôpitaux, des cliniques, des laboratoires, des pharmacies et des centres de physiothérapie.

Fin 2015, le secteur médical privé du pays comptait 145 hôpitaux pour une capacité de 16 648 lits, 2747 cliniques et centres de soins médicaux, 104 laboratoires médicaux, 122 centres de physiothérapie, 2262 ophtalmologues, 77 orthodontistes et 7815 pharmacies.

VI. SYSTEME EDUCATIF



L'Arabie saoudite possède un capital humain très qualifié qui trouve son origine dans un système éducatif solide, avec des classes réduites et un budget élevé dédié à l'éducation. Le système éducatif saoudien arrive au septième rang au niveau international et compte chaque année plus de sept millions d'étudiants du primaire et du secondaire (de 7 à 18 ans) et 100 000 élèves du niveau élémentaire (de 3 à 5 ans). Le nombre d'élèves par classe est le plus bas du monde, ce qui en fait un système privilégié, avec un enseignant pour seulement 11 étudiants.

Les résidents étrangers peuvent choisir leur établissement parmi 17 écoles internationales, situées principalement dans les grandes villes du pays : Riyad, Djeddah, Jubail et Yanbu.

S'agissant de l'enseignement supérieur, l'Arabie saoudite compte des universités et des facultés, dont 25 publiques et 28 privées. Quatre à six ans d'études sont requis pour obtenir un diplôme universitaire et le pays recense chaque année 133 833 diplômés en moyenne (93 248 hommes et 91 874 femmes).

Les principales universités saoudiennes sont l'Umm Al-Qura University (créée en 1949) et la King Saud University (créée en 1957).

En comparaison internationale, les universités publiques saoudiennes sont de grande envergure, avec chaque année 271 453 nouvelles admissions environ (127 641 étudiants et 143 812 étudiantes) avec 65 404 membres du personnel universitaire (37 776 hommes et 27 628 femmes).

Il existe d'autres établissements d'enseignement spécialisé, comme la King Fahd University of Petroleum and Minerals, à Dhahran et la King Abdullah University of Science and Technology, à Thuwal, sans oublier la Princess Nourah Bint Abdulrahman University, qui est la plus grande université pour femmes dans le monde, avec plus de 46 813 étudiantes et un personnel constitué de plus de 2000 femmes.

VII. INFRASTRUCTURES ET TELECOMMUNICATIONS



Des investissements importants ont été réalisés expressément pour mettre en place les infrastructures du pays. Des routes, des voies de chemin de fer, des aéroports et des ports ont ainsi vu le jour. L'Arabie saoudite offre désormais aux investisseurs des infrastructures et des réseaux de télécommunications de grande capacité et de qualité élevée, qui créent les conditions idéales pour des relations commerciales réussies et prospères.

- **Réseau routier** : le réseau routier du pays s'étend sur plus de 66 300 km et relie l'ensemble du territoire, joignant villes et provinces, et compte 3900 km d'autoroutes à deux voies.
- **Réseau ferroviaire** : les chemins de fer saoudiens Saudi Railways Organization exploitent 59 locomotives, 75 voitures pour le transport de voyageurs et 1860 pour le transport des marchandises sur un réseau de plus de 1400 km. Au cœur de ce réseau, une ligne principale de 449 km relie la capitale Riyad à Dammam, sur la côte orientale. En 2014, les chemins de fer ont acheminé environ 1,1 million de passagers et 3,5 tonnes de marchandises. Ces chiffres devraient considérablement augmenter lorsque les principaux travaux ci-après seront achevés :

- i) La ligne nord-sud : une ligne pour le transport de voyageurs et de marchandises longue de plus de 2400 km, qui relie les mines, les villes et les villages du nord et du nord-est à la capitale. Les travaux devraient s'achever courant 2017.
- ii) La ligne territoriale : un projet à long terme qui prévoit la construction d'une ligne de transport des passagers de 950 km reliant Djeddah et Riyad, et d'une ligne de transport des marchandises de 115 km reliant Jubail et Dammam.

En 2016, le réseau ferroviaire Haramain High Speed Rail a vu le jour. Exploitée sur 444 km, cette ligne à grande vitesse relie Médine, Djeddah et la Mecque. Elle est complétée par une ligne de métro de 18 km au cœur de la Mecque. Des travaux sont actuellement en cours pour la construction d'une nouvelle ligne de métro à Riyad et une nouvelle ligne de métro est également prévue à Djeddah.

- **Transport aérien** : le transport aérien saoudien est le plus dynamique du Moyen-Orient et totalise 29% du transport aérien de la région, suivi des Émirats arabes unis (21%), de la République islamique d'Iran (13%), de l'Égypte (12%) et des neuf autres pays du Moyen-Orient.

Aéroports internationaux, Arabie saoudite
L'aéroport international King Abdulaziz, Djeddah
L'aéroport international King Khalid, Riyad
L'aéroport international King Fahd, Dammam
L'aéroport international Prince Mohammad Bin Abdulaziz, Médine
Aéroports régionaux, Arabie saoudite
L'aéroport de Yanbu, Yanbu
L'aéroport Prince Naif Bin Abdulaziz, Al Qasim
L'aéroport Prince Sultan Bin Abdulaziz, Tabuk
L'aéroport d'Abha, Abha
L'aéroport d'Al-Ahsa, Al-Ahsa
L'aéroport de Taif, Taif
L'aéroport d'Hail, Hail
L'aéroport d'Al-Jawf, Al-Jawf
L'aéroport de Najran, Najran
L'aéroport King Abdullah, Jizan

Le pays compte aussi 15 aéroports nationaux et 9 aéroports Saudi Aramco.

Les aéroports saoudiens évoluent constamment pour offrir de meilleurs services et accroître leur capacité. Par exemple, l'aéroport international King Abdulaziz a désormais la capacité d'accueillir des appareils de type Airbus A380. Le plan de modernisation de l'aéroport vise à augmenter sa capacité pour accueillir jusqu'à 70 à 80 millions de passagers d'ici 2035.

En outre, il accueille le siège du transporteur aérien saoudien Saudi Arabia Airlines. Créé en 1946, celui-ci se classe au deuxième rang des plus importants transporteurs aériens du Moyen-Orient et achemine plus de 18 millions de passagers par an à un total de 90 destinations dans le monde.

- **Transport maritime** : l'Arabie saoudite borde les routes maritimes de la mer Rouge à l'ouest, qui relie l'océan Indien à la mer Méditerranée par le canal de Suez, et du golfe Arabique à l'est, considéré comme un prolongement de l'océan Indien et utilisé principalement pour les exportations de pétrole et de gaz.

Le réseau portuaire saoudien est le plus important du Moyen-Orient. Les ports saoudiens comptent 183 quais pour une capacité totale de 252 millions de tonnes.

Les investissements dans les ports maritimes saoudiens sont dédiés à l'extension du port islamique de Djeddah en vue d'accroître sa capacité de traitement annuelle jusqu'à 13 millions de conteneurs d'ici 2020. Les investissements sont également réalisés au titre du renforcement de l'infrastructure du port de Ras Al-Khair, situé à 134 km à l'est de Jubail et qui s'étend sur une superficie totale de 23 km². Un montant global allant jusqu'à 700 millions de dollars É.-U. est investi chaque année.

VIII. DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL



Le vaste territoire d'Arabie saoudite, doté d'un paysage naturel varié et riche en ressources, offre aux investisseurs de multiples options et possibilités dans le choix des sites capables de soutenir l'économie industrielle du pays. La Commission royale de Jubail et Yanbu est chargée de la gestion et de la mise en place de nombreux sites industriels qui contribuent à créer des emplois et à générer d'importants revenus pour le pays. Par exemple, elle a créé 107 000 emplois à Jubail et à Yanbu à la suite d'investissements privés et publics d'une valeur de 144 milliards de dollars É.-U.

Par ailleurs, l'Administration saoudienne de la propriété industrielle est chargée de la gestion et du développement d'une superficie totale de 114 km² dans pas moins de 32 villes industrielles. Ainsi, les entreprises innovantes agréées par l'administration ont eu l'autorisation de créer cinq villes industrielles privées supplémentaires, nommées, Obaikan Private Industrial City, Water & Energy private Industrial City, Al-Fanar Private Industrial City, Al-Ajaimi private Industrial City et Industrial Gate Private Industrial City.

IX. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION



Le secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC) évolue à un rythme soutenu et ininterrompu en Arabie saoudite. Les installations et les services s'étendent afin de répondre à une demande du marché de plus en forte. Les TIC ont contribué au PIB de 2013 à hauteur de 2,78% et les dépenses dans ce secteur se sont élevées à 102 milliards de riyals saoudiens en 2013 contre 36 milliards en 2005, pour une croissance annuelle d'environ 14%. Les dépenses dans les TIC représentaient à elles seules 36% de la totalité des dépenses, principalement dans le matériel et les services informatiques.

Voici quelques-uns des principaux déploiements des TIC en Arabie saoudite :

- **Téléphonie fixe** : le Ministère des technologies de l'information et de la communication est l'organe de surveillance responsable de tous les aspects liés aux moyens de communication modernes du pays. L'un des plus grands opérateurs de télécommunications du monde est la Saudi Telecom Company : partiellement privatisée, cette entreprise est le principal fournisseur de services de télécommunications en Arabie saoudite. Les services de téléphonie fixe du pays sont modernes, fiables et efficaces, et utilisent des systèmes de fréquences radio à large bande, des câbles coaxiaux ainsi que la technologie de fibre optique. Par rapport aux 2,9 millions de lignes téléphoniques en 2000, le réseau fixe du pays s'est étendu à 4,7 millions de lignes fin 2013, exploitant sept stations terriennes reliées au système d'Intelsat.
- **Téléphonie mobile** : les téléphones mobiles sont très utilisés en Arabie saoudite. Les communications mobiles emploient la norme GSM. Fin 2013, les services mobiles comptaient environ 51 millions d'abonnés, contre 5 millions en 2002, pour un taux de pénétration de presque 170%. L'utilisation des données mobiles est montée en flèche avec un milliard de Go et une moyenne journalière de 2,8 To. En outre, le réseau mobile à haut débit a attiré 14,27 millions d'abonnés dans le pays, ce qui représente 47,6% de la population.

Il existe cinq fournisseurs de services de téléphonie mobile : Saudi Telecom Company, mobily Mobile KSA, Zain Mobile KSA, Virgin Mobile KSA et Lebara Mobile KSA. Ces deux derniers sont des opérateurs de réseaux virtuels mobiles, empruntant les réseaux de Saudi Telecom Company et mobily Mobile KSA respectivement. Un sixième opérateur devrait obtenir une licence en tant que troisième opérateur de réseau virtuel mobile du pays.

- **Connexion Internet** : la Commission des technologies de la communication et de l'information surveille toutes les activités en lien avec l'exploitation du réseau Internet en Arabie saoudite. Dans le cadre du programme National Home PC Initiative, la

commission s'occupe également de fournir une aide aux familles saoudiennes qui désirent faire l'acquisition de matériel informatique et obtenir une connexion Internet.

L'utilisation d'Internet dans le pays augmente de manière soutenue. De plus en plus de connexions à large bande sont fournies en vue de satisfaire la demande croissante, y compris des connexions DSL et d'autres connexions atteignant jusqu'à 200 Mo. Le nombre d'utilisateurs d'Internet est passé à 16,5 millions, pour un taux de pénétration dépassant 55%. Actuellement, la vitesse maximale disponible est de 200 Mo/s, mais la commission prévoit de mettre en place des connexions plus rapides, jusqu'à 500 Mo/s et 1 To/s. Selon les chiffres de 2015 publiés par l'Union internationale des télécommunications concernant les vitesses de connexion sur le large bande, l'Arabie saoudite arrivait en trente-sixième position à l'échelon international et deuxième dans la région des pays arabes en matière de connexion Internet.

- **Réseau satellitaire** : le centre de technologies satellitaires de la King Abdulaziz City for Science and Technology est chargé du déploiement des systèmes et des applications satellitaires du pays. On compte aujourd'hui 13 satellites qui ont été mis au point, construits et lancés par le centre. D'autres moyens de communication par satellite y sont aussi conçus et élaborés, comme les stations de contrôle terriennes. Le centre étudie actuellement l'élaboration et la production d'une nouvelle génération de satellites, un domaine à la pointe du progrès mondial qui tend vers une miniaturisation des satellites mis en orbite basse, conçus pour les besoins en télécommunications et en télédétection. Ces nouveaux modèles offrent une meilleure couverture à moindre coût par rapport aux satellites fixes traditionnels.

X. SERVICES BANCAIRES ET FINANCIERS



L'Administration monétaire de l'Arabie saoudite joue le rôle de banque centrale et d'organe de surveillance des banques commerciales du pays. Le système financier de l'Arabie saoudite est régi par la Loi sur le contrôle bancaire. Il existe 12 banques commerciales et 13 banques internationales dans le pays.

Le réseau de paiement saoudien a été créé en 1990; c'est un réseau national établi sous l'autorité de l'Administration monétaire saoudienne. Ce réseau est l'unique système de paiement électronique du pays, qui relie tous les distributeurs automatiques de billets et les terminaux des points de vente à un dispositif central qui redirige les transactions financières entre la banque du commerçant et la banque émettrice de la carte bancaire (Visa, American Express ou MasterCard).

Le réseau de paiement saoudien fournit des services sans frais pour le consommateur final indépendamment du distributeur automatique, du terminal de paiement ou de la banque émettrice utilisés par le client. En 2014, plus de 14 500 distributeurs automatiques et 138 000 terminaux de points de vente étaient reliés au réseau de paiement. Plus de 990 millions de transactions financières ont été effectuées via ce réseau, pour une valeur totale de 533 milliards de riyals saoudiens (142,2 milliards de dollars É.-U.).

L'Administration monétaire saoudienne a également mis en place le système de paiement SADAD, qui fournit des services nationaux de facturation et de paiement électroniques à tout le pays. La principale mission du SADAD est de faciliter et d'uniformiser le paiement des factures pour les consommateurs finaux avec les banques.

Le SADAD est lié à de nombreux autres acteurs afin d'assurer la qualité de ses services. Cela inclut toutes les administrations et agences gouvernementales, les principales universités publiques, les entreprises de télécommunications et les fournisseurs de services publics. Le système offre également des services de paiement électronique aux établissements financiers, aux compagnies d'assurance ainsi qu'aux services de transport. Le SADAD a obtenu la certification ISO 27001 (systèmes de gestion de la sécurité de l'information).

XI. CONTEXTES MACROECONOMIQUE ET MICROECONOMIQUE



L'Arabie saoudite est une économie fondée sur le pétrole et son gouvernement exerce une surveillance accrue de ses principales activités économiques. Le pays possède 22% des réserves prouvées de pétrole du monde. Il est le plus gros exportateur de pétrole et joue un rôle déterminant au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole.

Plan de développement : la Vision 2030 et le Programme de transformation national 2020

- **Vision 2030** : le pays a adopté la Vision 2030, qui sert de méthode et de feuille de route aux activités économiques et de développement. Afin d'offrir à l'Arabie saoudite une place prédominante dans tous les secteurs, la Vision 2030 vise à déterminer les directions, les politiques, les buts et les objectifs généraux de son développement.

Dans ce but, certains ministères, établissements et agences gouvernementales ont entamé un processus de restructuration afin de satisfaire aux exigences de cette phase, pour ensuite aider ces entités à mieux effectuer leurs tâches et à affiner leurs compétences. À terme, ce processus permettra d'augmenter le niveau et la qualité des services fournis aux bénéficiaires et d'assurer un avenir fructueux et un développement durable.

Afin de renforcer la capacité et les compétences nécessaires pour réaliser les objectifs ambitieux de la Vision 2030, le Programme de transformation national 2020 a été lancé dans 24 agences gouvernementales des secteurs de l'économie et du développement durant sa première année. Il convient de noter que les objectifs stratégiques du programme visent des buts intermédiaires pour l'année 2020. En outre, la première phase de mise en œuvre de cette initiative était lancée en 2016 et sera suivie chaque année par d'autres phases et davantage d'organes publics.

- **Programme de transformation national 2020** : réaliser et achever son entrée décisive dans une économie fondée sur le savoir est l'un des principaux objectifs du Programme de transformation national 2020 mis au point par le Gouvernement saoudien. Le programme entend renforcer et moderniser les lois et règlements en matière de protection des droits de propriété intellectuelle des organisations et des individus afin de créer un environnement favorable aux investissements et de promouvoir la création d'industries fondées sur l'innovation. Un tel environnement facilitera par la suite le transfert de technologies dans le pays tout en garantissant la protection des droits de propriété intellectuelle.

Dans le cadre du Programme de transformation national 2020, la Commission saoudienne de la propriété intellectuelle sera créée afin de renforcer le rôle de l'Arabie saoudite dans la protection des droits de propriété intellectuelle et de moderniser la législation en la matière. Cette commission permettra également aux utilisateurs d'enregistrer et de maintenir en vigueur leurs droits de propriété intellectuelle et leur offrira des voies de recours en cas d'atteinte. Elle sera également chargée de promouvoir et d'encourager la créativité et l'innovation et de sensibiliser le public au moyen de programmes, d'expositions et de discussions de qualité sur le thème de la propriété intellectuelle dans ses différents domaines. La collaboration entre les acteurs et les utilisateurs de la propriété intellectuelle sera renforcée, entre autres avec l'Autorité générale pour les petites et moyennes entreprises, la King Abdulaziz City for Science and Technology, la Banque de développement social, l'Autorité générale saoudienne pour l'investissement, les universités ainsi que les centres de recherche scientifique, et le public en général.

Au niveau international, le rôle de plus en plus important de l'Arabie saoudite dans l'économie mondiale et les relations commerciales qui en découlent – que ce soit entre gouvernements ou dans le cadre de partenariats commerciaux entre entreprises saoudiennes et étrangères – rendent la protection des droits de propriété intellectuelle très intéressante pour le pays (tout comme la préservation des droits des autres détenteurs) qui souhaite se montrer actif dans les traités internationaux correspondants, en particulier les traités et les accords de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Force économique

Le rôle de l'Arabie saoudite est essentiel pour l'économie mondiale; l'économie saoudienne (dont le PIB équivaut à 649 milliards de dollars É.-U.) est l'une des meilleures du monde. Le PIB augmente chaque année de 3,59%. Par ailleurs, l'Arabie saoudite est membre du Groupe des vingt (G20), qui rassemble les pays industrialisés à forte croissance économique. Son rôle important au sein de la communauté islamique, sa richesse économique, son influence sur les prix et l'approvisionnement du pétrole ainsi que sa présence dans les médias – établie par un réseau étendu de chaînes de télévision par satellite et de journaux imprimés – font de l'Arabie saoudite une puissance mondiale influente, tant au niveau politique qu'au niveau économique.

L'Arabie saoudite est aussi le principal fabricant de produits industriels du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord et arrive quatorzième au niveau mondial. De même, le secteur tertiaire du pays est florissant, en particulier le tourisme et les activités de formation et de vente au détail.



L'Arabie saoudite bénéficie d'une économie stable et d'un faible taux d'inflation. En 2007, le pays arrivait en tête des statistiques établies entre 121 pays en termes macroéconomiques, selon le Milken Institute.

De plus, l'Arabie saoudite est un pays fort et stable, avec des excédents élevés et constants; son système bancaire est solide et sa monnaie, le riyal saoudien, est stable. Les réserves de l'Autorité monétaire saoudienne (sa banque centrale) s'élèvent à 416 milliards, ce qui vaut à l'Arabie saoudite la cinquième place au niveau mondial. Le pays jouit ainsi d'une excellente santé financière.

Possibilités d'investissement



L'Arabie saoudite est un marché en forte croissance, propice et favorable au commerce, ce qui en fait un lieu privilégié pour les investisseurs étrangers. En 2015, le pays a attiré plus de 224 milliards de dollars É.-U. d'investissements étrangers.

Les entreprises étrangères bénéficient de tous les avantages et garanties ainsi que du soutien offerts aux entreprises saoudiennes :

1. L'aide de l'Autorité générale saoudienne pour l'investissement, chargée d'octroyer les permis d'investissement aux investisseurs étrangers et de coordonner ses activités avec les autres agences gouvernementales pertinentes.
2. L'accès au plus grand marché du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord.
3. Une population jeune et en forte croissance.
4. Aucun impôt sur le revenu des personnes physiques ni impôt foncier.
5. Aucune restriction sur l'envoi de capitaux.
6. La possibilité de reporter les pertes inscrites au bilan pour une durée illimitée.
7. La possibilité de bénéficier du soutien d'établissements financiers spécialisés, locaux et internationaux, comme :
 - le Fonds arabe pour le développement économique et social, qui finance les projets de développement économique et social dans les pays arabes;
 - le Fonds monétaire arabe, qui vise à renforcer le développement des marchés financiers arabes et du commerce interrégional entre États membres, et conseille ses États membres en matière d'investissement;
 - le Programme pour le financement du commerce arabe, qui octroie des prêts à moyen et à long terme aux particuliers et aux établissements commerciaux pour soutenir les échanges commerciaux et les transactions financières dans le secteur privé;
 - la Société arabe de garantie des investissements, qui fournit une couverture des risques commerciaux et non commerciaux liés aux investissements et aux crédits à l'exportation dans les pays arabes;

- la Banque islamique de développement, qui soutient des projets d'investissement, octroie des prêts aux projets et aux entreprises de production et accepte les dépôts effectués pour lever des fonds, conformément aux dispositions de la charia islamique.
8. Un certain nombre d'avantages financiers mis en place pour soutenir les investissements nationaux et étrangers en Arabie saoudite, dont :
 - le Fonds pour la mise en valeur des ressources humaines, qui soutient les activités liées au déploiement, à la formation et à l'emploi de la main-d'œuvre saoudienne;
 - des contingents préférentiels sur le gaz naturel;
 - des prix compétitifs pour l'eau, l'électricité et les services fonciers des projets commerciaux et industriels;
 - des aides financières dédiées à la recherche et au développement à la King Abdullah University of Science and Technology et la King Abdul Aziz City for Science and Technology.
 9. La possibilité d'être propriétaire étranger des entreprises, des usines, de l'équipement, des projets et des propriétés, excepté à la Mecque et à Médine.
 10. L'autorisation de rapatrier la totalité du capital, des bénéfices et des dividendes, soumis à un impôt de 5%.
 11. L'investissement de capitaux est facilité par les investisseurs et les fonds privés ou publics.
 12. Plus de 32 zones industrielles ou économiques et des terrains royaux à Jubail et Yanbu.
 13. Aucun droit de douane dans les 17 pays de la Grande zone arabe de libre-échange.
 14. Peu de restrictions sur les conversions monétaires, les échanges et les transferts bancaires.
 15. Un impôt de 20% sur les bénéfices des sociétés étrangères, dont le paiement peut être différé en cas de pertes.
 16. Aucune restriction en matière de parrainage des travailleurs étrangers.
 17. L'exemption des droits de douane à l'importation de machines, d'équipement, de matières premières et de pièces détachées destinés à un usage industriel, en cas d'indisponibilité sur le marché local.
 18. Le remboursement des droits de douane sur les matières premières importées destinées à être transformées localement et sur les matériaux qui seront réexportés en tant que produits finaux.

Indicateurs en matière d'innovation

En 2016, l'Arabie saoudite s'est classée quarante-neuvième au niveau mondial, deuxième dans les pays arabes et quatrième dans le monde islamique, juste après la Malaisie, les Émirats arabes unis et la Turquie. Elle a dépassé certains pays bien classés comme le Brésil et l'Inde et est montée progressivement dans le classement pour passer de la cinquante-quatrième place en 2011 à la trente-huitième en 2014. Toutefois, elle a reculé à la quarante-troisième place l'an dernier. D'ailleurs, l'Arabie saoudite s'est classée cinquième au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Selon l'indice international de la propriété intellectuelle "The Roots of Innovation 2017", l'Arabie saoudite est arrivée en tête du classement dans le monde arabe et a pris la vingt et unième place au niveau mondial. L'indice se fonde sur six indicateurs : les brevets, les marques, le droit d'auteur, les secrets commerciaux, l'accès au marché et la ratification de traités internationaux.

XII. PLACE ECONOMIQUE ET POLITIQUE

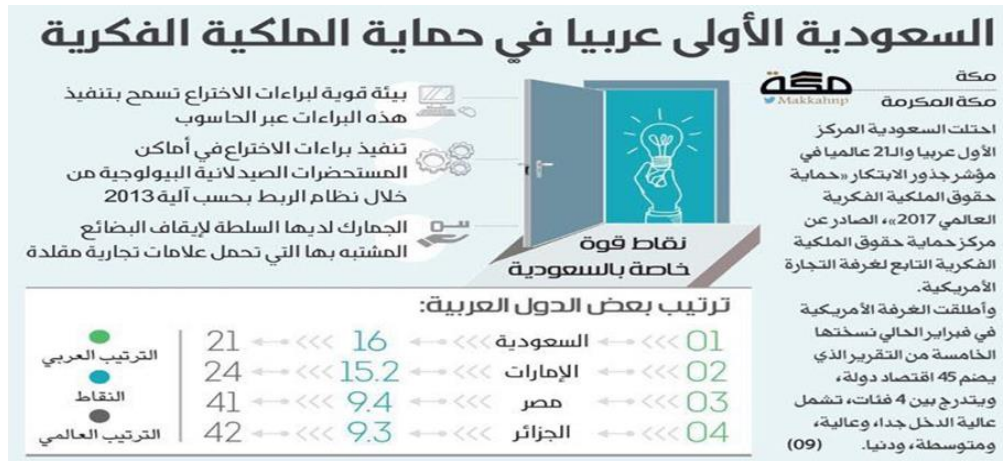
L'Arabie saoudite occupe une place économique et politique importante au niveau mondial. Elle figure parmi les membres les plus influents de la plupart des organisations internationales :

1. Le G20.
2. Les Nations Unies.
3. La Ligue des États arabes.
4. Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe (pays hôte). Le Conseil de coopération des États arabes du Golfe accueille un office régional des brevets au service de ses six États membres.
5. Le Mouvement des pays non alignés.
6. La Ligue islamique mondiale (pays hôte).
7. L'Organisation de la coopération islamique (pays hôte).
8. Le Fonds monétaire international.
9. L'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.
10. L'Organisation mondiale du commerce.
11. L'Organisation des pays exportateurs de pétrole.
12. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.
13. L'Organisation mondiale des douanes.
14. L'Organisation maritime internationale.
15. L'Organisation mondiale du tourisme.
16. L'Agence internationale de l'énergie atomique.
17. L'Organisation mondiale de la Santé.

PARTIE II

L'ARABIE SAOUDITE ET LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

I. RÔLE DE L'ARABIE SAOUDITE DANS LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU NIVEAU NATIONAL



L'Arabie saoudite, premier pays arabe du point de vue de la protection de la propriété intellectuelle

La Mecque

Selon le rapport du Centre pour la protection des droits de la propriété intellectuelle de la Chambre de commerce des États-Unis d'Amérique sur l'indice international de la propriété intellectuelle (*International IP index*), intitulé "The Roots of Innovation 2017", l'Arabie saoudite s'est placée à la première place dans le monde arabe en 2017 et à la vingt et unième place à l'échelle mondiale. En février de cette année, la Chambre de commerce des États-Unis d'Amérique a lancé la cinquième édition de son rapport, qui examine la situation économique de 45 pays classés selon quatre catégories : pays à revenu très élevé, pays à revenu élevé, pays à revenu intermédiaire et pays à faible revenu.

Points forts de l'Arabie saoudite

- Solide système des brevets permettant de déposer des demandes d'enregistrement de brevet en ligne
- Possibilité de déposer des demandes d'enregistrement de brevet concernant des produits pharmaceutiques via le système de liaison établi dans le cadre du mécanisme de 2013
- Services douaniers susceptibles de confisquer des marchandises de contrefaçon de marque.

Classement de certains pays arabes

01	Arabie saoudite	16	21	<ul style="list-style-type: none"> ● Rang ● Notes ● Classement mondial
02	Émirats arabes unis	15,2	24	
03	Égypte	9,4	41	
04	Algérie	9,3	42	

L'Arabie saoudite s'efforce de faire mieux connaître la propriété intellectuelle auprès du public et de stimuler l'innovation et la création, en mettant en place différentes activités et différents programmes, notamment :

1. Organisation de séminaires, réunions et ateliers destinés à faire mieux connaître la propriété intellectuelle et à en assurer le respect;

2. Analyse continue de l'Indice mondial de l'innovation en vue d'accroître le niveau d'innovation du pays :
 - Mise en place d'un groupe de travail national chargé de suivre l'évolution de l'Indice mondial de l'innovation en vue d'accroître le niveau d'innovation de l'Arabie saoudite et, partant, de réaliser le programme national de transformation à l'horizon 2020, conformément à la Vision 2030;
 - Coordination avec l'OMPI sur les indicateurs relatifs à l'Arabie saoudite.
3. Modification et élaboration de systèmes, de politiques et de lois destinés à appuyer l'innovation et la créativité en Arabie saoudite, compte tenu des développements les plus récents dans le domaine de la propriété intellectuelle;
4. Création de l'agence publique des petites et moyennes entreprises, un organisme spécialement chargé de promouvoir un environnement propice à l'innovation;
5. Création prochaine d'une autorité nationale de la propriété intellectuelle afin d'inscrire tous les champs de la propriété intellectuelle dans un même cadre;
6. Lancement du prix *Custodian of the Two Holy Mosques* pour récompenser les inventions et les talents qui contribuent à l'essor de la science, de la technologie et de l'innovation en Arabie saoudite, et lancement de produits connexes destinés à appuyer la transition vers une société fondée sur le savoir; promotion et mise à l'honneur d'inventeurs et de talents remarquables dans le domaine de la science, de la technologie et de la production intellectuelle; promotion de la créativité et de l'innovation et stimulation des talents et des capacités;
7. Lancement, en 2017, du Programme de Badir relatif aux pépinières technologiques, un programme national complet destiné à accélérer le développement des start-ups en Arabie saoudite;
8. Lancement d'un programme d'appui aux idées innovantes, scientifiques et technologiques, grâce auquel des bourses de recherche sont mises à disposition pour développer des idées innovantes pratiques destinées à résoudre des problèmes dans le domaine du développement et de la production; ce programme fournit un appui financier aux innovations de développement.
9. Lancement d'un programme dédié aux carrières, destiné à fournir un appui financier aux jeunes entrepreneurs : ce programme contient, entre autres, un projet relatif au processus d'invention, dont le but est de prêter des fonds aux jeunes inventeurs désireux de créer leur start-up ou PME, ainsi qu'un projet sur la localisation des communications, qui accorde des prêts financiers afin d'appuyer des microentreprises impliquées dans le commerce et la maintenance d'installations de télécommunication et d'accessoires connexes, en sus de quatre autres projets destinés à appuyer l'entrepreneuriat individuel et les petites entreprises.

II. TRAITES ET AUTRES ACTIVITES GERES PAR L'OMPI

L'Arabie saoudite a signé la Convention de l'OMPI en 1982; elle est devenue un État membre actif, participant à différentes manifestations et réunions importantes, notamment aux Assemblées qui réunissent de hauts fonctionnaires.

Instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle

En tant qu'État membre de l'OMPI, l'Arabie saoudite est liée par plusieurs instruments administrés par l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) ou l'Organisation mondiale du commerce (OMC) :

1. Convention de Paris, 2004;
2. Convention de Berne, 2004;
3. Traité sur le droit des brevets, 2013;
4. Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), 2005.

L'Arabie saoudite est également membre de l'OMC.

Législation nationale

En application des instruments administrés par l'OMPI auxquels l'Arabie saoudite est liée, un certain nombre de lois nationales protègent les droits nationaux et étrangers, à savoir :

- Principaux textes de loi concernant la propriété intellectuelle :
 1. Loi sur les brevets, les schémas de configuration des circuits intégrés, les obtentions végétales et les modèles industriels;
 2. Loi sur le droit d'auteur;
 3. Loi sur les marques;
 4. Loi sur les noms commerciaux;
 5. Loi sur l'indication géographique (en attente)
- Législation se rapportant à la propriété intellectuelle
 1. Loi fondamentale de gouvernance;
 2. Loi relative au Conseil des ministres;
 3. Loi sur le Conseil de la Choura;
 4. Loi relative aux entreprises;
 5. Loi en matière d'arbitrage;
 6. Loi pénale sur la diffusion et la divulgation de renseignements et de documents confidentiels;
 7. Loi sur les manœuvres anti-commerciales;
 8. Loi sur le système judiciaire;
 9. Loi sur le Conseil des doléances;
 10. Loi relative à la lutte contre la cybercriminalité;
 11. Loi relative à la protection des transactions électroniques;
 12. Loi unifiée sur l'antidumping et les mesures d'indemnisation et de prévention pour les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe;
 13. Loi sur la vente à tempérament;
 14. Loi sur la concurrence;
 15. Loi sur la lutte contre le recel;
 16. Loi sur les produits et les installations pharmaceutiques;
 17. Loi sur les données commerciales;

18. Loi sur le commerce d'engrais agricoles;
19. Loi sur la procédure pénale;
20. Loi sur les organismes de presse;
21. Loi sur les télécommunications;
22. Loi sur les supports imprimés et les publications;
23. Loi régissant la procédure des tribunaux de la charia;
24. Loi sur le registre du commerce;
25. Loi sur le dépôt;
26. Loi sur les régions;
27. Loi sur la bibliothèque nationale du roi Fahd;
28. Règles de procédure du Conseil des Doléances;
29. Loi relative au drapeau de l'Arabie saoudite;
30. Loi sur les tribunaux de commerce;
31. Loi sur les entités commerciales.

III. APPLICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

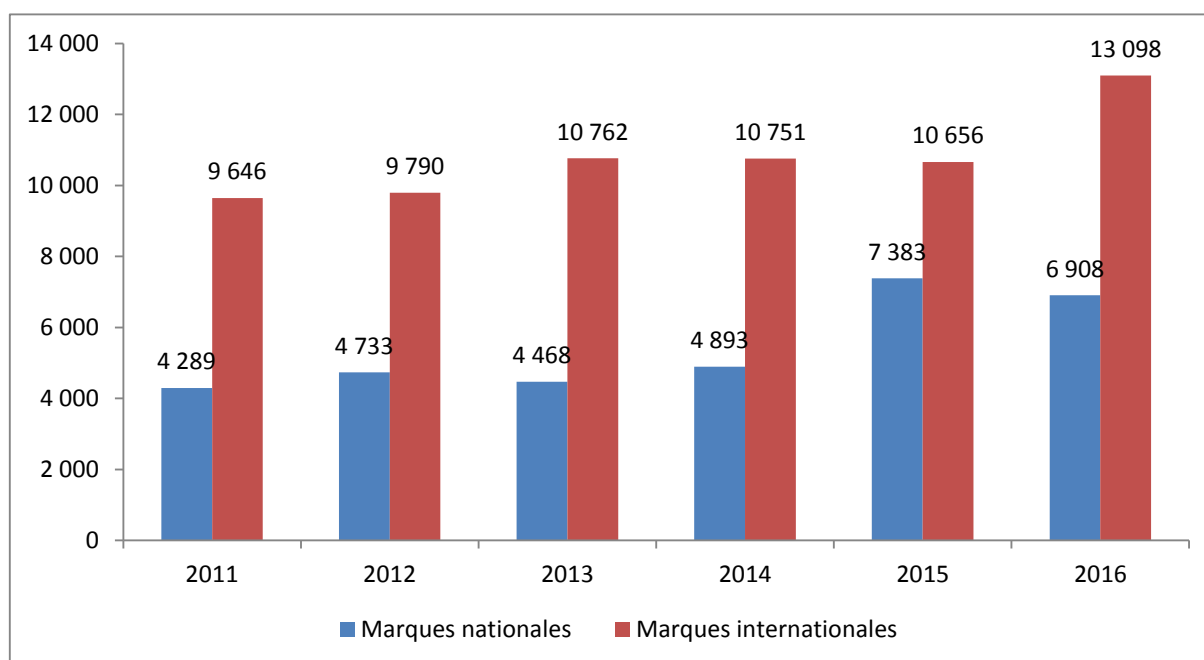
L'Arabie saoudite a fait des progrès importants dans la protection des droits de propriété intellectuelle. Elle a créé un comité permanent des droits de propriété intellectuelle, composé d'un certain nombre d'organismes publics, qui rend compte au Ministère du commerce et de l'investissement. En outre, un certain nombre de services ont été créés pour mettre en œuvre la législation sur la propriété intellectuelle et pour surveiller les droits de propriété intellectuelle, mener des enquêtes à leur sujet et assurer leur application effective. Le personnel judiciaire a reçu une formation sur le règlement des différends.

Ministère du commerce et de l'investissement

Le Ministère du commerce et de l'investissement est le pilier de la protection des droits de propriété intellectuelle. En effet, il supervise le comité permanent évoqué ci-dessus et comprend dans son organigramme l'Autorité générale des marques (AGM), qui est chargée de la mise en œuvre de la loi sur les marques et de la gestion de processus comme la réception, l'examen sur le fond et la forme, et l'enregistrement des demandes de marque et de nom commercial. En outre, l'AGM :

- Propose des services d'enregistrement et de renouvellement en ligne;
 - Organise des ateliers et des campagnes de sensibilisation;
 - Compte parmi ses effectifs 21 agents, dont 1 est titulaire d'un diplôme de master, 8 sont titulaires d'un diplôme de licence et 12 ont suivi un enseignement allant jusqu'au niveau secondaire.
- **Principales activités et initiatives de l'AGM en 2016**
 - Nouveau service en ligne pour le renouvellement des enregistrements de marques;
 - Mise en œuvre de la loi sur les marques du Conseil de coopération du Golfe;
 - Augmentation des effectifs du personnel administratif.
 - **Initiatives de l'AGM en 2017**
 - Automatisation complète des services fournis;
 - Nouveaux services à l'intention des consommateurs, à savoir enregistrement des représentants et service de réclamation et de recours.

• **Statistiques de l'AGM sur les demandes d'enregistrement de marques nationales et internationales**



Ministère de la culture et de l'information

Le Ministère de la culture et de l'information est responsable d'un volet important de la propriété intellectuelle et supervise l'Autorité générale du droit d'auteur (AGDA), qui a pour mission de mettre en œuvre la loi sur le droit d'auteur. À cette fin, les services spécialisés ci-après ont été établis :

1. Bureau de la protection des œuvres littéraires;
 2. Bureau de la protection des œuvres artistiques;
 3. Bureau de la protection des œuvres informatiques;
 4. Bureau de la censure et de l'inspection;
 5. Bureau des organisations internationales, des relations publiques et de la formation.
- Depuis l'adhésion de l'Arabie saoudite à l'OMC, l'AGDA a œuvré pour mettre en œuvre les obligations prévues par la loi sur le droit d'auteur, la Convention de Berne et l'Accord sur les ADPIC. Les administrations publiques sont encouragées à n'utiliser que des œuvres originales, en particulier lorsqu'il s'agit de programmes informatiques.
 - Des campagnes d'inspection ont été lancées dans tous les établissements commerciaux utilisant des programmes informatiques dans le cadre de leurs activités, afin de vérifier si les programmes informatiques d'origine étaient utilisés; des sanctions ont été appliquées en cas d'infraction et des ordonnances ont été émises pour exiger que les programmes d'origine soient utilisés.
 - L'AGDA participe à des campagnes de sécurité destinées à poursuivre les contrevenants. Un certain nombre de foyers de piraterie ont été repérés dans toute l'Arabie saoudite. Les infractions constatées concernaient notamment la copie illégale d'œuvres intellectuelles de tout type (programmes informatiques, films, œuvres sonores...) et le décodage illégal de chaînes de télévision par satellite.

- L'AGDA veille à être constamment présente sur les marchés; des inspecteurs contrôlent les activités de commerce et d'information sur le terrain afin d'identifier toute irrégularité éventuelle.

- **Principales réalisations de l'AGDA**

- Les délais d'examen des infractions ont été réduits et deux comités ont été créés à Riyad et à Djeddah afin de ramener le délai d'examen à deux mois à compter de la date du contrôle.
- Ces deux comités ont décidé d'instaurer une amende annuelle évolutive étant donné que les entreprises ont complètement intégré les activités de sensibilisation à la propriété intellectuelle dans leurs pratiques.
- Des sanctions dissuasives ont été mises en place en renvoyant des cas devant le Conseil des doléances où les amendes dépasseraient les 100 000 rials saoudiens et où des peines d'emprisonnement seraient possibles à moins que le Conseil des doléances n'en décide autrement.
- Des mesures ont été prises pour s'assurer que les magasins vendant des équipements satellite et des cartes de décodage de chaînes soient dûment réglementés. D'ici quelques mois, il est prévu de fermer l'ensemble des magasins de ce type qui ne sont pas accrédités par le Ministère de la culture et de l'information ou qui contreviennent aux lois et aux règlements pertinents.
- Des informations ont été régulièrement diffusées sur les infractions et les sanctions et des supports visuels concernant la mise à disposition d'œuvres de contrefaçon ou d'œuvres reproduites illégalement ont été publiés.

- **Initiatives de l'AGDA en 2016-2017**

- La page consacrée à l'AGDA sur le site Web du Ministère de la culture et de l'information permet aux titulaires de droits de déposer des plaintes, d'en suivre l'évolution et d'en connaître l'issue. Le site Web est actuellement en cours de transformation pour répondre aux besoins de l'AGDA et faciliter les échanges avec les titulaires de droits.
- Les ressources humaines ont été renforcées afin de multiplier par deux les inspections sur le terrain visant des entreprises qui, selon les titulaires de droits, exploiteraient illégalement des œuvres protégées.
- Des documents de travail ont été présentés lors de séminaires et d'ateliers nationaux.

- **Statistiques de l'AGDA pour 2015-2016**

N°	Objet	Quantité	Remarques
1	Décisions prises	186	
2	Amendes imposées suite à une action publique	2 395 800	
3	Amendes imposées suite à une action privée	17 502 885	
4	Articles saisis	89 832	63 publications, 12 ordinateurs, 89 143 CD, 243 bandes magnétiques, 263 mémoires flash et 108 unités de disque dur
5	Jours de fermeture imposés	502	
6	Sanctions pour diffamation	6	
7	Peines d'emprisonnement	3	70 jours en moyenne
8	Avertissements émis	1	
9	Plaintes et inspections sur le terrain	662	278 inspections et 384 plaintes

- **Cas examinés par le Comité chargé des atteintes au droit d'auteur en 2016, par objet et quantité**

Objet	Décisions	Amendes	Domages-intérêts	Fermetures	Saisies
Œuvres sonores	31	508 200	47 000	208	4 221
Films	11	207 150	105 400	105	3 864
Œuvres littéraires	31	330 250	135 140	0	3 055
Images	11	240 000	55 000	0	0
Jeux vidéo	35	415 100	42 050	132	304 256
Entités juridiques	55	404 000	142 000	7	2 209
Centres de services	6	130 100	60 000	50	2 065
Chaînes de télévision	3	115 000	16 899 295	0	0
Blocage d'Internet	0	0	0	0	0
Violations par les médias	3	46 000	17 000	0	0
Total	186	2 395 800	17 502 885	502	319 670

- **Nombre de sanctions en 2016, par objet**

Objet	Total
Cas examinés	186
Cas de diffamation	6
Cas ayant donné lieu à une peine d'emprisonnement	3 (70 jours en moyenne)
Avertissements émis	1
Fermetures prononcées	22 (502 jours en moyenne)

- **Coopération entre l'AGDA et l'OMPI en 2017**

L'AGDA sollicite l'OMPI pour organiser plusieurs cours et ateliers à l'intention du public ainsi que des formations spécialisées sur mesure à l'intention des membres du personnel de l'AGDA.

CITE DU ROI ABDUL AZIZ POUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE

La Cité du Roi Abdul Aziz pour la science et la technologie (KACST) est un pilier de l'Arabie saoudite en matière d'innovation et comprend l'Office saoudien des brevets :

1. Qui met en œuvre la loi sur les inventions, les schémas de configuration des circuits intégrés, les obtentions végétales et les modèles industriels;
2. Qui reçoit et examine des demandes d'enregistrement de brevets relatifs à des inventions et à des obtentions végétales, et de certificats relatifs à des schémas de configuration des circuits intégrés et à des modèles industriels en Arabie saoudite, et les délivre;
3. Dont le fonctionnement repose entièrement sur des procédures électroniques;
4. Qui met en place des cours généraux et spécialisés ainsi que des ateliers dans ses domaines de compétence;
5. Qui facilite les partenariats entre les universités et les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) afin d'encourager l'innovation et le transfert de technologie;
6. Qui est composé de 136 agents (122 hommes et 14 femmes), titulaires des diplômes suivants : doctorat (1); diplôme de Master (27); diplôme de Master en propriété intellectuelle (3); licence (68); diplôme inférieur à la licence (37);
7. Dont 157 employés ont bénéficié de 11 cours de formation à distance durant la période 2015-2016, dispensés par l'Académie de l'OMPI;
8. Dont huit agents ont été inscrits à des programmes de cours d'été.

- **Principales réalisations et initiatives de l'Office saoudien des brevets**

1. Compte Twitter @Kacst_SPO;
2. Système de dépôt et de gestion des demandes d'enregistrement en ligne;
3. Utilisation de dispositifs intelligents;
4. Manuel relatif à l'examen des brevets et des modèles industriels;
5. Traduction de la classification de Locarno;
6. Guides sur les procédures administratives;
7. Renforcement de la visibilité de l'Office saoudien des brevets (logo et site Web);
8. Obtention de la certification ISO 9001:2008.

- **Initiatives en cours**

1. Proposer de réglementer le système des licences pour les agents de brevets et les conseils en brevets en coopération avec le Ministère de la justice et l'Ordre des avocats saoudiens (conformément à la législation et à la réglementation pertinentes);
2. Dispenser des programmes de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle à l'intention des PME;
3. Élaborer des politiques en matière de propriété intellectuelle pour les établissements de recherche;

4. Améliorer l'accès aux informations sur les brevets afin de stimuler l'innovation et la créativité;
5. Élaborer une formation sur la propriété intellectuelle dans le cadre des programmes destinés aux formateurs;
6. Créer une plateforme pour l'échange de rapports d'examen entre offices de brevets;
7. Élaborer des manuels actualisés sur l'examen des brevets et des modèles industriels;
8. Mettre au point un outil de traduction (arabe-anglais) pour les brevets.

- **Principales activités de coopération entre l'Office saoudien des brevets et l'OMPI en 2017-2018**

1. Programmes de Master conjoints avec l'Académie de l'OMPI, les universités et les offices nationaux de propriété intellectuelle;
2. Projet sur les académies de start-ups;
3. Élaboration de supports d'enseignement sur la propriété intellectuelle;
4. Développement des licences pour les agents de brevets;
5. Programme d'assistance aux inventeurs lancé par l'OMPI et le Forum économique mondial;
6. Projet WIPO GREEN;
7. Projet WIPO Re:Search

- **Manifestations coorganisées par l'OMPI et la Cité pour la science et la technologie, ou auxquelles elles ont participé, en 2016**

N°	Intitulé
1	Conférence de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des pays de la ceinture économique de la Route de la soie (Beijing)
2	Symposium à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur la propriété intellectuelle et l'amélioration de l'économie, 2016 (Université des sciences et des technologies du Roi Abdullah (KAUST), Thuwal)
3	Atelier de niveau avancé sur le PCT et le système E-PCT (Riyad)
4	Séminaire national sur la santé publique, l'innovation et les entreprises (Riyad)
5	Atelier sur l'Indice mondial de l'innovation et la contribution nationale (Riyad)

- **Nombre de demandes reçues par l'Office saoudien des brevets en 2016**

Brevets	
Brevets	Total
Nombre de demandes déposées	25 581
Nombre de brevets délivrés	5 181
Nombre de demandes traitées	20 934
Taux de traitement	82%

Modèles industriels	
Modèles industriels	Total
Nombre de demandes déposées	6 932
Nombre de modèles délivrés	4 868
Nombre de demandes traitées	6 753
Taux de traitement	97%

- **Demandes en 2016**

	En provenance de Saoudiens	En provenance de non-Saoudiens	Total
Nombre de demandes d'enregistrement de brevets	1 001	2 265	3 266
Nombre de brevets délivrés	111	484	595
Nombre de demandes d'enregistrement de modèles industriels	370	567	937
Nombre de modèles industriels délivrés	326	472	798

- **Demandes selon le PCT entre le début de 2014 et le 25 janvier 2017**

	Total
Nombre de demandes internationales d'enregistrement de brevets déposées en qualité d'office récepteur	42
Nombre d'entrées dans la phase nationale	4 053

- **Accord de coopération entre l'Office saoudien des brevets et d'autres offices**

- i) Mémoire d'accord sur la coopération entre l'Office saoudien des brevets (KACST) et l'Office européen des brevets (OEB) – dernières phases et conclusion;
- ii) Programme de coopération entre l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC) et l'Office saoudien des brevets (KACST);

- iii) Mémoire d'accord entre l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la Chine (SIPO) et l'Office saoudien des brevets (KACST).

MINISTÈRE DES FINANCES

Le Département des douanes est l'organe représentatif du Ministère des finances, qui a pour mission de protéger les droits de propriété intellectuelle en empêchant l'entrée sur le territoire saoudien de produits de contrefaçon. À cette fin, le Département des douanes a renforcé ses activités dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'aide de 30 agents en douane, en déployant environ 3 agents à chaque point d'entrée du pays. Ces agents ont été formés sur la question de la fraude, de la contrefaçon et de la protection des droits de propriété intellectuelle.

- **Activités et initiatives du Département des douanes**

1. Organisation d'ateliers généraux et spécialisés dans ses domaines de compétence, à l'intention de 468 agents;
2. Tenue d'une conférence biennale sur les droits de propriété intellectuelle, en présence de parties prenantes pertinentes;
3. Organisation d'un forum biennal de haut niveau sur les droits de propriété intellectuelle réunissant des experts compétents originaires de pays de la région;
4. Lauréat d'un prix d'excellence de l'Organisation mondiale des douanes (OMD) relatif à la protection des droits de propriété intellectuelle.

- **Saisies en 2015**

	Total
Nombre de rapports de saisie	630
Nombre de marchandises saisies (par objet)	3 191 533
Valeur des marchandises saisies (en rials saoudiens)	24 038 087

CONSEIL DES DOLÉANCES

Le Conseil des doléances est un organe judiciaire chargé d'examiner les plaintes déposées par des individus en opposition à des décisions administratives et de statuer sur les litiges d'ordre commercial et pénal se rapportant à la propriété intellectuelle. Toutefois, en 2016, cette compétence pénale a été transférée aux juridictions pénales du système judiciaire public, le Conseil des doléances restant compétent pour les litiges commerciaux jusqu'à l'établissement de tribunaux pertinents au sein du système judiciaire public. En outre, le Conseil des doléances a créé des blogs judiciaires afin de regrouper toute la jurisprudence commerciale et pénale ainsi que les décisions administratives dans les cas où des actions ont été intentées contre un organe public après refus ou annulation d'un enregistrement, entre autres.

Enfin, le Conseil des doléances cherche à renforcer ses capacités judiciaires pour assurer l'application effective de différents textes de loi en matière de propriété intellectuelle, dans le cadre du Programme national de transformation de l'Arabie saoudite à l'horizon 2020, en établissant l'Autorité saoudienne de la propriété intellectuelle.

Les blogs judiciaires sont disponibles à l'adresse :

<http://www.bog.gov.sa/ScientificContent/JudicialBlogs/Pages/default.aspx>

PARTIE III

POURQUOI INSTALLER UN BUREAU EXTERIEUR DE L'OMPI EN ARABIE SAOUDITE

POURQUOI INSTALLER UN BUREAU EXTERIEUR DE L'OMPI EN ARABIE SAOUDITE

I

L'Arabie saoudite s'est fortement distinguée dans le domaine des droits de propriété intellectuelle, notamment :

- i) En se plaçant au quarante-neuvième rang mondial de l'Indice mondial de l'innovation en 2016 et au deuxième rang parmi les pays arabes;
- ii) En se plaçant au premier rang des pays arabes sur l'Indice "The Roots of Innovation";
- iii) En ne figurant sur aucune liste ou en ne faisant l'objet d'aucune restriction internationale pour non-respect des droits de propriété intellectuelle, comme par exemple les listes de pays à surveiller du Rapport spécial 301 publié par le Représentant des États-Unis d'Amérique pour les questions commerciales internationales.

II

L'Arabie saoudite accueille un certain nombre d'organisations du Golfe et d'organisations islamiques, dont le Secrétariat général du Conseil de coopération des États arabes du Golfe (CCG), l'Organisation de la coopération islamique (OCI), la Banque islamique de développement (BID) et l'Office des brevets du Conseil de coopération des États arabes du Golfe. L'ouverture d'un bureau extérieur en Arabie saoudite renforcerait et faciliterait la coopération et la communication entre ces organisations.

III

L'Arabie saoudite est membre du G20. La création d'un bureau extérieur contribuerait au renforcement de la coopération avec l'OMPI et permettrait de poser et d'examiner des questions relatives à la propriété intellectuelle comme le passage à des économies fondées sur le savoir ou le transfert de technologie, tant au niveau international que régional, dans le cadre du G20 et du groupe des pays arabes, respectivement.

IV

L'Arabie saoudite étudie actuellement un certain nombre de stratégies pour passer à une économie fondée sur le savoir propice au développement. Dans cet esprit, un certain nombre d'universités ont été créées au cours des dernières années dans tous les gouvernorats, de même qu'un certain nombre de villes économiques et industrielles et de pôles technologiques. Ces efforts ont encouragé des universités et de grandes entreprises comme Aramco et SABIC à créer des unités spécialisées dans la propriété intellectuelle, stimulant et protégeant ainsi l'innovation et la créativité. L'ouverture d'un bureau extérieur en Arabie saoudite compléterait ces efforts et renforcerait la coopération et la coordination directes entre l'OMPI et ces institutions.

En outre, l'Arabie saoudite a mis au point une stratégie nationale de développement (Vision 2030) qui constitue un tournant important dans ses efforts visant à faire du pays l'une des premières puissances non pétrolières du monde. Un bureau extérieur de l'OMPI jouerait un rôle dans la réalisation de cette vision :

- En renforçant les capacités des PME;
- En veillant à ce que le cadre de formation soit propice à l'innovation et à la créativité;
- En créant des start-ups technologiques d'excellence;
- En faisant la promotion de l'investissement étranger;

- En renforçant les mécanismes liés à la propriété intellectuelle et les mécanismes d'optimisation.

V

L'Arabie saoudite étudie actuellement un certain nombre de stratégies pour passer à une économie fondée sur le savoir propice au développement. Dans cet esprit, un certain nombre d'universités ont été créées au cours des dernières années dans tous les gouvernorats ainsi qu'un certain nombre de villes économiques et industrielles et de pôles technologiques. Cette nouvelle dynamique économique fondée sur le savoir a encouragé des universités et de grandes entreprises comme Aramco et SABIC à créer des unités spécialisées dans la propriété intellectuelle, stimulant et protégeant ainsi l'innovation et la créativité. L'ouverture d'un bureau extérieur en Arabie saoudite compléterait ces efforts et renforcerait la coopération et la coordination directes entre l'OMPI et ces institutions.

VI

L'Arabie saoudite ne figure sur aucune liste internationale. Elle ne fait également l'objet d'aucune restriction pour non-respect des droits de propriété intellectuelle. Par exemple, l'Arabie saoudite ne figure pas sur la liste des pays à surveiller du Rapport spécial 301 publié par le Représentant des États-Unis d'Amérique pour les questions commerciales internationales. En outre, elle a occupé la deuxième place pendant deux années successives en termes de saisies transfrontières de produits de contrefaçon, selon l'OMD.

VII

L'Arabie saoudite a fait d'importants progrès pour regrouper les questions de propriété intellectuelle au sein d'un organe unifié et autonome du point de vue financier et administratif, qui devrait s'accompagner d'une stratégie unifiée établie en coopération avec l'OMPI.

[L'annexe VIII suit]

PROPOSITION ET AIDE MÉMOIRE CONCERNANT LA CRÉATION D'UN BUREAU EXTÉRIEUR DE L'OMPI EN RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

PRÉSENTATION DU PAYS

1. La République de Turquie a une population d'environ 78 millions d'habitants et une superficie totale de 780 580 kilomètres carrés, répartie sur deux continents, l'Europe et l'Asie du Sud-Ouest, entre la mer Noire, la mer Égée et la mer Méditerranée. Elle a des frontières avec l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Bulgarie, la Grèce, la Syrie, l'Iraq et la République islamique d'Iran.

2. La Turquie a une population jeune (âge moyen : 28 ans; 27% des habitants ont moins de 15 ans; 67% de 15 à 64 ans, et moins de 6% ont plus de 64 ans); plus de 68% de la population habitent dans des villes.

La Turquie a été l'un des premiers pays à devenir membre du Conseil de l'Europe, en 1949, et fut l'un des membres fondateurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en 1961 et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) en 1973. La Turquie a signé un accord d'union douanière avec l'Union européenne en 1995 et a été officiellement reconnue candidate à l'adhésion à celle-ci en qualité de membre à part entière le 12 décembre 1999, lors du sommet du Conseil européen tenu à Helsinki. La candidature de la Turquie à l'Union européenne a été présentée le 14 avril 1987, et les négociations ont commencé le 3 octobre 2005.

3. La Turquie est membre de nombreuses organisations internationales, notamment l'OMPI, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et l'Office européen des brevets (OEB), l'OCDE et toutes les institutions spécialisées des Nations Unies.

4. La Turquie est membre de l'OEB depuis le 1^{er} novembre 2000. L'Institut turc des brevets est l'un des membres les plus actifs de l'OEB.

D'après les statistiques publiées par l'OMPI, la Turquie compte parmi les tout premiers pays pour le nombre de demandes de titres de propriété intellectuelle et les activités en la matière. S'agissant de l'activité de dépôt de demandes de titres de propriété intellectuelle par origine, la Turquie venait en 2014 aux sixième et septième rangs respectivement pour les dessins et modèles et les marques.

VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE

5. Les moteurs de l'économie turque sont, de plus en plus, les secteurs de l'industrie et des services, bien que son secteur agricole traditionnel représente encore environ 30% des emplois. Un programme énergique de privatisation a réduit l'engagement de l'État dans l'industrie de base, le secteur bancaire, les transports et la communication, et un cadre de chefs d'entreprise de la classe moyenne se dessine et imprime un nouveau dynamisme à l'économie. Les secteurs traditionnels turcs du textile et de la confection continuent de représenter le tiers de l'emploi dans l'industrie, malgré une rude concurrence sur les marchés internationaux, à la suite de la fin du système des quotas mondiaux. D'autres secteurs, en particulier ceux de la construction automobile, du bâtiment et de l'électronique, sont en plein essor, surpassant le secteur des textiles dans le mix des exportations turques. Le pétrole a commencé à arriver par l'oléoduc de Bakou, Tbilissi et Ceyhan en mai 2006, étape majeure qui permettra d'acheminer

Le présent document a été traduit en français à partir de la version originale anglaise. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

jusqu'à un million de barils par jour de la mer Caspienne au marché méditerranéen. Plusieurs gazoducs, également prévus, contribueront à alimenter l'Europe en gaz d'Asie centrale via la Turquie, ce qui, à long terme, aidera la Turquie à réduire sa dépendance vis-à-vis des importations d'énergie.

6. Au cours des 10 dernières années, la bonne performance économique de la Turquie lui a permis de parvenir à un taux moyen de croissance du PIB de 4,7% par an. En outre, les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 18,8% en 2014, pour atteindre 6,1 milliards de dollars, et elles représenteront probablement 3% du PIB national d'ici à 2023. S'agissant de la performance économique et des politiques élaborées afin de stimuler l'innovation et les activités de recherche et développement, le système de propriété intellectuelle de la Turquie a connu un développement remarquable. Selon les indicateurs de propriété intellectuelle publiés par l'OMPI, les demandes de brevet émanant de résidents ont été multipliées par vingt au cours des 15 dernières années, et, durant cette même période, la Turquie a progressé du quarante-cinquième au quinzième rang.

7. La Turquie est membre du G20, dont elle a exercé la présidence en 2015.

SITUATION ACTUELLE ET CONNAISSANCE DU SYSTÈME DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE EN TURQUIE

8. En 2008, le Gouvernement turc a annoncé dans un plan d'action que la protection des droits de propriété intellectuelle était l'un des principaux piliers du développement économique du pays. Cette déclaration est à l'origine d'un tournant dans le système de protection des droits de propriété intellectuelle.

9. Des documents de politique générale nationale, par exemple les *rapports de commissions spéciales* et les *septième, huitième et neuvième plans quinquennaux de développement* comprennent 1995 déclarations concernant la nécessité d'intégrer la formation et l'éducation dans les programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle, non seulement des facultés de droit des universités, mais aussi dans d'autres départements tels que ceux d'économie, de management, d'ingénierie, des arts et des sciences sociales.

10. Ces documents de politique générale soulignent en particulier la nécessité d'augmenter les effectifs des personnels professionnel et universitaire chargés d'enseigner la propriété intellectuelle, et de rehausser le degré relativement faible de connaissance de la part du public en matière de propriété intellectuelle, et proposent de prendre des dispositions appropriées.

11. Plusieurs organes publics de coordination et de supervision traitent, d'une manière ou d'une autre, des droits de propriété intellectuelle et de l'enseignement de la propriété intellectuelle.

12. Le Conseil de coordination pour l'amélioration des conditions d'investissement a pour mission constante d'instaurer des conditions appropriées susceptibles d'attirer les investisseurs, tant nationaux qu'internationaux. Ce Conseil traite des questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, soit directement, soit par le truchement de son comité technique chargé de la propriété intellectuelle. Des mesures spécifiques ont été prises et des calendriers, des indicateurs de résultats et des plans d'action des organes publics responsables élaborés en concertation avec le secteur privé, des ONG et les hommes d'affaires et négociants les plus influents de Turquie. Ces plans d'action ont été évalués par le comité de pilotage également composé de représentants d'ONG et du secteur privé, avant d'être présentés au Conseil des ministres.

13. L'un des comités techniques établis par le Conseil de coordination pour l'amélioration des conditions d'investissement est le comité en charge des droits de propriété industrielle et intellectuelle. Chaque comité technique a son propre plan d'action, conforme aux déclarations

et objectifs généraux du Conseil. Le plan d'action 2010 du comité chargé de la propriété intellectuelle prévoyait une campagne d'enseignement de la propriété intellectuelle dans les universités et proposait des cours obligatoires de propriété intellectuelle dans les départements concernés.

14. En 2009, le gouvernement a adopté un décret ministériel portant création du Conseil turc des dessins et modèles. Un projet de document stratégique a été élaboré; il a commencé d'être débattu au cours d'une réunion du Conseil et sera prochainement terminé.

15. Le Conseil de coordination de la propriété intellectuelle et industrielle (IIPRCB) a été créé par circulaire du Premier ministre. Il a notamment pour objectif de coordonner les institutions publiques concernées afin de rendre plus efficace l'application des droits de propriété intellectuelle.

16. Le conseil d'administration de l'IIPRCB est placé sous la direction de sous-secrétariats du Ministère de l'industrie et du commerce et du Ministère de la culture et du tourisme. Il se compose de représentants non seulement des institutions publiques, mais aussi du secteur privé, y compris de l'Union des chambres et bourses de Turquie, organe suprême représentant le secteur privé.

17. En 2015 ont été adoptés un document stratégique exhaustif sur la propriété intellectuelle et un plan d'action qui prévoient quatre domaines prioritaires de développement : le renforcement des capacités, la commercialisation, la sensibilisation et l'élaboration d'une législation relative à la propriété intellectuelle. Un train de 51 mesures devrait permettre d'atteindre ces objectifs. En même temps a été adopté un document plus précis sur la stratégie et le plan d'action en matière d'indications géographiques, prévoyant la mise au point d'un système d'enregistrement dont l'efficacité serait rehaussée par le renforcement des capacités et l'amélioration de la législation.

UN BUREAU EXTÉRIEUR DE L'OMPI EN TURQUIE SERA PORTEUR DE NOMBREUX AVANTAGES

18. La Turquie a connu une croissance économique constante au cours des 10 dernières années. Le taux de croissance annuel moyen du PIB réel a été de 4,9% entre 2002 et 2013 – l'un des meilleurs chiffres atteints dans le monde.

19. La Turquie possède des institutions, des organismes publics et des universités établis de longue date. Elle a plus de 160 universités, au moins une dans chaque ville. De nombreux établissements de recherche publique et privée sont implantés dans diverses villes turques. Différents outils ont permis de renforcer le lien entre universités et industrie.

20. La candidature du pays à l'Union européenne et les procédures suivies pour en devenir membre à part entière ont constamment incité les pouvoirs publics à actualiser et améliorer la législation et son application, y compris en matière de propriété intellectuelle.

21. Dans ce contexte, l'Institut turc des brevets a un rôle important à jouer dans le domaine de la propriété intellectuelle. Dans une économie qui connaît une croissance aussi rapide et dont le volume des échanges est en plein essor, les droits de propriété intellectuelle et leurs applications ont eu une immense incidence sur la compétitivité et l'innovation. Par delà l'application des lois pertinentes relatives aux droits de propriété industrielle, la diffusion de savoirs dans les milieux concernés revêt une importance cruciale. À cet égard, l'Institut turc des brevets a déployé tous les efforts possibles pour améliorer la connaissance de la propriété intellectuelle à l'échelon national et international, en particulier dans les pays d'Asie centrale, du Moyen-Orient et des Balkans.

22. La Turquie est une passerelle entre Orient et Occident. C'est l'un des pays les plus actifs de la région et au-delà, si l'on considère non seulement le volume des échanges commerciaux, mais aussi ses interactions sociales et culturelles avec ses voisins. La propriété intellectuelle n'échappe pas à cette règle, la Turquie entretenant des relations étroites avec les pays membres de l'Union européenne, mais aussi avec ceux d'Asie centrale membres de l'Organisation de coopération économique (ECO) et les membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), ainsi qu'avec les pays des Balkans et de la mer Noire membres de l'Organisation de coopération économique de la mer Noire (OCEMN). Au sein de l'ECO et de l'OIC, la Turquie a présenté pour la première fois un ordre du jour et proposé des projets consacrés à la propriété intellectuelle afin de maintenir et renforcer les liens de coopération entre États membres de l'ECO et de l'OIC. Différentes conférences ont été organisées à cet effet en Turquie – la première en Turquie – et d'autres pays. Vu sa situation géographique, la Turquie entretient des contacts étroits avec les pays d'Asie centrale, des Balkans et du Moyen-Orient, ainsi qu'en qualité de membre d'organisations internationales telles que l'ECO, l'OCEMN et l'OIC dont les pays de la région sont également membres.

23. Il est certain que l'implantation d'un bureau extérieur de l'OMPI en Turquie comporterait de nombreux avantages liés à son mandat, à l'appui des efforts consentis par l'OMPI et l'Institut turc des brevets pour faire mieux circuler et améliorer les connaissances en matière de propriété intellectuelle, la faire respecter et stimuler l'innovation et la créativité grâce à la promotion de l'utilisation efficace des services de propriété intellectuelle.

24. Le bureau extérieur de l'OMPI qu'il est envisagé de créer en Turquie mènera aussi des activités en complément de celles de l'Institut turc des brevets. Sa mission prioritaire consistera à faire mieux connaître la propriété intellectuelle sous tous ses aspects, et à mettre en œuvre des programmes en coopération avec l'Institut turc des brevets. À l'heure actuelle, celui-ci conduit surtout des programmes de diffusion de connaissances, par exemple des programmes de formation réguliers, le projet Hezarfen, le projet de vallée universitaire et la plate-forme de transfert de technologie. L'Institut turc des brevets contribuerait à tous les programmes en cours et nouveaux en apportant son expérience et sa vision internationale.

25. La Turquie est l'un des utilisateurs fréquents des systèmes de Madrid, de La Haye et du PCT, et il est à espérer que des formations régulières à ces systèmes internationaux, organisées selon une approche que le bureau extérieur adaptera le cas échéant aux besoins des milieux d'affaires, accroîtront encore l'utilisation des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle en Turquie.

26. On estime à cet égard que le bureau extérieur de l'OMPI prévu en Turquie aura une dimension régionale, non seulement en raison de la situation géographique de la Turquie, entre l'Asie et l'Europe, mais aussi à cause des liens socioculturels étroits noués avec les pays de la région. Le bureau extérieur aura donc toujours la possibilité d'organiser des ateliers et séminaires régionaux au profit des pays de la région.

27. Outre son action d'appui et de promotion des systèmes mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI et ses activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'information, il est attendu du bureau extérieur de l'OMPI en Turquie qu'il accorde une plus grande importance aux activités d'éducation en matière de propriété intellectuelle. Bien que leur niveau ait été relevé ces dernières années, les activités d'enseignement et les efforts liés à des objets de propriété intellectuelle en Turquie n'atteignent pas le niveau souhaité. Il en va de même pour les pays de la région. Ainsi, l'intensification de la coopération avec l'Académie de l'OMPI à cet égard serait cruciale et s'avérerait utile au cours de la phase de mise en place de la structure du bureau extérieur en Turquie.

28. Sous bien des aspects, la majeure partie du travail que le bureau extérieur accomplira en Turquie s'inscrira en complément du programme dispensé par l'Académie de l'OMPI sans pour autant faire double emploi avec les programmes et services déjà fournis, par exemple les cours

d'enseignement à distance de l'OMPI, ni le lancement d'un cursus de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle dans une université choisie de Turquie. Le bureau extérieur sera en mesure de cerner les besoins particuliers et les conditions requises, et aura l'avantage d'être sur le lieu même où les besoins réels se font sentir. Il jouera donc essentiellement un rôle d'interface entre l'Académie de l'OMPI et les bénéficiaires, ce qui lui permettra d'intervenir de manière à la fois efficace et efficiente sans faire double emploi avec les programmes correspondants de l'OMPI. En contact constant avec des intervenants nationaux tels que : universités, bureaux de transfert de technologie et autres établissements d'enseignement compétents en Turquie, le bureau extérieur aura une connaissance plus profonde des priorités et des besoins des parties prenantes. Il sera ainsi en mesure de satisfaire ces besoins, d'une façon plus exhaustive et plus efficace, sans aucun chevauchement inutile. Pour de nombreuses raisons, sa présence sur le terrain et sa collaboration directe avec les parties prenantes garantiront une meilleure rentabilité. Si le bureau extérieur recense les priorités et les besoins à l'échelon local, il lui sera assurément possible d'atteindre, de manière plus efficace et plus économique, les cibles indiquées dans les programmes et les indicateurs de résultats fixés dans le Programme et budget de l'OMPI.

29. La Turquie est l'un des États membres de l'OMPI qui est insuffisamment représenté par rapport au personnel de l'Organisation. Elle a souligné le caractère inéquitable de sa représentation géographique dans le cadre de plusieurs instances de l'OMPI. L'implantation d'un bureau extérieur améliorerait grandement la représentation géographique de la Turquie au sein de l'OMPI.

CONCLUSION

30. La Turquie a bénéficié de programmes et de l'assistance offerts par l'OMPI. Elle n'a eu aucune difficulté à établir des relations avec le personnel de l'OMPI. Les activités menées en coopération avec l'OMPI dans le cadre des programmes ont été couronnées de succès et ont donné satisfaction. Toutefois, il est toujours possible d'apporter des améliorations aux programmes conçus et conduits par l'OMPI. Ces programmes sont généralement conçus par les divisions compétentes de l'OMPI, par exemple le Bureau de la coopération pour le développement avec les pays arabes, certains pays d'Europe et des pays d'Asie. L'élaboration des programmes d'enseignement, y compris celle des outils de prestation de services tels que séminaires, modules de formation et assistance, ne permet pas de cerner complètement ni d'estimer les besoins essentiels des pays, vu le nombre de pays qui en sont les bénéficiaires potentiels et la difficulté d'adopter une approche commune pour cerner l'ensemble des besoins et priorités de chaque pays. À l'heure actuelle, il n'existe qu'un nombre limité de bureaux extérieurs pour certains pays. Seuls une communication intensive entre le personnel de la division compétente de l'OMPI et des déplacements sur le terrain et dans le pays où il est envisagé de conduire le programme permettraient de surmonter efficacement ce problème. Ces difficultés pourraient être résolues de manière efficace et efficiente, grâce à l'implantation d'un bureau extérieur de l'OMPI dans le pays où les programmes seraient conduits et mis en œuvre.

31. Plus le mandat du bureau extérieur sera précis, mieux il sera intégré à l'OMPI et à l'Institut turc des brevets. Le domaine d'activité du bureau extérieur sera, en gros, l'enseignement en matière de propriété intellectuelle. Toutefois, cela ne signifie pas nécessairement que cela exclut la conduite d'autres activités en rapport avec l'OMPI. Des activités ayant trait aux systèmes mondiaux de propriété intellectuelle seront aussi menées périodiquement. Dès que les États membres et l'OMPI auront fixé le mandat du bureau extérieur de l'OMPI en Turquie, compte tenu des avantages qu'il offrira, une décision sera prise conjointement avec les services de l'OMPI concernant les ressources humaines et financières, l'infrastructure matérielle et le site d'où le bureau extérieur sera le mieux à même de remplir son mandat (soit Ankara, soit Istanbul).

32. Conformément aux “Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l’OMPI” adoptés, le bureau extérieur de l’OMPI en Turquie sera intégralement régi par les principes de gestion axée sur les résultats et le cadre réglementaire de l’OMPI. Une fois le bureau extérieur établi, et dès son entrée en service, ses activités et ses résultats feront l’objet d’un suivi et d’une évaluation au regard d’indicateurs de résultats et de cibles et seront communiqués au Comité du programme et budget (PBC) de l’OMPI, lequel transmettra ses recommandations à l’Assemblée générale, le cas échéant.

33. La Turquie attache une grande importance à l’accueil d’organisations internationales, de sociétés internationales et multinationales. Istanbul, notamment, constitue une plaque tournante particulièrement intéressante pour sa proximité géographique et la facilité de rallier de nombreuses régions. C’est pourquoi, en vertu du principe de réforme des Nations Unies baptisé “One UN”, la Turquie envisage de construire à Istanbul un centre conforme aux normes des Nations Unies. Le Bureau régional du Fonds des Nations Unies pour la population pour les pays d’Europe orientale et d’Asie centrale (FNUAP/EECARO), le Centre international pour le développement du secteur privé à Istanbul (IICPSD) du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et les coordonnateurs résidents du PNUD, entre autres, sont déjà établis à Istanbul. Des antennes régionales d’ONU-Femmes et du Fonds de Nations Unies pour l’enfance (UNICEF) seront également implantées à Istanbul. Le bureau sous-régional de la FAO pour l’Asie centrale doit être établi à Ankara. La situation géographique de la Turquie et l’appui logistique et financier qu’elle apporte aux antennes d’organisations internationales basées en Turquie ont incité ces institutions à privilégier la Turquie pour y implanter leur siège ou leurs bureaux régionaux. À cet égard, il va sans dire que la création de bureaux extérieurs de l’OMPI, si elle est décidée, profiterait grandement de ce soutien.

[L’annexe IX suit]



À l'attention de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Proposition

Création d'un bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis

14 février 2017

Le but de la présente note est de proposer la création d'un nouveau bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis. Conformément aux Principes directeurs de l'OMPI, le bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis adoptera une approche résolument axée sur le développement, offrant aux membres de l'OMPI au Moyen-Orient et en Asie un service unique de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle. L'emplacement stratégique des Émirats arabes unis, au cœur des continents asiatique, africain et européen, en fait une destination idéale pour les membres de l'OMPI. Le bureau de l'OMPI permettra de sensibiliser davantage aux droits de propriété intellectuelle et aux services de l'Organisation, de renforcer le cadre législatif et institutionnel de la propriété intellectuelle ainsi que les capacités de gestion des droits de propriété intellectuelle.

La présente proposition est divisée en six sections :

1. Introduction
2. Les réalisations des Émirats arabes unis dans le domaine de l'innovation et des droits de propriété intellectuelle
3. Les motivations des Émirats arabes unis pour accueillir un bureau de l'OMPI
4. Mission proposée et objectifs du bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis
5. La contribution des Émirats arabes unis au bureau de l'OMPI
6. Résumé et observations finales

Le présent document a été traduit en français à partir de la version originale anglaise. Pour cette raison, en cas de divergences ou de différences d'interprétation entre la version française et la version anglaise, la version anglaise prévaut.

1 – Introduction

Les Émirats arabes unis sont un chef de file reconnu en matière d'innovation, situés au carrefour de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe

Les Émirats arabes unis (EAU) sont stratégiquement situés au carrefour de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, à la frontière des États arabes du Golfe et du Golfe d'Oman (voir figure 1).

Figure 1 : Les Émirats arabes unis dans le monde



Avec une population de 9,3 millions d'habitants, le pays est reconnu dans le monde entier pour son innovation, sa créativité et son économie ouverte. Les Émirats arabes unis ont été classés vingt-sixième sur 190 pays au rapport Doing Business 2017, seizième sur 138 au classement de l'Indice mondial de la compétitivité 2016-2017 (Global Competitiveness Index 2016-2017) et quarante et unième à celui de l'Indice mondial de l'innovation 2016 (Global Innovation Index 2016).

Les Émirats arabes unis ont une économie prospère, avec un taux de croissance moyen de plus de 3% sur les trois dernières années et le cinquième PIB par habitant le plus élevé au monde. Le pays jouit d'un régime politique et judiciaire stable, fait preuve de discipline budgétaire et monétaire et possède d'excellentes infrastructures. En 2016, les Émirats arabes unis ont été classés par l'Indice mondial d'investissement dans les infrastructures (Arcadis Global Infrastructure Investment Index) parmi les trois pays les plus attractifs en matière d'investissement à long terme dans les infrastructures, avec le Qatar et Singapour. Le métro de Dubaï, inauguré le 9 septembre 2009 par le Cheikh Mohammed ben Rashid Al Maktoum, vice-président et Premier ministre des Émirats arabes unis et émir de Dubaï, est le deuxième plus long réseau au monde de métro entièrement automatisé et sans conducteur avec une longueur totale de 75 km. Les Émirats arabes unis sont l'un des pays les plus sûrs du Moyen-Orient, avec un taux de criminalité très bas et une application stricte de la loi.

Des efforts considérables en matière de diversification économique ont permis de ramener à 25% la part des hydrocarbures dans le PIB. Depuis 1996, l'attractivité des Émirats arabes unis en termes de commerce et d'investissement est renforcée par de nombreux accords régionaux et bilatéraux ainsi qu'une adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Plus de 120 universités agréées, de nombreux centres de recherche-développement et un cadre juridique solide régissant les droits de propriété intellectuelle font des Émirats arabes unis une destination idéale pour la recherche et le développement.

Les Émirats arabes unis sont un carrefour mondial multiculturel, relié à plus de 140 destinations et accueillant les principales organisations internationales

La position centrale des Émirats arabes unis entre l'Asie à l'est et l'Europe à l'ouest, et entre la Communauté des États indépendants (CEI) au nord et l'Afrique au sud leur donne accès à un marché de plus de deux milliards de personnes en seulement quatre heures de vol et constitue une porte d'entrée idéale pour les économies émergentes de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, de l'Afrique et de l'Asie. Abou Dhabi offre des liaisons directes vers 104 aéroports dans 55 pays. Dubaï, qui se situe à une heure de route d'Abou Dhabi, abrite l'aéroport international le plus actif au monde avec plus de 100 compagnies aériennes. Depuis son hub à Dubaï, la compagnie Emirates exploite à elle seule 3000 vols par semaine et dessert 140 destinations dans 70 pays sur six continents.

Les Émirats arabes unis accueillent sur leur sol le siège de l'Agence internationale des Nations Unies pour les énergies renouvelables (IRENA) et les bureaux de nombreuses autres organisations internationales, dont le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), la Société financière internationale (SFI) et la Banque mondiale. De plus, d'importants événements internationaux se déroulent aux Émirats arabes unis, tels que le Sommet mondial de l'innovation (Global Innovation Summit), le Sommet mondial des gouvernements (World Government Summit), le Sommet mondial des PME (SME World Summit), le Sommet sur les réseaux sociaux (Social Media Summit), le Sommet mondial sur les énergies d'avenir (World Future Energy Summit) ainsi que la Réunion annuelle sur l'investissement (Annual Investment Meeting).

En tant que creuset multiculturel dans lequel l'anglais et l'arabe sont parlés couramment, les Émirats arabes unis attirent des gens du monde entier pour le tourisme et les affaires. Ils sont l'un des pays les plus sûrs du Moyen-Orient, avec un taux de criminalité très bas et une application stricte de la loi. La création récente d'un Ministère du bonheur visant à surveiller le degré de bonheur des habitants des Émirats arabes unis et à veiller à ce que des mesures soient prises pour améliorer leur vie montre combien le gouvernement réfléchit en permanence à de nouvelles façons d'assurer le bien-être général de la population.

Les Émirats arabes unis sont également membres de la Ligue des États arabes et du Conseil de coopération du Golfe

Les Émirats arabes unis font partie de la Ligue des États arabes et sont l'un des six États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) qui comprend l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Koweït, Oman et le Qatar (voir figure 2).

L'ouverture d'un bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis représente une occasion unique pour l'Organisation d'accroître son influence sur le développement au Moyen-Orient et en Asie

Les Émirats arabes unis proposent de créer un bureau de l'OMPI qui offrira les services et l'expertise de l'Organisation aux États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG)⁷ et aux pays en développement au Moyen-Orient et en Asie, notamment des possibilités uniques de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle. L'emplacement stratégique des Émirats arabes unis, au cœur des continents asiatique et africain, en fera une destination idéale pour les partenaires de l'OMPI présents dans ces régions. En fin de compte, ce bureau œuvrera à sensibiliser davantage aux droits de propriété intellectuelle et aux services de l'OMPI, à renforcer le cadre législatif et institutionnel de la propriété intellectuelle ainsi que les capacités de gestion des droits de propriété intellectuelle dans le secteur public, le secteur privé et la société civile.

2 – Les réalisations des Émirats arabes unis dans le domaine de l'innovation et des droits de propriété intellectuelle

Les Émirats arabes unis sont devenus membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) en 1974 et adhèrent profondément à sa mission qui consiste à "promouvoir l'élaboration d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace, qui favorise l'innovation et la créativité dans l'intérêt de tous".

Les réalisations des Émirats arabes unis dans le domaine de l'innovation et des droits de propriété intellectuelle s'axent autour de quatre piliers : la stratégie, la politique et les institutions, les processus et les résultats (voir figure 3).

⁷

Inclus l'Arabie saoudite, Bahreïn, le Koweït et le Qatar.

Figure 3 : Les quatre piliers des réalisations des Émirats arabes unis en matière d'innovation et de propriété intellectuelle



1. Stratégie

L'ambitieuse Vision 2021 des Émirats arabes unis et leur Stratégie nationale d'innovation lancée en 2015

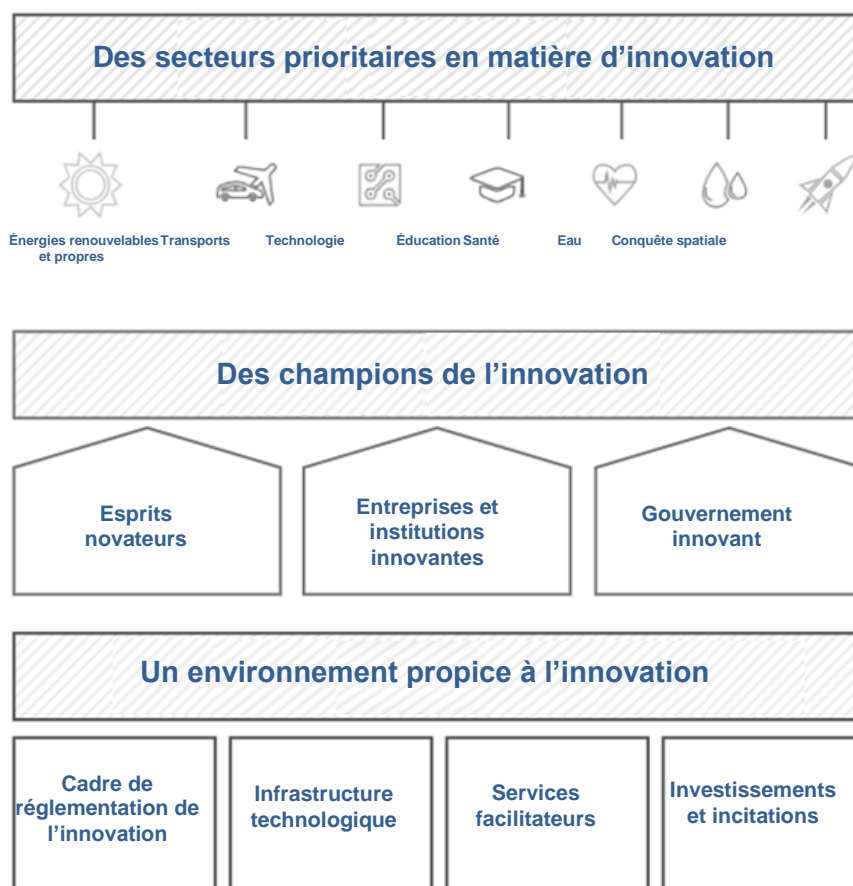
Selon la Vision 2021 des Émirats arabes unis, le pays a pour objectif d'être parmi les nations les plus innovantes du monde où "l'innovation, la recherche, la science et la technologie constitueront les piliers d'une économie très productive et compétitive fondée sur la connaissance, animée par des entrepreneurs dans un environnement propice à l'entreprise et où les secteurs public et privé forment des partenariats fructueux".

Son Altesse le Cheikh Mohammed ben Rashid Al Maktoum, vice-président et Premier ministre des Émirats arabes unis et émir de Dubaï, a lancé la Stratégie nationale d'innovation en 2015 afin d'aider les Émirats arabes unis à maintenir leur position de leader dans la région du Conseil de coopération du Golfe et à réaliser leur ambition de devenir "l'une des nations les plus innovantes au monde".

La Stratégie nationale d'innovation des Émirats arabes unis s'organise autour de trois piliers fondamentaux (voir figure 4) :

1. Un environnement propice à l'innovation
2. Des champions de l'innovation
3. Des secteurs prioritaires en matière d'innovation

Figure 4 : Les trois éléments fondamentaux de la Stratégie nationale d'innovation des Émirats arabes unis



Source : Stratégie nationale d'innovation des Émirats arabes unis

Chacun de ces éléments fondamentaux repose sur une solide base législative et institutionnelle qui vise à promouvoir les droits de propriété intellectuelle (en particulier l'élément favorisant un environnement propice à l'innovation).

Depuis qu'ils ont rejoint l'OMPI, les Émirats arabes unis ont adhéré à un certain nombre de traités relatifs à la propriété intellectuelle, notamment huit traités de l'OMPI

Depuis leur adhésion à l'OMPI, les Émirats arabes unis ont ratifié les huit traités de l'organisation suivants :

- Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées.
- Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.
- Convention de Rome sur la protection des artistes interprètes ou exécutants, des producteurs de phonogrammes et des organismes de radiodiffusion.
- Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques.
- Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur.
- Traité de coopération en matière de brevets.
- Convention de Paris pour la protection de la propriété industrielle.
- Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Le 15 octobre 2014, les Émirats arabes unis ont été le troisième pays à ratifier le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech), entré en vigueur le 30 septembre 2016. En outre, les Émirats arabes unis ont récemment adhéré au Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles, qui vise à renforcer les droits économiques des acteurs cinématographiques et autres artistes interprètes ou exécutants et à permettre d'associer les artistes interprètes ou exécutants aux recettes perçues par les producteurs au titre de l'exploitation internationale des productions audiovisuelles. Ce traité contribuera également à préserver les droits des artistes interprètes ou exécutants contre l'utilisation non autorisée des interprétations ou exécutions dans les médias audiovisuels tels que les émissions télévisées, les films et la vidéo.

En outre, les Émirats arabes unis ont adhéré à 23 autres traités multilatéraux relatifs à la propriété intellectuelle, notamment l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC), signé le 10 avril 1996 (voir l'annexe).

L'Accord économique régional entre les États du Conseil de coopération du Golfe (CCG) adopté par les Émirats arabes unis le 1^{er} janvier 2003 comporte également des statuts relatifs à la propriété intellectuelle.

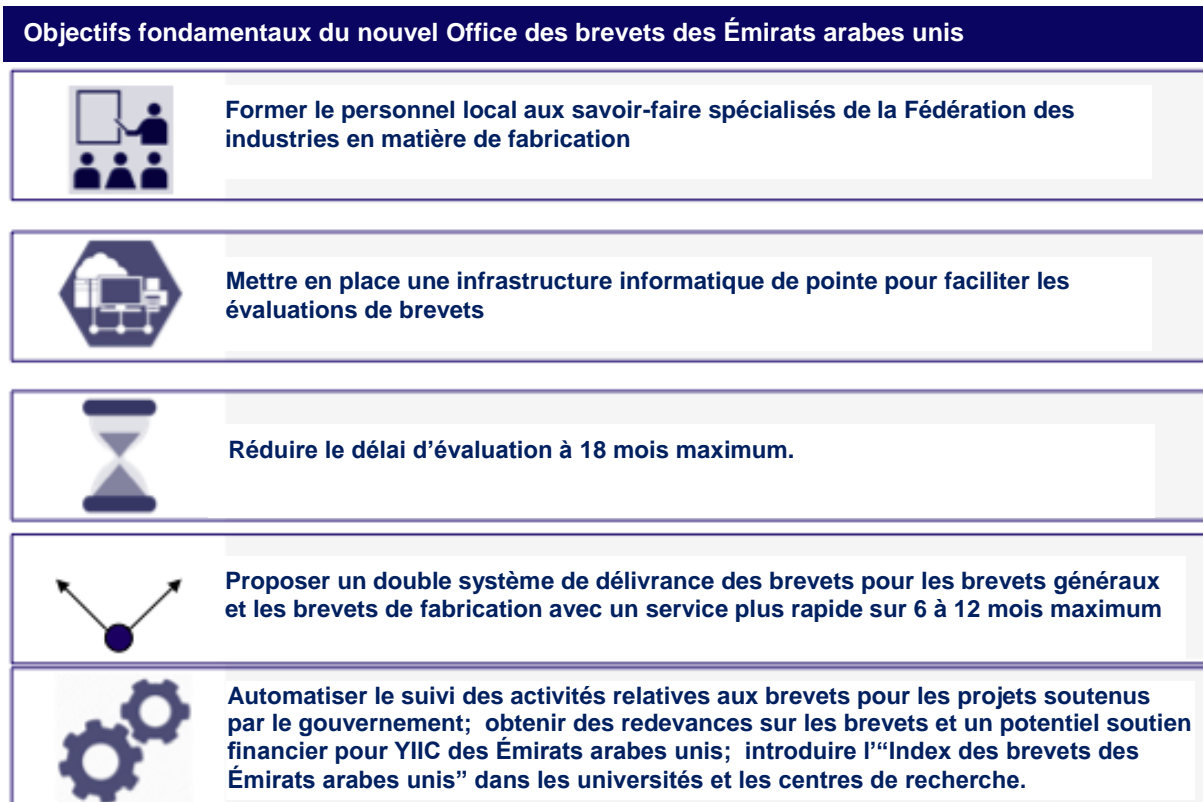
2. Politiques et institutions

Les Émirats arabes unis ont mis en œuvre un certain nombre de réformes institutionnelles et politiques en matière d'innovation et de propriété intellectuelle

Conformément aux pratiques recommandées par l'OMPI et ses membres, les Émirats arabes unis ont mis en œuvre un certain nombre de nouvelles mesures pour promouvoir les droits de propriété intellectuelle. Par exemple, en 2016, un fonds pour les brevets a été créé afin d'aider à traiter jusqu'à 200 demandes de brevet émanant de jeunes entreprises industrielles innovantes, de concours d'entreprises et de projets de recherche universitaire brevetables.

Les Émirats arabes unis mettent actuellement en place un Office des brevets afin de rationaliser le temps de traitement des demandes de brevet, de diminuer les retards, de réduire les coûts et d'accroître la demande de brevet (voir figure 5).

Figure 5 : L'Office des brevets des Émirats arabes unis



Dans le cadre des efforts visant à accélérer le traitement des demandes, le Ministère de l'économie a également accordé un délai de grâce de 90 jours aux déposants pour soumettre les documents traduits et les autorisations d'un officier public. Une nouvelle loi sur la propriété intellectuelle, tenant compte des retours d'information provenant d'une sélection d'universités, d'entreprises et d'institutions compétentes, est actuellement en cours d'élaboration.

Le Ministère de l'économie a coopéré étroitement avec l'OMPI au sujet du projet d'automatisation avec le département des marques, projet qui s'est concrétisé par la mise en place du système d'automatisation en matière de propriété industrielle (IPAS) de l'OMPI en février 2012. Le département des marques des Émirats arabes unis utilise ce système depuis lors pour le traitement électronique des demandes d'enregistrement de marques. L'implantation de l'IPAS aux Émirats arabes unis est considérée comme une des réussites de la région d'après les échos que nous avons recueillis auprès des utilisateurs et des déposants, en particulier concernant la précision, la rapidité et la qualité du service suite à la mise en place de ce système.

3. Procédures

Dotés de politiques et d'institutions plus efficaces, les responsables politiques des Émirats arabes unis ont conçu et mis en œuvre de meilleures procédures en matière d'innovation et de propriété intellectuelle. Ils ont notamment cherché à rationaliser les procédures en matière de dépôt de brevets afin de limiter leurs délais d'enregistrement à 180 jours, à mettre en œuvre un double système de délivrance des brevets pour accélérer encore le traitement des demandes concernant les brevets de produits industriels et à introduire des services intelligents liés aux marques. De plus, les Émirats arabes unis investissent actuellement dans des systèmes informatiques et d'automatisation de pointe. En 2016, le gouvernement a instauré 13 services intelligents liés aux marques ainsi qu'une série de mesures pour appuyer le financement des brevets et des marques. Il favorise également l'accès à l'information en fournissant une liste

exhaustive de conseils en propriété intellectuelle et de possibilités de subventions ou de financement.

4. Résultats

À la suite de ces efforts en matière de stratégie, de politiques, d'institutions et de procédures, le nombre d'enregistrements de brevets, de marques ainsi que de dessins et modèles industriels est passé à plus de 20 000 en 2015. De plus, comme déjà mentionné, les Émirats arabes unis se classaient quarante et unième sur 128 pays à l'Indice mondial de l'innovation 2016 (GII). Les Émirats arabes unis ont tiré parti de publications telles que le GIJ pour élaborer des plans d'action visant à des améliorations dans un certain nombre de domaines liés aux politiques, aux institutions et aux procédures.

3 – Les motivations des Émirats arabes unis pour accueillir un bureau de l'OMPI

Les Émirats arabes unis sont désormais extrêmement motivés pour ouvrir un nouveau bureau de l'OMPI

Forts de leurs nombreuses réalisations dans le domaine de l'innovation et de la propriété intellectuelle, les Émirats arabes unis sont désormais très déterminés à accueillir un bureau de l'OMPI qui aurait une influence importante sur le développement.

L'ouverture d'un bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis présente les avantages suivants :

- Accroître l'influence de l'OMPI sur le développement au Moyen-Orient et en Asie en proposant à ses États membres un service unique de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle.
- Tirer parti de la position géographique stratégique des Émirats arabes unis, au carrefour de l'Asie, de l'Afrique et de l'Europe, et des aéroports internationaux desservant de nombreuses destinations.
- Sensibiliser aux droits de propriété intellectuelle et aux services de l'OMPI et les faire comprendre.
- Aider les pays cibles à renforcer l'application des traités de l'OMPI déjà ratifiés par les Émirats arabes unis et les inciter à en adopter de nouveaux.
- Soutenir la mise en œuvre d'initiatives existantes, telles que la création d'un office d'examen des demandes de titres de propriété industrielle des Émirats arabes unis, annoncée en novembre 2016.
- Améliorer l'accès à la recherche, aux statistiques et aux publications de l'OMPI.

Les Émirats arabes unis sont très attachés à la création d'un nouveau bureau de l'OMPI et sont disposés à consacrer le budget nécessaire pour en faire un bureau avec une grande visibilité et pleinement opérationnel (voir la section 5 relative à l'offre des Émirats arabes unis). Il en résultera une augmentation du nombre d'enregistrements de brevets et de marques dans les pays cibles et un renforcement de l'image de l'OMPI en tant qu'institution internationale de services d'appui pour la protection de la propriété intellectuelle, la résolution de litiges, l'élaboration de politiques internationales en matière de propriété intellectuelle, la formation des

décideurs politiques, l'accès aux données et aux connaissances ainsi que la promotion de la coopération et du développement internationaux.

4 – Mission proposée et objectifs du bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis

Le bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis se concentrera sur trois éléments fondamentaux et neuf objectifs clés

En accord avec la mission de l'OMPI, les objectifs du bureau s'organiseraient autour de trois éléments fondamentaux : la convergence stratégique, l'amélioration des politiques et des procédures, l'amélioration de la sensibilisation et des capacités (voir figure 6).

Figure 6 : Objectifs proposés du bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis



Convergence stratégique

1) Accroître l'influence de l'OMPI et des Émirats arabes unis sur le développement auprès des États membres de l'Organisation au Moyen-Orient et en Asie

Afin d'accroître son influence sur le développement par l'innovation et la créativité, le bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis étendra ses services non seulement à ses voisins du Conseil de coopération du Golfe (CCG), mais aussi à d'autres pays en développement au Moyen-Orient et en Asie. Ces pays auront pleinement accès à l'expertise et au renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle proposés par le bureau de l'OMPI.

2) Soutenir la Stratégie nationale d'innovation des Émirats arabes unis afin de favoriser un environnement propice à l'innovation, notamment en renforçant le cadre réglementaire et institutionnel

Bien que le champ d'application de la législation des Émirats arabes unis en matière de propriété intellectuelle couvre actuellement les principaux fondements de la protection des droits de propriété intellectuelle, elle peut encore être améliorée, notamment dans des domaines mis en évidence par des échanges avec les acteurs concernés des universités, du système judiciaire, des entreprises et d'autres institutions. Le bureau de l'OMPI fournira une expertise supplémentaire en matière de mise à jour de la législation des Émirats arabes unis sur la propriété intellectuelle et veillera à ce qu'elle reflète les préoccupations essentielles des principales parties prenantes tout en conciliant les objectifs stratégiques des Émirats arabes unis et les meilleures pratiques de l'OMPI dans ce domaine.

Par ailleurs, les Émirats arabes unis travaillent actuellement à la conception et à la mise en œuvre d'un nouveau Centre des brevets qui bénéficiera pleinement des synergies et de l'expertise d'un bureau de l'OMPI à Abou Dhabi.

3) Approfondir et étendre le champ d'application des traités de l'OMPI déjà adoptés par les Émirats arabes unis

Les Émirats arabes unis et les autres pays cibles couverts par le champ d'action du bureau proposé ont un grand potentiel pour tirer davantage parti des traités de l'OMPI déjà adoptés. Par exemple, en approfondissant et en étendant le champ d'application des huit traités de l'OMPI qu'elles ont déjà ratifiés, les parties prenantes des Émirats arabes unis développeront une meilleure connaissance des différentes possibilités d'enregistrement des brevets et fourniront de meilleurs résultats en la matière. Cet objectif sera atteint grâce à une communication plus efficace sur les services garantis par les traités existants de l'OMPI et à un encadrement adapté sur la meilleure façon d'accéder à ces services.

4) Encourager l'adhésion aux traités de l'OMPI n'ayant pas encore été adoptés par les Émirats arabes unis⁸

Les Émirats arabes unis et les autres pays cibles du bureau de l'OMPI n'ont, en outre, toujours pas adopté un certain nombre de traités de l'Organisation qui pourraient être utiles pour favoriser l'innovation et la créativité. Parmi les traités qui n'ont pas encore été adoptés par les Émirats arabes unis figurent le système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques, le système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels et le système de Budapest concernant l'enregistrement international des micro-organismes. Le bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis aidera les pays cibles à mieux comprendre l'intérêt qu'il y a à adhérer à ces traités, leur expliquera comment y adhérer, et donnera les orientations à suivre pour tirer le meilleur parti des services connexes de l'OMPI.

Amélioration des politiques et des procédures

5) Rationaliser les procédures en matière de brevets et de marques

Les pays couverts par le rayon d'action du bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis bénéficieront de conseils de spécialistes sur les façons de rationaliser leurs procédures en matière de brevets et de marques, en s'inspirant des forces, des faiblesses et de l'adaptabilité des modèles existants utilisés par les membres de l'Organisation. Tel que souligné dans leur

⁸ Comme indiqué au point B.8 des *Principes directeurs concernant les bureaux extérieurs de l'OMPI*, l'encouragement à l'adoption de traités de l'OMPI ne comprendrait "aucune activité relative à l'instruction des demandes internationales déposées dans le cadre des systèmes du PCT, de Madrid ou de La Haye, ni aucune transaction financière liée à ces demandes".

Stratégie nationale d'innovation, les Émirats arabes unis ont déjà pris un certain nombre d'initiatives pour faire accélérer les procédures relatives aux droits de propriété intellectuelle. Grâce à l'appui des spécialistes d'un bureau local de l'OMPI, des améliorations seront apportées à l'enregistrement des brevets ainsi qu'à d'autres procédures de propriété intellectuelle, en tenant compte des enseignements tirés de l'expérience des autres membres de l'OMPI. L'objectif final est d'établir les procédures d'enregistrement des brevets les plus efficaces et les plus rationnelles possible, conformément aux normes internationales les plus élevées.

6) Faciliter le règlement des litiges

Le bureau de l'OMPI donnera également des informations, des conseils et apportera un soutien aux pays partenaires pour les aider à résoudre les litiges en matière de droits de propriété intellectuelle aux niveaux national et international, par le biais de la médiation, de l'arbitrage et de procédures d'expertise. S'il y a lieu, il encouragera et aidera les parties prenantes à exploiter pleinement les services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI qui propose des "procédures rapides et économiques de règlement extrajudiciaire des litiges".

7) Encourager le dialogue entre le public et le privé sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle afin d'améliorer les politiques

Le Bureau de l'OMPI favorisera et coordonnera de manière plus systématique des consultations publiques et privées sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle. Il s'appuiera sur les initiatives existantes des Émirats arabes unis et des gouvernements partenaires pour mener, auprès du secteur privé et des universités, des consultations sur les moyens d'améliorer la protection des droits de propriété intellectuelle, notamment la législation sur les droits de propriété intellectuelle, les procédures d'enregistrement et leur respect. Un événement annuel sera organisé pour faire le point sur les progrès réalisés dans le domaine de la législation sur les droits de propriété intellectuelle et de son application et identifier les mesures à prendre pour y apporter des améliorations.

Amélioration de la sensibilisation et des capacités

8) Sensibiliser aux droits de propriété intellectuelle et au rôle de l'OMPI, les faire comprendre et les respecter

En ouvrant un bureau expert de l'OMPI dans un quartier prestigieux d'Abou Dhabi, les Émirats arabes unis feront passer un message fort quant à l'importance des droits de propriété intellectuelle, du rôle l'OMPI et de son engagement considérable dans la promotion et l'application de ces droits. De plus, le bureau de l'OMPI sera chargé d'organiser des campagnes de communication sur la propriété intellectuelle, mettant à profit toutes les formes de plateformes médiatiques, y compris les réseaux sociaux. À l'occasion de la Semaine annuelle de l'innovation aux Émirats arabes unis, qui aura lieu au mois de novembre, le bureau organisera en outre une série d'activités afin de mettre en évidence les réalisations en matière de propriété intellectuelle et d'afficher la riche palette de services mis à la disposition du gouvernement, des entreprises, des universités et d'autres institutions concernées.

9) Renforcer les capacités en matière de droits de propriété intellectuelle en collaboration avec l'Institut de l'OMPI

Les séminaires de renforcement des capacités destinés aux fonctionnaires des Émirats arabes unis et des pays partenaires porteront sur des domaines tels que le droit et les institutions en matière de propriété intellectuelle, les procédures relatives aux droits de propriété intellectuelle, les meilleures pratiques en matière de gestion des savoirs relatifs aux droits de propriété intellectuelle, le dialogue entre le secteur public et le secteur privé et le meilleur usage des

traités de l'OMPI et d'autres services. Des sessions de renforcement des capacités seront organisées sur une base trimestrielle et seront systématiquement évaluées par les participants afin d'améliorer continuellement leur pertinence et leur degré d'actualité.

10) Faciliter la communication et l'échange des meilleures pratiques en matière de droits de propriété intellectuelle

Les Émirats arabes unis sont déjà actifs à promouvoir l'échange de connaissances sur l'innovation et les droits de propriété intellectuelle, notamment dans des forums tels que la Semaine de l'innovation qui se tient chaque année en novembre. S'appuyant sur cette expérience des Émirats arabes unis, l'échange de communication et de connaissances entre les Émirats arabes unis et les pays partenaires sera encore amélioré grâce à une session consacrée au partage des meilleures pratiques en matière de droits de propriété intellectuelle pendant cette Semaine de l'innovation, y compris en tenant compte des pratiques les plus remarquables mentionnées sur le site Web du bureau.

5 – La contribution des Émirats arabes unis au bureau de l'OMPI

Les Émirats arabes unis proposent d'accueillir le bureau de l'OMPI au Ministère de l'économie, un lieu offrant une grande visibilité et facile d'accès. Situé dans le quartier de la tour Liwa et des expositions, le Ministère de l'économie se trouve à 15 minutes en voiture de l'aéroport et proche de la zone attrayante des ambassades (voir figure 7).

Figure 7 : Emplacement proposé pour le bureau de l'OMPI à Abou Dhabi



Afin de favoriser au maximum les synergies, le bureau de l'OMPI sera adjacent au Département pour la protection de la propriété intellectuelle et au nouveau Centre de la propriété intellectuelle.

Au total, 250 m² seront consacrés à ce bureau, notamment un espace de travail entièrement équipé, avec des meubles, des imprimantes, des téléphones et tout autre équipement utile non fourni par l'OMPI.

En outre, afin de renforcer l'influence et la visibilité du nouveau bureau de l'OMPI, les Émirats arabes unis proposent de lancer un programme de détachement entre ce dernier et le Ministère de l'économie. Le Ministère de l'économie nommera deux membres de son personnel sur la base d'une rotation annuelle pour qu'ils viennent en renfort de l'équipe de l'OMPI. Des détachements de personnel de pays partenaires intéressés peuvent également être acceptés. Grâce à des interactions quotidiennes avec les spécialistes de l'OMPI, le personnel détaché renforcera ses connaissances et son expertise dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'estimation du budget annuel total alloué au nouveau bureau de l'OMPI par le Ministère de l'économie des Émirats arabes unis s'élève à 1 314 000 dirhams des Émirats arabes unis, soit 355 000 dollars É.-U. (voir tableau 1).

Tableau 1 : Répartition du budget consacré au bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis

Répartition du budget	Dirhams par mois	Dollars É.-U. par mois	Dirhams par an	Dollars É.-U. par an
Location de bureaux entièrement équipés pour 6 personnes (250 m ²)*	30 000	8 100	360 000	97 200
Électricité	1 000	270	12 000	3 240
Téléphone et Internet	4 000	1 080	48 000	12 960
Consommables (papier, encre, etc.)	2 000	540	24 000	6 480
Divers	2 500	675	30 000	8 100
Budget de formation	30 000	8 100	360 000	97 200
Sous-total pour le bureau	69 500	18 765	834 000	225 180
Détachement de deux membres du personnel du Ministère de l'économie	40 000	10 800	480 000	129 600
Budget total	109 500	29 565	1 314 000	354 780

*Comprend les bureaux, les chaises, les téléphones et tout autre équipement utile non fourni par l'OMPI.

Taux de change : 1 dirham des Émirats arabes unis = 0,27 dollar É.-U.

Sur une période de cinq ans, l'estimation du budget alloué par les Émirats arabes unis au bureau de l'OMPI s'élève à environ 6,9 millions dirhams, soit 1,86 million de dollars É.-U. (voir tableau 2). Les membres de l'OMPI peuvent être assurés de la viabilité financière de cette offre qui bénéficie du plein soutien et de l'engagement du Gouvernement des Émirats arabes unis.

Figure 8 : Répartition du budget consacré au bureau de l'OMPI sur cinq ans

Éléments fondamentaux	Mission et objectifs de l'OMPI	Objectifs du bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis	Budget 2018-2019*	Budget 2020-2021	Budget 2022-2023
1. Convergence stratégique	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir le développement d'un système international de propriété intellectuelle équilibré et efficace qui permette l'innovation et la créativité au bénéfice de tous 	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter l'influence sur le développement Soutenir la Stratégie nationale d'innovation des Émirats arabes unis afin de favoriser un environnement propice à l'innovation Approfondir et étendre le champ d'application des traités de l'OMPI déjà adoptés par les Émirats arabes unis Inciter à l'adhésion à d'autres traités de l'OMPI 	107 325	171 720	171 720
2. Amélioration des politiques et des procédures	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer une politique internationale de propriété intellectuelle Régler les litiges en matière de droits de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Rationaliser les procédures en matière de brevets et de marques Faciliter le règlement des litiges Encourager le dialogue entre le public et le privé sur les questions relatives aux droits de propriété intellectuelle afin d'améliorer les politiques 	107 325	171 720	171 720
3. Amélioration de la sensibilisation et des capacités	<ul style="list-style-type: none"> Former les décideurs politiques Promouvoir la coopération et le développement internationaux. Donner accès aux données et aux connaissances en matière de propriété intellectuelle 	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser aux droits de propriété intellectuelle et au rôle de l'OMPI, les faire comprendre et les respecter Renforcer les capacités en matière de droits de propriété intellectuelle en collaboration avec l'Institut de l'OMPI Faciliter la communication et l'échange des meilleures pratiques 	228 825	366 120	366 120
Total (dollars É.-U.)			443 475	709 560	709 560

▲
Évaluation indépendante de
11 bureaux régionaux de l'OMPI

Note (*) : Budget réparti sur 15 mois à supposer que l'accord d'établissement du Bureau de l'OMPI soit signé en octobre 2018.

6 – Résumé et observations finales

Forts de leurs relations de longue date avec l'OMPI ainsi que de leurs nombreuses réalisations dans le domaine de la propriété intellectuelle, les Émirats arabes unis sont déterminés à financer et à accueillir un nouveau bureau de l'Organisation. Le bureau de l'OMPI aux Émirats arabes unis adoptera une approche résolument axée sur le développement. Il offrira les services et l'expertise de l'OMPI à d'autres pays en développement au Moyen-Orient et en Asie, comme c'est déjà le cas avec les États membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG). La situation géographique stratégique des Émirats arabes unis, au carrefour des continents asiatique, africain et européen, en fait une destination idéale pour les membres de l'OMPI. Le bureau de l'OMPI permettra de sensibiliser davantage aux droits de propriété intellectuelle et aux services de l'Organisation, de renforcer le cadre législatif et institutionnel de la propriété intellectuelle ainsi que les capacités de gestion des droits de propriété intellectuelle.

Les Émirats arabes unis sont prêts à accueillir le bureau de l'OMPI dans les locaux prestigieux du Ministère de l'économie et à consacrer un budget annuel de 355 000 dollars É.-U. pour couvrir non seulement les frais liés au bureau, mais aussi la formation et le personnel supplémentaire en détachement. Enfin, par la réalisation de ses 10 objectifs, le bureau des Émirats arabes unis contribuera aux côtés de l'OMPI à l'accomplissement de progrès considérables dans sa mission de "promouvoir le développement d'un système international de la propriété intellectuelle, à la fois équilibré et efficace, qui contribue à la promotion de l'innovation et de la créativité pour tous".

Annexe : Ratification par les Émirats arabes unis de traités multilatéraux relatifs à la propriété intellectuelle

- [Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatif à la Convention sur la diversité biologique](#) (11 décembre 2014)
- [Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique](#) (11 décembre 2014)
- [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles 2005](#) (6 septembre 2012)
- [Convention relative aux droits des personnes handicapées](#) (18 avril 2010)
- [Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#) (20 avril 2006)
- [Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac](#) (5 février 2006)
- [Convention internationale pour la protection des végétaux](#) (2 octobre 2005)
- [Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) (26 avril 2005)
- [Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture](#) (29 juin 2004)
- [Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants](#) (17 mai 2004)
- [Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#) (11 août 2001)
- [Convention sur la diversité biologique](#) (10 mai 2000)
- [Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique](#) (19 janvier 1999)
- [Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce \(OMC\)](#) (10 avril 1996)
- [Organisation mondiale du commerce \(OMC\) - Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce \(Accord sur les ADPIC\) \[1994\]](#) (10 avril 1996)
- [Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques](#) (28 mars 1996)
- [Protocole \(I\) additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux](#) (9 septembre 1983)
- [Protocole \(II\) additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux](#) (9 septembre 1983)
- [Convention \(I\) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés et des malades dans les forces armées en campagne](#) (10 novembre 1972)
- [Convention \(II\) de Genève pour l'amélioration du sort des blessés, des malades et des naufragés des forces armées sur mer](#) (10 novembre 1972)
- [Convention \(III\) de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre](#) (10 novembre 1972)
- [Convention \(IV\) de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre](#) (10 novembre 1972)
- [Convention relative à l'aviation civile internationale](#) (25 mai 1972)

[Fin de l'annexe IX et du document]